



# SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWELFTH YEAR

**764<sup>th</sup>** MEETING: 24 JANUARY 1957  
**ème** SEANCE: 24 JANVIER 1957

UN. LIBRARY  
 15 MAY 1958  
 UN/CS COLLECTION

DOUZIÈME ANNÉE

# CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

## TABLE OF CONTENTS

	<u>Page</u>
Provisional agenda (S/Agenda/764) . . . . .	1
Adoption of the agenda . . . . .	1
The India-Pakistan question: letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/3767, S/3778) ( <u>continued</u> )	1

## TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/764) . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
Question Inde-Pakistan: lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan (S/3767, S/3778) [ <u>suite</u> ] . . . . .	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the Official Records.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

\*  
\* \* \*

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits in extenso dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux Documents officiels.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SEVEN HUNDRED AND SIXTY-FOURTH MEETING  
Held in New York, on Thursday, 24 January 1957, at 10 a.m.

SEPT CENT SOIXANTE-QUATRIEME SEANCE  
Tenue à New-York, le jeudi 24 janvier 1957, à 10 heures.

President: Mr. Carlos P. ROMULO (Philippines).

Present: The representatives of the following countries: Australia, China, Colombia, Cuba, France, Iraq, Philippines, Sweden, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/764)

1. Adoption of the agenda.
2. The India-Pakistan question: letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The India-Pakistan question: letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/3767, S/3778) (continued)

At the invitation of the President, Mr. V. K. Krishna Menon, representative of India, and Mr. Firoz Khan Noon, representative of Pakistan, took places at the Council table.

1. Mr. Krishna MENON (India): I should like to express my appreciation to the Council for its acquiescence in the proposal made yesterday by the representatives of Cuba and the Soviet Union to hold this meeting this morning instead of last night.

2. I was dealing yesterday with the responsibility for the non-performance or the non-implementation of the plan that was put forward by the United Nations Commission for India and Pakistan on 13 August 1948 and 5 January 1949. The resolutions adopted on those dates together form one document—a plan of settlement and not a resolution with the character of a decision. That plan, I pointed out, was a plan which contained contingencies, and, for the performance of part III, which is the plebiscite, called for the achievement of what are generally called conditions precedent. The issue has been, for a long time, how these conditions precedent should be brought about. I also pointed out—and I do not want to quote the paragraphs because, in view of the President's impatience yesterday, it is better not to prolong the proceedings more than necessary—that the conditions precedent were formulated by the Commission in the light of the paragraphs I quoted.

3. In view of the urgency of the cease-fire because of the considerable slaughter that was going on, the very

Président: M. Carlos P. ROMULO (Philippines).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Chine, Colombie, Cuba, France, Irak, Philippines, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/764)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question Inde-Pakistan: lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question Inde-Pakistan: letter, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan (S/3767, S/3778) [suite]

Sur l'invitation du Président, M. V. K. Krishna Menon, représentant de l'Inde, et M. Firoz Khan Noon, représentant du Pakistan, prennent place à la table du Conseil

1. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: Je désire d'abord remercier le Conseil d'avoir bien voulu, comme les représentants de Cuba et de l'Union soviétique l'avaient proposé hier, tenir cette séance ce matin au lieu d'hier soir.

2. Je cherchais hier à établir à qui incombait la responsabilité de n'avoir pas exécuté le plan que la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan avait proposé le 13 août 1948 et le 5 janvier 1949. Les résolutions adoptées à ces deux dates constituent un seul document, qui n'est qu'un plan de règlement et n'a pas le caractère d'une décision. Comme je l'ai fait observer, ce plan est lié à certaines contingences, et l'exécution de la troisième partie, qui a trait au plébiscite, est subordonnée à ce qu'on appelle généralement des conditions préalables. Depuis longtemps, il s'agit de savoir comment remplir ces conditions. J'ai aussi fait remarquer que la Commission avait posé ces conditions en s'inspirant des paragraphes que j'ai cités. Je ne veux pas citer ces paragraphes maintenant car, à en juger par l'impatience que le Président a manifestée hier, il vaut mieux ne pas trop prolonger le débat.

3. Comme les massacres qui se poursuivaient appelaient d'urgence une suspension d'armes, comme le

strongly expressed and repeated views of the Government of India on the necessity of avoiding further bloodshed, and the insistence of Pakistan, on the other hand, that the cease-fire could come only after the political considerations—in view of all that, this plan was put forward and accepted by us with these contingencies in it. However, the important point to remember is this: when that plan was put forward, it was not contemplated by the authors—it was not the intention of the Commission or of the Government of India or of the Government of Pakistan—that this should be something lasting over a period of eight or nine years.

4. At any rate, before we approach this problem, we ought to look into the responsibility for non-performance.

5. I not only freely conceded, but I volunteered the point, that, if there is a plan which requires conditions precedent and if one party, wilfully and mala fide, impedes the performance of those conditions, then there is a charge of inequitable behaviour against it. Those are the charges which the Minister for Foreign Affairs of Pakistan set out in his statement before the Council. There are eleven points put forward to show how India obstructed the performance of part II [761st meeting, paras. 48 ff.]. If these were correct, they would not by themselves answer the whole case because, as I said yesterday, there are certain basic conditions which, overriding Pakistan's objections, the Commission laid down, and which are incorporated in these agreements.

6. Before I attempt to deal with these points seriatim, there are two matters which I wish to dispose of. One is that I see before me a draft resolution under the names of Australia, Colombia, Cuba, the United Kingdom and the United States of America [S/3778]. I want to say here and now that I am making this statement today without any reference to the resolution, and the reason I want this to go on the record is that I want the people of my country to appreciate that this resolution has been put forward by its five sponsors before hearing the statement of the representative of India—especially after I said last evening that I still had to argue this case. I am not making my detailed comment on it at the moment. All I want the Security Council to be seized of is this: for the purpose of this morning's statement, I am not taking this resolution into account.

7. The second matter on which I want clarification or a ruling by the President is with reference to points (5) and (6) of the speech of the Foreign Minister of Pakistan [761st meeting, paras. 52 and 53].

8. These refer to the good offices of Commonwealth Prime Ministers. Now if the reference implies that this matter came before the meeting of Commonwealth Prime Ministers, then on behalf of my Government I want to register categorical denial. I myself have been present at every meeting of the Commonwealth Prime Ministers since Pakistan and India became members of that group. There has been no meeting of Commonwealth Prime Ministers in the sense that these meetings, which are usually convened at convenient intervals, were devoted to this matter. This matter was sought to be raised by Pakistan and it was never agreed to be discussed.

Gouvernement indien avait, à plusieurs reprises, insisté vivement sur la nécessité d'éviter de nouvelles effusions de sang, et comme le Pakistan, d'autre part, soutenait qu'une suspension d'armes ne pouvait intervenir qu'après le règlement de certaines questions politiques, la Commission a proposé ce plan et nous l'avons accepté avec les conditions qui en faisaient partie. Mais il faut se souvenir d'un point important. Quand la Commission a proposé ce plan, ni elle, ni le Gouvernement indien ni le Gouvernement pakistanais ne prévoyaient qu'il durerait huit ou neuf ans.

4. Quoiqu'il en soit, avant d'aborder ce problème, nous devons nous demander qui est responsable de l'inexécution du plan.

5. Si l'exécution d'un plan est subordonnée à des conditions préalables et que l'une des parties, volontairement et de mauvaise foi, empêche ces conditions de se réaliser, on peut accuser cette partie d'un acte contraire à l'équité. C'est un point que j'ai admis volontiers, avant même d'y avoir été invité. Or, c'est une accusation de ce genre que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a portée devant le Conseil. On trouve dans son intervention 11 points destinés à montrer comment l'Inde aurait empêché l'exécution de la deuxième partie du plan [761ème séance, par. 48 et suiv.]. Même si elles étaient exactes, ces allégations ne seraient pas décisives car, je l'ai dit hier, la Commission a défini, malgré les objections du Pakistan, certaines conditions fondamentales qui figurent dans les accords en question.

6. Avant d'aborder successivement ces différents points, je voudrais faire deux observations. En premier lieu, je tiens à souligner que je fais abstraction, dans mon intervention d'aujourd'hui, du projet de résolution déposé par l'Australie, la Colombie, Cuba, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni [S/3778]; en effet, je veux que mes compatriotes sachent bien que ces cinq Etats ont déposé leur projet de résolution avant que le représentant de l'Inde eût fini de parler: j'avais, en effet, dit hier soir que je prendrais encore la parole. Ce matin, je ne commenterai pas ce projet en détail. Je veux simplement signaler au Conseil de sécurité que, dans mon intervention, je ne tiendrais pas compte du projet de résolution en question.

7. En deuxième lieu, je voudrais des éclaircissements ou une décision du Président en ce qui concerne un passage du discours du Ministre des affaires étrangères du Pakistan. Il s'agit des points 5 et 6 de ce discours [761ème séance, par. 52 et 53].

8. Il est fait mention, dans ces paragraphes, des bons offices des Premiers Ministres du Commonwealth. Si cette mention signifie que la question a été examinée lors d'une réunion des Premiers Ministres du Commonwealth, je le nie catégoriquement, au nom de mon gouvernement. J'ai assisté personnellement à toutes les réunions des Premiers Ministres du Commonwealth depuis que le Pakistan et l'Inde sont devenus membres de ce groupe. Aucune de ces réunions, qui se tiennent d'ordinaire à intervalle régulier, n'a été consacrée à cette question. Le Pakistan a essayé de la soulever, mais les Premiers Ministres n'ont jamais accepté de l'examiner.

9. If, on the other hand, the Foreign Minister of Pakistan is referring to private conversations that might have taken place between Prime Minister and Prime Minister, or with small groups of Prime Ministers, then I would ask for a ruling from the President. Either these paragraphs stand withdrawn or we have freedom to refer to confidential documents, because my Government cannot take up the position of having the name of our Government and our Prime Minister and of his colleagues used in this way without referring to documents. I would therefore like to have a ruling from the President. I have the confidential reports of these conversations. We have regarded them as top secret documents. But I will take the responsibility, so far as we are concerned, of going into their contents, provided that is the wish of the Security Council.

10. We cannot have allegations made from private documents without opportunity to use those documents in rebuttal. Therefore I ask for your ruling, Mr. President. Either these paragraphs must stand withdrawn or I will quote from the documents.

11. The PRESIDENT: The President has heard the statement of the representative of India and he cannot make a ruling on any statements made in connexion with the question before this body. The representative of India has the right to make a reply as he chooses and to make such statements as he may desire to make, as the representative of Pakistan also has the right to make his own statements and deny whatever the representative of India has stated here. But the President cannot make a ruling on a statement made by a representative before this Council.

12. Mr. Krishna MENON (India): With great respect, that is all I ask for, because the responsibility for the revelation of these conversations does not rest on the Government of India. When confidential conversations are referred to by responsible persons in a forum that is not concerned with them, then the Government of India has no alternative but to tell the whole story, and that is all I ask for.

13. Therefore, I should like to refer to the first proposal of the statement of the Foreign Minister of Pakistan [761st meeting, para. 48]. It is necessary to refer to these allegations seriatim because we are not able to subscribe to these things and, what is more, they are contradicted or modified by the documents available to the Security Council in such a way as to make this picture very different from what is sought to be presented. I will read the first allegation:

"(1) In March 1949, the United Nations Commission convened a joint Committee of the Indian and Pakistan representatives, at which it was agreed that both India and Pakistan would submit their plans for the withdrawal of forces to that Committee. Pakistan did so; India first asked for more time and later refused to honour this agreement."

14. The charge is that the Commission asked for the withdrawal of forces, that Pakistan offered a plan and that we did not co-operate. If that were true in the way

9. Si le Ministre des affaires étrangères du Pakistan fait allusion à des entretiens privés entre deux Premiers Ministres ou entre quelques Premiers Ministres, je demande au Président de se prononcer sur le point suivant: ou bien les alinéas en question seront considérés comme retirés, ou bien nous aurons toute liberté de faire état de documents confidentiels. En effet, mon gouvernement ne peut accepter que son nom ou celui de son Premier Ministre et de ses collègues soit pareillement cité sans qu'il puisse à son tour renvoyer à des documents. J'ai des rapports confidentiels au sujet de ces entretiens. Nous avons considéré ces documents comme tout à fait secrets; mais, si le Conseil de sécurité le désire, je prendrai sur moi, en ce qui nous concerne, de les citer.

10. Nous n'acceptons pas que l'on fasse, en s'appuyant sur des documents confidentiels, des allégations que nous ne pourrions pas réfuter en faisant état des mêmes documents. Je vous demande donc, Monsieur le Président, de bien vouloir prendre une décision.

11. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): le Président a entendu le représentant de l'Inde, mais ne peut pas prendre une décision sur des déclarations faites à propos de la question dont le Conseil est saisi. Le représentant de l'Inde a le droit de répondre comme il l'entend et de faire les déclarations qu'il juge nécessaires; de même, le représentant du Pakistan a le droit de faire les déclarations qu'il désire et d'opposer des démentis à celles du représentant de l'Inde. Mais le Président ne peut pas prendre une décision sur une déclaration d'un membre du Conseil.

12. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: C'est tout ce que je me suis permis de demander, car le Gouvernement indien n'est pas responsable de la divulgation de ces entretiens. Quand des personnes dites sérieuses font allusion à des entretiens confidentiels, d'une tribune que ces entretiens ne concernent pas, le Gouvernement indien se trouve dans l'obligation de raconter l'histoire toute entière; c'est tout ce que je demande.

13. Je vais donc parler de la première proposition qui figure dans la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Pakistan [761ème séance, par. 48]. Il faut examiner ces allégations une à une; en effet, nous ne pouvons pas souscrire à ces prétentions; d'autre part, les documents que le Conseil a sous les yeux en donnent une version différente ou contradictoire si bien que le tableau est fort différent de celui qu'on a cherché à nous peindre. Je lis la première allégation:

"1) En mars 1949, la Commission des Nations Unies a réuni un Comité mixte composé de représentants de l'Inde et du Pakistan; ce comité a convenu que l'Inde et le Pakistan lui soumettraient leurs propositions concernant le retrait des forces armées. Le Pakistan a présenté ses propositions; l'Inde a tout d'abord demandé un certain délai et a refusé par la suite de se conformer à l'accord."

14. On nous accuse donc de n'avoir pas collaboré à la réalisation d'un plan proposé par le Pakistan, à la suite d'une demande de retrait des forces formulée

it was put, that is certainly a grave lapse on the part of the Government of India and may be counted as a point in part of non-performance.

15. I now wish to refer to paragraph 229 of the third interim report of the Commission. The Commission has something very interesting to say about this:

"In early March the Commission received the first concrete indication of the manner in which one of the parties envisaged the implementation of the truce... the Pakistan delegation held (a) that the objective of the truce agreement is to create a military balance between the forces on each side and (b) that the withdrawal of its regular forces depended upon plans acceptable to the Pakistan Government for the synchronization of this withdrawal with that of the bulk of the Indian forces."<sup>1/</sup>

What I read out now was the Commission's findings.

16. In another part of the report, paragraph 169, the Commission says:

"The Government of India did not agree with the premises on which the plans of the Pakistan delegation were based. The Indian delegation informed the meeting that it was unable to respond to the Pakistan delegation by presenting a similarly comprehensive plan, until a basis for agreement was reached. The meetings were adjourned. Subsequently, on 28 March the Commission received the Government of India's own views (annex 16)."<sup>2/</sup>

17. What is said in the statement of the Foreign Minister of Pakistan is that the Government of India did not submit its views; the Government of India refused to honour this agreement. But I will read out again what the Commission said: "... the Commission received the first concrete indication of the manner in which one of the parties..." The Pakistan delegation held such and such a view, and as we pointed out before in our statement, the Commission had already rejected both the (a) and (b) proposals of Pakistan. Now the principle which the Commission had rejected, that was brought before the Commission. The Government of India reiterated its position. What is more, the Commission goes on to say that "on 28 March the Commission received the Government of India's own views". So both parts of that statement are inaccurate.

18. The next allegation is as follows:

"(2) After many months of effort, the United Nations Commission came to the conclusion that India was not prepared to withdraw the bulk of its forces from Kashmir and was seeking to cover this refusal by misinterpreting the Commission's resolutions on the subject. The Commission, therefore, proposed that the differences arising from the interpretation of the two resolutions—which constitute the international agreement on Kashmir—should be submitted to the

<sup>1/</sup> See Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 7, document S/1430, para. 229.

<sup>2/</sup> Ibid., para. 169.

par la Commission. Si telle était la vérité, il y aurait certainement de la part du Gouvernement indien un manquement grave qui pourrait être considéré comme un élément de preuve de notre refus de nous conformer à une décision.

15. Je me reporte maintenant au paragraphe 229 du troisième rapport provisoire de la Commission. Ce que la Commission dit à ce sujet est très intéressant:

"C'est au début de mars que la Commission a été pour la première fois informée avec précision de la manière dont l'une des parties envisageait l'application de la trêve (...). La délégation du Pakistan soutenait a) que l'accord de trêve avait pour but de créer un équilibre militaire entre les forces des deux parties; b) que le retrait de ces forces régulières dépendait des plans que son gouvernement pourrait accepter au sujet de la synchronisation de ce retrait et de celui du gros des forces de l'Inde <sup>1/</sup>."

Telles étaient les conclusions de la Commission.

16. Dans une autre partie du rapport, au paragraphe 169, la Commission déclare:

"Le Gouvernement de l'Inde n'a pas accepté les bases sur lesquelles reposent les plans de la délégation du Pakistan. Au cours de la réunion, la délégation de l'Inde a fait savoir qu'elle n'était pas en mesure de présenter, en réponse à la délégation du Pakistan, un plan aussi détaillé avant que l'on n'ait trouvé une base d'accord. Les réunions furent ajournées. Le 28 mars, la Commission a reçu un exposé des vues du Gouvernement de l'Inde (annexe 16)<sup>2/</sup>."

17. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a avancé que le Gouvernement indien n'avait pas fait connaître son opinion; le Gouvernement indien aurait refusé de faire honneur à cet accord. Mais je relis le texte de la Commission: "... la Commission a été pour la première fois informée avec précision de la manière dont l'une des parties...". La délégation pakistanaise avait telle et telle idée; comme nous l'avons déjà signalé dans notre déclaration, la Commission avait rejeté auparavant les propositions a) et b) du Pakistan. Ce principe que la Commission avait rejeté, c'est celui qu'on lui a de nouveau proposé. Le Gouvernement indien a réaffirmé sa position. Qui plus est, la Commission ajoute: "Le 28 mars, la Commission a reçu un exposé des vues du Gouvernement de l'Inde". Ainsi donc, les deux parties de cette déclarations sont inexactes.

18. Voici l'allégation suivante:

"2) Après plusieurs mois d'efforts, la Commission des Nations Unies est parvenue à la conclusion que l'Inde n'était pas disposée à retirer du Cachemire le gros de ses forces et qu'elle cherchait à masquer ce refus en donnant une interprétation erronée des résolutions adoptées par la Commission à ce sujet. La Commission a donc proposé que les divergences portant sur l'interprétation des deux résolutions — qui constituent l'accord interna-

<sup>1/</sup> Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 7, document S/1430, par. 229.

<sup>2/</sup> Ibid., par. 169.

arbitration of Admiral Nimitz, the designated Plebiscite Administrator. This proposal was endorsed by a personal appeal from President Truman of the United States and Mr. Attlee, the then Prime Minister of the United Kingdom, in August 1949. Pakistan accepted this proposal; India rejected it." [761st meeting, para. 49.]

19. Apart from the statement in regard to arbitration, there are two definite allegations here that the Government of India misinterpreted the resolutions of the Commission.

20. What are the facts? It is true that India rejected the proposal for arbitration that was made by the Commission at that time. And may I say, this was not a question of general arbitration; it was arbitration on the topic which we are talking about, and these were the reasons which should have been set out. The arbitrator in this particular case was to have the authority not only to arbitrate on the issue given to him, but also, if necessary, to determine the points on which he should arbitrate. I ask representatives on the Council to show me one instance in the whole law of arbitration where the arbitrator is asked to say what he is going to arbitrate on. That strikes at the root of all arbitration. Arbitration is usually the appointment of a tribunal, to whom a case is referred with a request to give an award or find a reconciliation between two points of view. In this case the arbitrator was asked to arbitrate on whatever he was going to arbitrate on. That is to say, he would be the plaintiff and the judge. This was a novel procedure and without precedent, and could hardly be justified; and I ask anyone to show me an instance in the whole international arbitration procedure where this has been done.

21. The main difference between India and Pakistan in this particular matter of arbitration was on the disbanding and disarming of the "Azad" forces—forces which Pakistan had all along denied were there. There was Pakistan participation; it did not communicate with the Security Council. The Security Council was happily passing resolutions in total ignorance of what was going on, the information having been withheld, and, later, when this matter came up, the Commission gave assurances to us. Mr. Lozano, who was Chairman of the Commission at that time, wrote a letter on behalf of the Commission, which I read out yesterday. The main difference of opinion between India and Pakistan was on the disbanding of the "Azad" forces, because we did not think that a plebiscite could be held, nor could we agree to the idea of an insurgent government being recognized; and certainly it cannot be the idea of the Security Council—as it seems to be the plan going around—that the Security Council is going to stand behind some sort of insurgent authority. The Commission had given us the assurance that there was to be large-scale disbanding and disarming of these forces and it was on the basis of this assurance that India had accepted the resolution of 5 January 1949. This was,

tional sur le Cachemire — soient soumises à l'arbitrage de l'amiral Nimitz, administrateur du plébiscite. En août 1949, cette proposition a été appuyée par un appel personnel de M. Truman, président des Etats-Unis d'Amérique, et de M. Attlee, qui était alors premier ministre du Royaume-Uni. Le Pakistan a accepté cette proposition; l'Inde l'a rejetée." [761ème séance, par. 49.]

19. En dehors de la déclaration relative à l'arbitrage, on a donc prétendu expressément par deux fois que le Gouvernement indien avait donné une interprétation erronée des résolutions de la Commission.

20. Quels sont les faits? Il est vrai que l'Inde a rejeté à l'époque la proposition d'arbitrage faite par la Commission. D'ailleurs, il ne s'agissait pas d'un arbitrage général; il s'agissait d'un arbitrage sur le point particulier dont nous traitons actuellement. Voici les raisons de notre refus; il aurait fallu les mentionner. Dans ce cas particulier, on voulait donner à l'arbitre le pouvoir non seulement d'arbitrer sur les questions qui lui étaient soumises, mais également, en cas de besoin, de déterminer quels étaient les points sur lesquels il devait arbitrer. Je demande aux représentants qui siègent ici de me dire s'il existe un seul exemple, dans toute la jurisprudence de l'arbitrage, d'un arbitre invité à fixer lui-même les points sur lesquels doit porter son arbitrage: cela est contraire au principe même de l'arbitrage. L'arbitrage consiste normalement à nommer un juge, que l'on saisit d'une affaire et auquel on demande de rendre une sentence arbitrale ou de concilier deux thèses différentes. Dans notre cas, on demandait à l'arbitre de décider lui-même des points sur lesquels il allait arbitrer. C'est-à-dire qu'il aurait été à la fois demandeur et juge. C'est là une procédure nouvelle et sans précédent, qui ne peut guère trouver de justification. Une fois encore, je demande que l'on me cite un seul cas, dans toute la jurisprudence internationale de l'arbitrage, où cette procédure eût été employée.

21. La plus importante divergence de vues entre l'Inde et le Pakistan, dans cette question de l'arbitrage, portait sur la dispersion et le désarmement des forces "azad" — ces forces dont le Pakistan avait toujours nié l'existence. Le Pakistan participait à l'agression; il n'a fait aucune communication au Conseil de sécurité. Le Conseil votait tranquillement des résolutions dans l'ignorance complète de ce qui se passait, puisque les renseignements ne lui avaient pas été communiqués; quand, plus tard, cette question est venue en discussion, la Commission nous a donné des assurances. M. Lozano, qui était alors président de la Commission, a écrit, au nom de la Commission, la lettre que j'ai lue hier. La principale divergence d'opinion entre l'Inde et le Pakistan avait trait à la dispersion des forces "azad", parce que nous estimions qu'un plébiscite ne pouvait avoir lieu, et que nous n'acceptions pas de reconnaître un gouvernement insurgé. Il ne se peut assurément pas que le Conseil de sécurité veuille soutenir aucune autorité insurgée, comme certains semblent en avoir l'intention. La Commission nous avait donné l'assurance que ces forces seraient licenciées et désarmées sur une grande échelle; c'est forte de cette assurance

therefore, not a matter for arbitration but for affirmative or immediate decision.

22. This issue, on which there had been agreement between the Government of India and the Commission, formed the basis of the plan; otherwise we would not have accepted the plan. Before we accepted the plan, we had got this assurance from the Commission that there would be large-scale disbanding and disarmament. We said our position was that we would not be prepared to arbitrate on anything outside the agreed issues; otherwise, what was being asked was that the assurances given, the commitments undertaken on the basis of those assurances, would go by the board. I ask the Security Council whether any other action could have been taken by a responsible Government.

23. All the facts at that time were known to the Commission. The Commission had come to the conclusion that the presence of these forces constituted a material change. They have said many times in the report that this was what was standing in the way, and the whole problem had changed on account of the introduction of these forces from Pakistan and the organization of this enormous "Azad" army of thirty-two battalions. There was really no genuine dispute, but what we are asked to do is to go to another issue altogether, to strike at the root of the agreement.

24. The withdrawal of the bulk of the Indian forces referred to in part II, section B, paragraph 1 of the resolution of 13 August 1948 was to be agreed between the Government of India and the Commission or its successor. That, as I read out yesterday [763rd meeting, para. 35], is one of the articles of the agreement. The withdrawal of Indian forces has nothing to do with the Government of Pakistan. In fact, Sir Mohammed Zafrullah Khan asked that he should be informed as to the plan of this withdrawal. That is to say, our military operations should be disclosed to him. The Commission rejected the idea wholesale. Therefore, it was said that this was a matter for the Government of India and the Commission or its successor. That was the position, and the reason, of course, was twofold. In the first place, India was responsible for the security of this State whose sovereignty had not been questioned. The Commission had said time after time that it could not recognize any other authority.

25. The forces considered necessary to retain on the Indian side of the cease-fire line had to be sufficient not only for the observance of law and order, but, in accordance with assurances given to us by the Commission, also for the security of the State. Therefore, that was not a matter for arbitration. It had to be agreed upon between the Government of India and the Commission. That is to say, in the background of this resolution and the assurances, there were certain things which were outside discussion, namely, that this quantum of forces, and everything else were to be decided between the Government of India and the Commission. How can that go to arbitration?

26. Under paragraph 4 (a) of the resolution of 5 January 1949, the final disposal of Indian and State

que l'Inde avait accepté la résolution du 5 janvier 1949. Il n'y avait donc pas matière à arbitrage, mais à une décision affirmative ou immédiate.

22. Cette question, sur laquelle le Gouvernement de l'Inde et la Commission s'étaient mis d'accord, formait la base du plan; autrement, nous n'aurions pas accepté le plan. Avant d'accepter le plan, nous avons obtenu de la Commission l'assurance que les forces seraient licenciées et désarmées sur une grande échelle. Nous avons dit que nous n'étions pas disposés à accepter d'arbitrage sur toute question sortant du cadre des principes adoptés. Autrement, on nous aurait demandé de jeter par-dessus bord les assurances données, ainsi que les engagements pris sur la base de ces assurances. Je demande au Conseil de sécurité si un gouvernement responsable aurait pu agir autrement.

23. Tous les faits étaient bien connus de la Commission à cette époque. La Commission était arrivée à la conclusion que la présence de ces troupes constituait un changement matériel. Elle a écrit souvent dans ses rapports que la présence de ces troupes constituait un obstacle, et que l'ensemble du problème s'était trouvé modifié du fait de l'entrée de ces forces venues du Pakistan et de l'organisation de cette énorme armée "azad" de 32 bataillons. Il n'y avait pas vraiment de différend à proprement parler, mais on nous demande d'aborder une tout autre question, de remonter à la base de l'accord.

24. Le retrait du gros des forces indiennes, dont il est question au paragraphe 1 de la section B de la deuxième partie de la résolution du 13 août 1948, devait faire l'objet d'un accord entre le Gouvernement indien et la Commission ou son successeur. Il s'agit là d'un des articles de l'accord; j'en ai donné lecture hier [763ème séance, par. 35]. Le Gouvernement pakistanais n'a rien à voir au retrait des forces indiennes. En fait, sir Mohammed Zafrullah Khan demandait à être informé du plan d'évacuation de ces forces. C'est-à-dire que nous devrions lui faire connaître nos mouvements de troupes. La Commission a rejeté cette idée en bloc. C'est pour cela que l'on a dit que la question concernait le Gouvernement indien et la Commission ou son successeur. Il y avait à cela, bien entendu, deux raisons. En premier lieu, l'Inde était responsable de la sécurité de cet Etat, dont la souveraineté n'était pas mise en doute. La Commission a déclaré à de nombreuses reprises qu'elle ne pouvait reconnaître aucune autre autorité.

25. Les forces que l'on jugeait nécessaire de garder du côté indien de la ligne de suspension d'armes devaient suffire au maintien de l'ordre, mais aussi, selon les assurances que la Commission nous avait données, à la sécurité de l'Etat. Il n'y avait donc pas là matière à arbitrage. La question devait faire l'objet d'un accord entre le Gouvernement indien et la Commission. C'est-à-dire que, étant donné cette résolution et les assurances données, il y avait certains points qui échappaient à la discussion, autrement dit que les effectifs de ces forces, et tout le reste, devaient se décider entre le Gouvernement indien et la Commission. Comment soumettre tout cela à un arbitrage?

26. Aux termes de l'alinéa a du paragraphe 4 de la résolution du 5 janvier 1949, la Commission ou son

armed forces--and I said yesterday that the word "disposal" has been interpreted by India as "disposition"--which was to be with due regard to the security of the State and the freedom of the plebiscite, was to be determined by the Commission or its successor and the Plebiscite Administrator, on the one hand, and the Government of India, on the other. There, again, there was no room for an outside body. This was a bilateral arrangement between the Government of India, as the sovereign authority responsible for security, and the Commission.

27. If arbitration was to be according to the resolution of the Commission, which is all we accepted, Pakistan could not be a party to those arrangements—I laid stress on this yesterday; the Commission agreed that Pakistan had nothing to do with them and had no right to be consulted at all. It was not a matter for us to decide with Pakistan.

28. For similar reasons, India objected to the Security Council resolution of 30 March 1951 [S/2017/Rev. 1], which gave Pakistan the right to be consulted, even in vital matters affecting the security of Jammu and Kashmir. Further, if Pakistan was not in full agreement with India, the point was required to be decided by the arbitrator, in whose selection Pakistan would again have the right to be consulted. That is to say, we were asked to agree to the selection of an arbitrator by the two States in a matter with which it was previously agreed that one party had nothing to do. Thus, the resolution sought to reopen, in favour of Pakistan, issues that had been settled by the resolution of August 1948. I said yesterday that our position has been that everything that has followed from the Security Council after this resolution can only arise from that because the parent resolution was the basis of the plan, and this was an attempt to undo it, and we were not willing to agree to that. This later resolution sought to give Pakistan a voice in matters which Pakistan, as an invader of the State, had been rightly denied by the Commission. It sought to transfer to arbitration the right to make vital decisions on which the old resolution required India's agreement.

29. That is the answer to the second allegation. That is to say, it is true that we did not agree to arbitrate, but because we were asked to arbitrate on questions which were not amenable to arbitration, it changed the basis of our agreement.

30. Let us examine the third point put forward by the representative of Pakistan:

"(3) In December 1949, the President of the Security Council, General McNaughton, acting as the Council's mediator in this dispute, formulated certain proposals for the demilitarization of the State of Jammu and Kashmir. Pakistan accepted these proposals; India rejected them." [761st meeting, para. 50.]

31. What are the facts here? General McNaughton tried to place India and Pakistan on an equal level in

successeur et l'Administrateur du plébiscite devaient fixer, en consultation avec le Gouvernement indien, les modalités du retrait définitif — et, comme je l'ai dit hier, l'Inde a interprété le mot anglais "disposal" dans le sens de "disposition" — des forces armées de l'Inde et de l'Etat de Jammu et Cachemire, après avoir dûment tenu compte des conditions nécessaires à la sécurité de l'Etat et à la liberté du plébiscite. Ici encore, il n'y avait place pour aucun autre organisme. C'était un arrangement bilatéral entre le Gouvernement indien (l'autorité souveraine et responsable de la sécurité) et la Commission.

27. Si l'arbitrage devait être conforme aux dispositions de la résolution de la Commission, qui était tout ce que nous avions accepté — le Pakistan ne pourrait pas être partie à ces accords. Je l'ai souligné hier. La Commission a admis que le Pakistan n'avait rien à voir dans cette affaire et qu'il n'avait pas du tout le droit d'être consulté. Ce n'était pas une affaire que nous eussions à régler avec le Pakistan.

28. L'Inde était opposée, pour des raisons analogues, à la résolution du 30 mars 1951 du Conseil de sécurité [S/2017/Rev.1], qui donnait au Pakistan le droit d'être consulté, même touchant des questions essentielles pour la sécurité de l'Etat de Jammu et Cachemire. En outre, si le Pakistan n'était pas entièrement d'accord avec l'Inde, le litige devait être tranché par un arbitre, dans la désignation duquel le Pakistan serait, une fois de plus, consulté. On nous demandait donc d'approuver la désignation d'un arbitre par les deux Etats dans une question dont, à l'avance, on convenait qu'elle n'intéressait pas l'une des parties. Ainsi donc, cette résolution cherchait à rouvrir en faveur du Pakistan des questions que la résolution d'août 1948 avait réglées. J'ai déclaré hier qu'à notre avis tout ce qui s'est fait au Conseil de sécurité après cette résolution ne pouvait qu'en découler, parce que la résolution fondamentale était la base du plan et qu'il s'agissait là de tenter de le détruire, ce que nous n'étions pas disposés à admettre. Cette résolution visait à donner au Pakistan le droit d'intervenir dans des questions où la Commission lui avait à juste titre dénié ce droit parce qu'il avait envahi l'Etat de Jammu et Cachemire. Elle cherchait à transférer à un arbitre le droit de prendre des décisions essentielles pour lesquelles, d'après la résolution précédente, il fallait l'assentiment de l'Inde.

29. Telle est ma réponse à la deuxième allégation. C'est-à-dire qu'il est vrai que nous n'avons pas accepté l'arbitrage, mais comme on nous demandait d'accepter l'arbitrage touchant des questions non susceptibles d'arbitrage, cela changeait la base de notre accord.

30. Examinons la troisième "proposition" du représentant du Pakistan:

"(3) En décembre 1949, le général McNaughton, président du Conseil de sécurité, faisant office de médiateur du Conseil dans ce différend, a formulé certaines propositions visant à la démilitarisation de l'Etat de Jammu et Cachemire. Le Pakistan a accepté ces propositions; l'Inde les a rejetées." [761ème séance, par. 50.]

31. Quels sont les faits? Le général McNaughton a tenté de placer l'Inde et le Pakistan sur un pied d'éga-

this matter. Our position from the very beginning, irrespective of what the Security Council may say, has been that this is not a dispute over territory. This is a complaint about aggression, and, irrespective of the assumption that there may be flaws in India's claim that the invader has no rights, General McNaughton's proposals tried to treat us as though we were two co-defendants in that matter. What is more, he equated "Azad" Kashmir with the Jammu and Kashmir Government and gave the former also a status in the matter, despite the Commission's definite finding against it. He gave a formal recognition, therefore, to this Government which not even Pakistan recognized at that time. Pakistan did not recognize the "Azad" Government—perhaps for other reasons, but there it is.

32. These proposals of General McNaughton failed to take account of our respective positions in this dispute and did not preserve the agreements of 13 August 1948 and of 5 January 1949. This only puts before the Security Council the position that I stated yesterday and shows that it was not something that we made up for these meetings. This has been our consistent position all along.

33. Now we go to point (4):

"(4) The Security Council then appointed Sir Owen Dixon and authorized him, in March 1950, to bring about the demilitarization of the State within five months. He formulated the demilitarization proposals in July 1950 and discussed them with the Prime Ministers of India and Pakistan. Pakistan accepted those proposals; India rejected them." [761st meeting, para. 51.]

34. First let me say, by way of introduction to this particular point, that the whole of the proceedings after 5 January 1949 are not concerned with the whole issue. They are only concerned with part II, to bring about demilitarization—nothing else. It is a very small compass.

35. Sir Owen Dixon, now Chief Justice of Australia, went to India and to Kashmir and to Pakistan and he tried to establish, in the same way as General McNaughton did, a parity between India and Pakistan. What is more, he also brought in "Azad" Kashmir as though it were a de jure Government, and he also tried to establish parity between the State forces and militia on the one hand, and "Azad" forces on the other.

36. It is not correct to say in this connexion that we rejected Sir Owen Dixon's proposals. Sir Owen Dixon's proposals are interesting in this connexion. He came to two or three important conclusions, not that we accept them, but the Security Council should know about them. One conclusion he came to was that a wholesale plebiscite was neither desirable nor possible. So he suggested alternative plans for what has been called a compartmental plebiscite. At that time—and I want to say now that the Government of India is making no

lité à cet égard. Dès le début, nous avons estimé, abstraction faite de ce que pouvait dire le Conseil de sécurité, qu'il ne s'agit pas d'un différend relatif à un territoire. C'est une plainte pour agression et, indépendamment de l'hypothèse qu'il aurait des faiblesses dans la thèse indienne qui veut que l'agression ait été injustifiée, les propositions du général McNaughton essaient de nous traiter comme si nous étions l'un et l'autre également accusés dans cette affaire. En outre, il plaçait sur le même plan le Cachemire "azad" et le Gouvernement de l'Etat de Jammu et Cachemire, et reconnaissait au premier un rôle dans l'affaire, bien que la Commission se fut formellement prononcée contre cette conception. Le général McNaughton a donc officiellement reconnu ce gouvernement, que le Pakistan lui-même se refusait à reconnaître à cette époque. Le Pakistan n'a pas reconnu le gouvernement "azad" — pour d'autres raisons peut-être, mais le fait est là.

32. Les propositions du général McNaughton ne tiennent pas compte de nos positions respectives dans le différend et n'étaient pas conformes aux accords du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949. Cela ne fait que montrer au Conseil de sécurité la position qui était la nôtre et que j'ai exposée hier, et prouver que nous ne l'avons pas adoptée simplement à l'occasion de ces séances. Telle est notre attitude, elle n'a jamais changé.

33. Passons maintenant à l'étude du point 4:

"4) Le Conseil de sécurité a alors désigné sir Owen Dixon et l'a autorisé, en mars 1950, à faire le nécessaire pour obtenir la démilitarisation de l'Etat dans un délai de cinq mois. Sir Owen Dixon a formulé ses propositions de démilitarisation en juillet 1950 et les a discutées avec les Premiers Ministres de l'Inde et du Pakistan. Le Pakistan a accepté ces propositions, l'Inde les a rejetées." [761ème séance, par. 51.]

34. En ce qui concerne cet aspect de la question, je dirai, en guise d'introduction, que tout ce qui est survenu après le 5 janvier 1949 ne portait pas sur l'ensemble du problème, mais seulement sur sa deuxième partie, la démilitarisation — et sur rien d'autre. C'est un domaine très limité.

35. Sir Owen Dixon, maintenant "Chief Justice" d'Australie, s'est rendu dans l'Inde, puis au Cachemire et au Pakistan, où, tout comme le général McNaughton, il s'est efforcé de traiter l'Inde et le Pakistan sur un pied d'égalité. Bien plus, il a également mêlé aux négociations le Cachemire "azad", comme si c'était un gouvernement de droit; de même, il a tenté de mettre à parité les forces armées et la milice de l'Etat, d'une part, et les forces "azad", d'autre part.

36. Il est inexact de dire que nous avons rejeté les propositions de sir Owen Dixon. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ces propositions de sir Owen Dixon: il a dégagé deux ou trois importantes conclusions — non que nous les acceptions, mais le Conseil de sécurité doit les connaître. Sir Owen a tout d'abord conclu qu'un plébiscite en gros n'était ni souhaitable ni réalisable. Il a donc proposé une autre solution, le recours à un plébiscite "compartimenté". A cette époque — et je tiens à souligner maintenant que le

fresh commitment in this matter—we said we were prepared to look at it. We said at that time that we were prepared to examine this proposal, that is to say, to take a plebiscite over the different areas or perhaps agree that some parts had to go to India and other parts had to go to Pakistan. At that time we were certainly prepared to examine those proposals. It was not India that rejected them. Pakistan rejected them wholesale. That is the record.

37. However, there is something else that Sir Owen Dixon said. I referred to it yesterday and I shall refer to it again. That is that when Pakistan crossed the boundary it violated international law—a polite way of saying that it invaded another country.

38. Now I go to points (5), (6) and (7) put forward by the representative of Pakistan. I shall take all these together for your convenience, Mr. President, and the convenience of the Council, because they all deal with the same proposition.

39. I should like to restate that there was no question of this Kashmir question being on the agenda of the Commonwealth Conference of Prime Ministers. The Government of India has objected and will continue to object to the discussion of this problem in any international forum other than the Security Council, which is seized of it. There has been participation by the United Kingdom, the United States, Pakistan, France, Iraq, the Philippines and various other countries in attempts to raise this matter, in however superficial a way, in other forums, and we have on each occasion protested to each Government and said that it was the wrong action to take. We continue to do so, irrespective of the responses they make.

40. It would be very wrong for me simply to say that there was no Prime Minister's meeting dealing with this, or that no formal objection was made. There were conversations in 1951—I believe it was the second conference after India decided to become a republic. There were talks with Mr. Menzies, the Prime Minister of Australia. I believe that there were talks before with the late Mr. Mackenzie King. There were always talks on large numbers of subjects; some of them had nothing to do with this matter at all. There was also an occasion when Mr. Menzies and Mr. Attlee sat together with the Prime Minister of India for a private conversation, and Mr. Liaquat Ali Khan, the Prime Minister of Pakistan, was also present.

41. In view of the delicate nature of Commonwealth relations and the bringing in of the names of these Prime Ministers, and for various other reasons, which will become more apparent when I read this resolution—and if I can claim the attention of the representative of the United Kingdom—I should like to read this note recorded at that time by the Prime Minister of India:

"This evening I attended an informal conference about the Kashmir question. This was originally fixed to be held at 10 Downing Street, but, owing to Mr. Menzies' illness, it was decided to hold it in Mr. Menzies' room at the Savoy. We met at 8.30 P.M. The Prime Ministers of the United Kingdom, Canada,

Gouvernement indien ne prend pas de nouvel engagement à cet égard — nous étions disposés à examiner cette proposition. Nous avons déclaré que nous étions prêts à l'étudier, c'est-à-dire à organiser un plébiscite dans les diverses régions et peut-être à reconnaître que certaines d'entre elles devraient se joindre à l'Inde et d'autres au Pakistan. Il n'y a aucun doute qu'à ce moment-là mon pays était disposé à prendre ces propositions en considération. C'est le Pakistan qui les a rejetées en bloc, et non pas l'Inde. Tels sont les faits.

37. Toutefois, sir Owen Dixon a ajouté quelque chose. J'en ai parlé hier et j'y reviens aujourd'hui. Ce qu'il a ajouté, c'est que, lorsque le Pakistan avait franchi la frontière, il avait violé le droit international — façon polie de dire qu'il avait envahi un autre pays.

38. J'en viens maintenant à l'étude des points 5, 6 et 7 du représentant du Pakistan. L'étude vous en sera plus facile, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres du Conseil, si je les examine ensemble, car ils traitent tous de la même proposition.

39. Je tiens à répéter qu'il n'a pas été question d'inscrire l'affaire du Cachemire à l'ordre du jour de la Conférence des Premiers Ministres du Commonwealth. Le Gouvernement indien s'est opposé et continuera à s'opposer à tout examen du problème par un organisme international autre que le Conseil de sécurité, qui en est saisi. Le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique, le Pakistan, la France, l'Irak, les Philippines et d'autres pays se sont efforcés de porter cette question, ne serait-ce que superficiellement, devant d'autres instances; chaque fois, nous avons protesté auprès du gouvernement intéressé et lui avons dit qu'il avait tort d'agir ainsi. Nous continuons à le dire, quelle qu'ait été leur réponse.

40. J'aurais grand tort de dire que nulle conférence des Premiers Ministres ne s'est occupée de la question ou qu'il n'y a pas eu de protestation officielle. Des conversations ont eu lieu en 1951; c'était, je crois, la deuxième conférence après la décision de l'Inde de devenir une république. Il y a eu des conversations avec M. Menzies, premier ministre d'Australie. Je crois qu'auparavant il y en avait eu avec le défunt M. Mackenzie King. Ces entretiens ont porté sur un grand nombre de sujets; certains n'avaient aucun rapport avec le problème qui nous préoccupait. M. Menzies et M. Attlee ont même eu une entrevue particulière avec le Premier Ministre de l'Inde; M. Liaquat Ali Khan, premier ministre du Pakistan, y assistait également.

41. Étant donné que les relations entre les pays du Commonwealth sont complexes et qu'en outre je viens de nommer certains Premiers Ministres, et pour d'autres raisons encore, qui deviendront plus claires lorsque j'aurai lu cette résolution, j'aimerais donner lecture de la note écrite à cette occasion par le Premier Ministre de l'Inde; je souhaiterais avoir toute l'attention du représentant du Royaume-Uni:

"Ce soir, j'ai assisté à une réunion officielle relative à la question du Cachemire. Elle devait tout d'abord avoir lieu au 10 Downing Street, mais, M. Menzies étant souffrant, il a été décidé qu'elle aurait lieu dans l'appartement du Premier Ministre de l'Australie, au Savoy. Nous nous sommes réunis

Australia, New Zealand, Ceylon and Pakistan were present. We discussed the matter for about an hour."

I might recall here that the reason for having this informal meeting was that we had refused to have the matter discussed formally in the Prime Ministers' Conference.

"Mr. Menzies and Mr. Attlee made some preliminary remarks about the extreme desirability of the Kashmir issue being settled, more especially because of the world situation. They referred to a plebiscite having been agreed to and only the conditions relating thereto being subject to dispute. Mr. Menzies expressed his opinion that probably a limited plebiscite would be more desirable. He added that, as there were legitimate apprehensions in the mind of India in regard to the security of the State, it should be easily possible for a brigade or so of Commonwealth troops to be placed there for security reasons till the plebiscite ended. Australia would be glad to provide such troops as it was thought it would be a service rendered to the cause of world peace. Some reference was also made to the heavy expenditure on the defence of India and Pakistan."

Then my Prime Minister gave his reply.

"Mr. Attlee then turned to me. I said I was at least equally desirous of a settlement of the Kashmir question. This was to the advantage of both India and Pakistan, and we had made many attempts but thus far without success. They show obviously that it was not quite so simple as it appeared on the surface, or otherwise it would have been settled long ago. No doubt it will be settled sooner or later. I gave a very brief account of some of the difficulties and points that had arisen, and added that two aspects were prominently before me. One was that no steps should be taken which might lead to an upsetting of the somewhat unstable equilibrium that had been gradually established between India and Pakistan during these past few years.

"There was a grave danger that if a wrong step was taken it would rouse passions all over India and Pakistan and raise new issues of vital importance. That would be a tragedy.

"The second point was that I could not deal with any proposal without reference to my colleagues in Delhi and Kashmir. So far as the Government of India was concerned, we had gone there on the invitation of not only the legally constituted Government but also the largest popular party. Our responsibility was confined to defence, foreign affairs and communications. For the rest, the State Government was responsible, and we could not interfere with its discretion though we could advise them. It was neither possible nor advisable for us to come to a decision without the concurrence of the State Government." — This was in the early stages of our accession. The relations had not yet been built up.— "Then the Prime Minister of

à 20 h. 30. Les Premiers Ministres du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de Ceylan et du Pakistan étaient présents. Nous nous sommes entretenus de la question pendant une heure environ."

Je voudrais rappeler ici que cette réunion officielle a eu lieu à la suite de notre refus d'examiner l'affaire officiellement en Conférence de Premiers Ministres.

"M. Menzies et M. Attlee ont tout d'abord remarqué qu'il était extrêmement souhaitable de régler la question du Cachemire, plus spécialement à cause de la situation mondiale. D'après eux, l'accord s'était fait sur le principe d'un plébiscite et il ne restait à en discuter que les modalités. M. Menzies pensait qu'il était probablement préférable d'organiser un plébiscite limité. Etant donné les appréhensions légitimes de l'Inde touchant la sécurité de l'Etat, le Commonwealth pourrait aisément envoyer une ou deux brigades pour maintenir l'ordre jusqu'à la fin du plébiscite. L'Australie serait toute disposée à fournir des troupes, car elle estimerait ainsi servir la cause de la paix dans le monde. Il a également été question des lourdes dépenses que l'Inde et le Pakistan consacrent à leur défense."

Le Premier Ministre de l'Inde a ensuite répondu.

"M. Attlee s'est alors tourné vers moi. J'ai dit que je souhaitais au moins autant que mes interlocuteurs parvenir à un règlement de la question du Cachemire. L'Inde et le Pakistan en bénéficieraient tous deux; mais, malgré de nombreuses tentatives, nous n'avions pas encore réussi. Cet échec montrait bien qu'il n'était donc pas aussi facile de résoudre ce problème qu'il ne paraissait en surface, sinon ce serait déjà fait depuis longtemps. Sans aucun doute, il serait réglé tôt ou tard. J'ai exposé très brièvement certaines des difficultés et des questions qui avaient été soulevées, et j'ai ensuite ajouté qu'il y avait, à mon avis, deux aspects principaux à la question: tout d'abord, il ne fallait prendre aucune mesure risquant de rompre l'équilibre quelque peu instable qu'on avait peu à peu réussi à établir entre l'Inde et le Pakistan au cours des dernières années.

"Une mesure malheureuse serait très dangereuse, car elle soulèverait les passions de toute la population, dans l'Inde et au Pakistan, et poserait de nouveaux problèmes d'une importance vitale. Ce serait une tragédie.

"En second lieu, je ne pouvais discuter aucune proposition sans demander l'avis de mes collègues de New-Delhi et du Cachemire. Le Gouvernement indien était au Cachemire sur l'invitation, non seulement du gouvernement légalement constitué, mais aussi du parti le plus important. Nous n'étions responsables que de la défense nationale, des affaires étrangères et des communications. Tout le reste dépendait du Gouvernement de l'Etat et, bien que nous puissions le conseiller, nous ne pouvions nous ingérer dans ce qui relevait de son jugement. Il n'était ni possible ni souhaitable que nous prenions une décision sans l'assentiment du Gouvernement de l'Etat. (Cela se passait tout au début de l'accession

Pakistan said that the State Government was just made up of puppets appointed by me, and I could remove them or change them at any time. I took exception to this and told them something about the background of Kashmir and the national conference and Sheikh Abdullah.

"I had given a very brief résumé of the events at Kashmir in the last few years, finishing up with Dixon and the proposals. I pointed out that Dixon had concluded that an over-all plebiscite was not feasible and had therefore explored the possibility of a partial plebiscite. To the general principle of this I had agreed, subject, of course, to the other matters connected with it being considered and decided upon.

"I made it clear that there was no point in discussing these matters until the principle was accepted by Pakistan"—because at that time, in the discussions with Mr. Menzies, this agreement was to be given by Pakistan and not by us, because we had agreed, subject to details, to the principle that Sir Owen Dixon had put forward.

"Mr. Liaquat Ali Khan indignantly repudiated this. The Prime Minister of Pakistan thereupon said there was no question of an over-all plebiscite not being feasible. There might be some difficulties, but obviously it could be done. I agreed that it could be done, though it might take time.

"The question of feasibility did not refer to the practical difficulty of having an electoral roll, but, according to Dixon, to various other factors."—which are set out in the Dixon report and some of which are referred to briefly in these conversations—"Mr. Menzies stated that he had not been able to understand why the Government of the State"—this is important because it comes from Mr. Menzies—"should be pushed aside or suspended because of the plebiscite"—and here I would point out that that was exactly what Pakistan was pressing for.—"It could very well continue, although matters connected with the plebiscite might be handed over to the Plebiscite Administrator. Attlee agreed with this."

Now, the Government of India, I would recall, has raised no objections in this connexion—provided other conditions are satisfied.

42. The conversations among the Prime Ministers then touched on the ethnic and linguistic divisions of the State. I quote from the conversations:

"I told them, also, that there was a basic difference between our approach and Pakistan's to the two-nation theory, and the insistence on religious differences coming into politics. While we had reluctantly accepted certain facts, we never accepted Pakistan's theory, and we were not prepared to apply it to Kashmir in any event."—And here the reference is to the theory of a Muslim State and a Hindu State—

du Cachemire. Les relations n'étaient pas encore au point.) Le Premier Ministre du Pakistan a alors déclaré que le gouvernement de l'Etat n'était composé que de "fantoches" que j'avais désignés, et que je pouvais les remplacer ou les changer à mon gré. Je me suis élevé contre ces allégations et ai donné quelques éclaircissements sur l'historique de l'affaire du Cachemire, sur la Conférence nationale et sur le cheik Abdullah.

"J'avais fait un très bref résumé des événements survenus au Cachemire pendant les dernières années, en terminant avec les propositions de sir Owen Dixon. J'ai fait observer que sir Owen Dixon avait conclu qu'il était pratiquement impossible d'organiser un plébiscite général et avait envisagé la possibilité d'un plébiscite partiel. J'en avais accepté le principe, à condition évidemment que les autres questions connexes fussent examinées et réglées.

"J'ai nettement déclaré qu'il ne servait à rien d'examiner le problème avant que le principe soit accepté par le Pakistan. (A cette époque, lors des discussions avec M. Menzies, c'est le Pakistan qui devait donner son accord; nous avions, nous, accepté, sous réserve de points de détails, le principe exposé par sir Owen Dixon.)

"M. Liaquat Ali Khan a rejeté cette idée avec indignation. Le Premier Ministre du Pakistan a déclaré qu'il n'était pas question de considérer comme impossible un plébiscite général. Il y aurait peut-être quelques difficultés, mais la chose était évidemment faisable. J'ai convenu qu'elle l'était, bien que cela puisse demander du temps.

"La question de savoir si cela était faisable n'avait pas trait au fait qu'il était difficile, pour des raisons pratiques, d'établir une liste électorale, mais, selon Dixon, à divers autres facteurs (qui sont exposés dans le "rapport Dixon"; certains d'entre eux sont mentionnés brièvement dans ces entretiens). M. Menzies déclara qu'il n'avait pas pu comprendre pourquoi le Gouvernement de l'Etat (cette observation est importante parce qu'elle émane de M. Menzies) devrait occuper une position secondaire ou être suspendu en raison du plébiscite (et ici, je voudrais souligner que c'est exactement ce que voulait le Pakistan). Il pourrait très bien continuer à remplir ses fonctions, tandis que les affaires relatives au plébiscite pourraient être transférées à l'Administrateur du plébiscite. Attlee a été d'accord sur ce point."

Le Gouvernement de l'Inde, je tiens à le rappeler, n'a soulevé aucune objection à cet égard, pour autant que les autres conditions soient remplies.

42. Les entretiens entre les Premiers Ministres ont ensuite porté sur les divisions ethniques et linguistiques de l'Etat. Je citerai les extraits suivants:

"Je leur ai dit, également, qu'il y avait une différence essentielle entre notre attitude et celle du Pakistan en ce qui concerne la théorie dite "des deux nations" et l'intervention des divergences d'ordre religieux sur le plan politique. Si nous avons admis, avec beaucoup de réserves, certains faits, nous n'avons jamais admis la théorie du Pakistan et nous n'étions pas disposés, en tout

"That would be bad for Kashmir, but would be worse still for India and for Pakistan. It would go counter to the principles that governed us and might produce upheavals both in India and in Pakistan. We had only recently witnessed an upheaval of this kind in Bengal, which had with difficulty been controlled by the Agreement between the two Prime Ministers.

"Mr. Attlee pointed out rather warmly that past history did not quite fit in with what I had said. The division of India had largely been based on a religious basis. He did not like this religious basis at all, and he had tried to avoid it, but facts were too strong. Further, he said that ethnic and linguistic divisions were equally dangerous, and we in India were having to face this difficulty in various parts of the country. I said that we were not enamoured of ethnic and linguistic divisions, but, in the circumstances, we certainly thought that any religious approach to a political problem was dangerous and explosive. We had never accepted that principle, and we did not propose to do so in the future. Right from the beginning of the Kashmir trouble, we had laid stress on this fact and had informed the United Nations Commission repeatedly that this appeal to religion must be avoided. In spite of this, the Pakistan Press was full of religious appeals and calls for 'jehad' — that is, holy war.

"If this kind of thing was going to take place before and during the plebiscite period, then there would be no plebiscite, but civil upheaval, not only in Kashmir but all over India and Pakistan.

"Mr. Menzies then said that he quite agreed that religion should be kept out of the picture, and he had been much disturbed when he saw the Pakistan Press in Karachi"—and this is Mr. Menzies speaking, not the Government of India—"which was writing most irresponsibly on this subject..."

"The Prime Minister of Ceylon was silent throughout. Mr. Attlee then referred to river waters in connexion with Kashmir and mentioned the international committee set up by Canada and the United States. I mentioned that Mr. Saint-Laurent had drawn our attention to this last year, and I had stated subsequently that I would be perfectly agreeable to having subsequent consideration of the water problem as between India and Pakistan."

The delegation of Pakistan has not raised this objection during this series of meetings of the Security Council, but, had it done so, we should have had the answers.

état de cause, à l'appliquer au Cachemire. (Il s'agit ici d'une allusion à la thèse visant à créer un Etat musulman et un Etat hindou.) Ce serait mauvais pour le Cachemire et pire encore pour l'Inde et le Pakistan. Cela irait à l'encontre des principes qui nous régissent et il pourrait en résulter des soulèvements à la fois dans l'Inde et au Pakistan. Nous avons été récemment les témoins d'événements de cette nature au Bengale; ils n'ont pris fin — non sans difficultés — que grâce à l'accord entre les deux Premiers Ministres.

"M. Attlee a souligné avec assez de vigueur que les événements passés ne concordaient pas tout à fait avec ce que j'avais dit. La division de l'Inde avait été, dans une large mesure, effectuée sur une base religieuse. Cela ne lui plaisait pas du tout et il a tenté de l'éviter, mais on n'a pu changer les faits. Il a déclaré ensuite que les divisions ethniques et linguistiques étaient aussi dangereuses et que, dans l'Inde, nous avions à faire face à des difficultés de cette nature dans différentes parties du pays. J'ai déclaré que nous n'aimions pas les divisions ethniques et linguistiques, mais que, dans les circonstances actuelles, nous pensions certainement qu'il était extrêmement dangereux d'aborder un problème politique en se plaçant sur le terrain religieux. Nous n'avons jamais accepté ce principe et nous n'avons pas l'intention de le faire à l'avenir. Dès que le différend relatif au Cachemire a éclaté, nous avons insisté sur ce fait. Nous avons appelé à plusieurs reprises l'attention de la Commission des Nations Unies sur le fait qu'il convenait d'éviter que l'on fasse entrer en ligne de compte des considérations religieuses. Malgré cela, la presse du Pakistan est remplie d'appels à la religion et réclame le "djihad" — c'est-à-dire la guerre sainte.

"Si des événements de cette nature devaient se dérouler avant la période du plébiscite ou au cours de cette période, il n'y aurait pas de plébiscite, mais une guerre civile, non seulement au Cachemire, mais dans toute l'Inde et dans tout le Pakistan.

"M. Menzies déclara alors qu'il était entièrement d'accord pour que la religion n'entrât pas en ligne de compte et qu'il avait été vivement troublé lorsqu'il avait constaté que la presse du Pakistan, à Karachi (c'est M. Menzies qui parle, non le Gouvernement de l'Inde), contenait sur ce sujet des déclarations déraisonnables (...).

"Quant au Premier Ministre de Ceylan, il a gardé tout le temps le silence. M. Attlee a alors fait allusion à la question des eaux fluviales en rapport avec le Cachemire et il a parlé de la commission internationale créée par le Canada et les Etats-Unis d'Amérique. J'ai signalé que M. Saint-Laurent avait appelé notre attention, l'an dernier, sur cette question et j'ai déclaré, en conséquence, que je serais entièrement d'accord pour que le problème des eaux entre l'Inde et le Pakistan soit étudié dans l'avenir."

La délégation du Pakistan n'a pas soulevé cette objection au cours des nombreuses réunions du Conseil de sécurité, mais, si elle l'avait fait, nous aurions répondu.

43. I continue to quote from the conversations of the Prime Ministers:

"The Prime Minister of Pakistan at one stage referred to ethnic divisions of Kashmir and said that, if necessary, a plebiscite could be held separately in these areas. At no time, however, did he accept the idea of a partial plebiscite. He insisted on an over-all plebiscite for the State, though this might be taken separately in different areas—presumably to allow these areas to decide for themselves.

"As Mr. Menzies was not feeling too well and had a temperature, the conversations ended rather suddenly at about 10 p.m. Mr. Menzies concluded by saying that we might perhaps think over the various suggestions made in the course of the conversations. These were, according to him, that, firstly, the State Government should not be touched."—now, this is Mr. Menzies' opinion—"and should continue except in regard to functions relating to the plebiscite; secondly, the Commonwealth might provide a security force; and, thirdly, the plebiscite might be held in different areas.

"In the course of the conversations, no reference was made either by Mr. Liaquat Ali Khan or by me to the proposal about a Commonwealth force being sent. There was no mention of these talks being resumed."

44. I am sorry to have had to read out this long document. However, we have other matters to consider in relation to the countries involved—particularly in relation to Australia, which, though separated from India by miles of sea, is a very close neighbour of ours; in fact, we hope, as time goes on, to establish even closer relations with Australia than we now have. That is why I have read out this document.

45. The PRESIDENT: I call on the United Kingdom representative on a point of order.

46. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): I am sorry to interrupt the representative of India, but I should like to make this brief observation.

47. Of course, I fully recognize that, since the representative of Pakistan has made an allusion to the discussions among the Commonwealth Prime Ministers, the representative of India naturally wishes to say something in that respect. I should, however, like to put this consideration to him, through the President. Of course, Mr. Menon is perfectly free to do what he likes in this respect, but, in view of the particularly intimate nature of these discussions among the Commonwealth Prime Ministers, I wonder whether it is desirable to give this textual account which he has been giving.

48. I say this simply with the object in mind of preserving what is a rather special and particular institu-

43. Je continue à citer certains passages des conversations entre les Premiers Ministres:

"Le Premier Ministre du Pakistan a fait allusion, à un moment, aux divisions ethniques du Cachemire. Il a déclaré que, si c'était nécessaire, il serait possible d'organiser un plébiscite spécial dans certaines régions. A aucun moment, cependant, il n'a admis l'idée d'un plébiscite partiel. Il a insisté sur un plébiscite général, à organiser dans l'Etat tout entier, bien qu'il puisse avoir lieu séparément dans les différentes régions, sans doute pour leur permettre de se prononcer chacune en ce qui les concerne.

"Comme M. Menzies ne se sentait pas très bien et était fiévreux, les conversations prirent fin, presque subitement, vers 10 heures du soir. M. Menzies conclut en disant que nous pourrions peut-être réfléchir aux différentes suggestions qui avaient été faites au cours des entretiens. Celles-ci, selon lui, étaient, tout d'abord, qu'il ne devrait y avoir aucun changement en ce qui concerne le Gouvernement de l'Etat (c'est l'opinion de M. Menzies) et que ce gouvernement devrait continuer à remplir ses fonctions, sauf les fonctions relatives au plébiscite; deuxièmement, que le Commonwealth pourrait fournir des forces de sécurité; et, en troisième lieu, que le plébiscite pourrait être organisé dans les différentes régions.

"Au cours de ces entretiens, aucune allusion n'a été faite, ni par M. Liaquat Ali Khan ni par moi, à la proposition relative à l'envoi de forces du Commonwealth. Il n'a pas été fait mention d'une reprise de ces entretiens."

44. Je regrette d'avoir dû donner lecture de ce long document. Il y a pourtant d'autres questions à examiner touchant les pays intéressés — l'Australie, notamment, bien que séparée de l'Inde par de grands espaces maritimes, est un pays avec lequel nous avons des relations très étroites. Nous espérons que, avec le temps, nos relations avec l'Australie deviendront encore plus étroites. C'est la raison pour laquelle j'ai donné lecture de ce document.

45. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La parole est au représentant du Royaume-Uni sur une question d'ordre.

46. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je regrette d'interrompre le discours du représentant de l'Inde, mais je voudrais faire une brève observation.

47. Bien entendu, j'admets parfaitement que, puisque le représentant du Pakistan a fait allusion aux entretiens qui ont eu lieu entre les Premiers Ministres du Commonwealth, le représentant de l'Inde soit désireux de présenter des remarques à ce sujet. Je voudrais cependant lui faire remarquer ceci, par l'intermédiaire du Président. Certes, M. Menon est absolument libre d'agir comme bon lui semble à cet égard, mais, en raison du caractère absolument privé de ces entretiens entre les Premiers Ministres du Commonwealth, je me demande s'il est souhaitable que l'on donne un compte rendu textuel, comme il vient de le faire.

48. Si je fais cette remarque, c'est afin de sauvegarder une institution très particulière, pour laquelle

tion—an institution which the three representatives of Commonwealth countries seated round this table value greatly, I know. The representative of Pakistan made an allusion to these discussions. It seems to me that a summary is quite different from a textual account.

49. I have raised this point of order merely as a domestic concern of the three representatives of Commonwealth countries seated at the Security Council table.

50. Mr. WALKER (Australia): I should like briefly to associate myself with the remarks made by the representative of the United Kingdom and to endorse his suggestion that it might be preferable if we did not follow the practice here of going into private conversations. I would just emphasize the fact that Mr. Menon read from his own Prime Minister's account of the private meetings. It has not been the practice in the past to publicize such private conversations. Of course, I recognize the right of the representative of India to bring before the Security Council any material which is at his disposal.

51. The PRESIDENT: The position of the Chair on the point of order raised is clear. On matters mentioned by representatives before this Council, if they are not insulting or libellous, the Chair cannot make any ruling. However, the representatives of the United Kingdom and of Australia have made an appeal to the representative of India, and I refer that appeal to him.

52. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): I think that I may have spoken of three members of the Commonwealth; of course, I meant four.

53. Mr. Krishna MENON (India): I do not intend to take seriously Sir Pierson Dixon's forgetting one member, the sub-conscious mind projecting itself. I am prepared to leave it at that.

54. I must say that this intervention by the representatives of Australia and the United Kingdom is most extraordinary at this stage of the discussion. I can only conclude that, because of the general fatigue caused by listening to me, they could not have heard the point I raised with you, Mr. President. That would have been the time for the representatives of the United Kingdom and Australia to have said that they agreed with the representative of India that these matters should not be aired here, so let the representative of Pakistan, who has circulated these allegations all over the world, formally withdraw them. I am surprised beyond measure to see a diplomat of the experience of Sir Pierson Dixon telling me that when charges of dishonesty, charges of a serious character such as breaking an agreement and of not trying to honour the second part of this agreement, are categorically made in the statement of the representative of Pakistan, I should not reply to them.

55. I presumed that the representatives of Australia and of the United Kingdom would have read the state-

les représentants des trois pays du Commonwealth qui siègent à cette table ont, je le sais, un grand respect. Le représentant du Pakistan a fait allusion à ces entretiens. Il me semble qu'un résumé n'est pas la même chose qu'un compte rendu intégral.

49. Mon observation a trait à une question qui concerne exclusivement les représentants des trois pays du Commonwealth qui siègent au Conseil de sécurité.

50. M. WALKER (Australie) [traduit de l'anglais]: Je voudrais m'associer brièvement aux remarques faites par le représentant du Royaume-Uni. Je pense comme lui qu'il serait préférable de ne pas faire état, ici, de conversations privées. Je voudrais simplement souligner que M. Menon a donné lecture d'extraits d'un compte rendu de ces conversations privées qu'a fait établir le Premier Ministre de son pays. Il n'était pas d'usage, dans le passé, de rendre publics des entretiens de caractère privé. Je reconnaît, bien entendu, que le représentant de l'Inde a le droit de se servir au Conseil de sécurité de toute documentation dont il dispose.

51. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La position du Président au sujet de la question qui a été soulevée est claire. Si les déclarations faites par les différents représentants devant le Conseil n'ont pas un caractère insultant ou diffamatoire, le Président ne peut pas intervenir. Cependant, comme les représentants du Royaume-Uni et de l'Australie ont adressé un appel au représentant de l'Inde, je le lui transmets.

52. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: J'ai parlé, je crois, de trois membres du Commonwealth; évidemment, il s'agissait, dans ma pensée, de quatre membres.

53. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: Je n'ai pas l'intention de prendre au tragique le fait que sir Pierson Dixon a oublié de mentionner un membre du Commonwealth: c'est le subconscient qui a parlé. Je veux bien en rester là.

54. L'intervention des représentants de l'Australie et du Royaume-Uni, au stade présent de la discussion, est, à mon avis, tout à fait surprenante. Je ne puis qu'en conclure une chose, c'est que, après m'avoir écouté avec attention, une fatigue générale s'est emparée d'eux et ils ne m'ont pas entendu lorsque je vous ai demandé, Monsieur le Président, de décider sur le point que je vous avais signalé. C'était le moment pour les représentants du Royaume-Uni et de l'Australie de dire qu'ils estimaient, avec le représentant de l'Inde, que ces sujets ne devaient pas être discutés ici et que le représentant du Pakistan, qui a répandu ces affirmations à travers le monde, devait les retirer officiellement. Je suis extrêmement surpris d'entendre un diplomate ayant autant d'expérience que sir Pierson Dixon me dire que, lorsque le représentant du Pakistan formule, en termes catégoriques, des accusations de malhonnêteté, des accusations graves selon lesquelles un accord aurait été violé, et selon lesquelles mon pays s'efforcerait de ne pas se conformer à la deuxième partie de cet accord, je ne dois pas y répondre.

55. Je pense que les représentants de l'Australie et du Royaume-Uni auraient dû lire la déclaration du

ment of the representative of Pakistan. What does it say? At the end of point (5) it is stated "India rejected it" [761st meeting, para. 52]. At the end of point (6) it is stated "Pakistan accepted this proposal; India rejected it" [ibid., para. 53]. At the end of point (7) it is stated "Pakistan accepted this; India once more rejected it" [ibid., para. 54]. The same thing is repeated all the time. These are definite allegations which reflect upon my Government and upon the Prime Minister of India, who participated in these conversations. I was entitled to read them, and my responsibility lies only with my Government.

56. Secondly, I should like to say here that I yield to no one in my desire to maintain Commonwealth relations, and I suppose that in my time I have contributed as much to this as anyone else at this table. I deeply regret that Sir Pierson Dixon did not raise his objection before, and I resent the observation of the representative of Australia that the account I was reading was my Prime Minister's account, thereby implying that it is not to be trusted. That may well be, but there is a different way of putting it. In that case, since the matter is now in court, let the Prime Minister of Australia come here and say what happened.

57. The time for this point of order was earlier than now, but even at this time I am prepared to have it taken out of the record, provided that the representative of Pakistan takes points (5), (6) and (7) of his statement out of the record of the 761st meeting. Why does this extreme sensitivity arise in regard to us? Why did not the representative of the United Kingdom, as the senior member of the Commonwealth, jump up and say to the representative of Pakistan, "It is not right of you, who are so close to us, tied to us with military alliances, and whom we have always supported. Why don't you withdraw this, since it is not decent to refer to private conversations."

58. Am I to sit here and hear my Government challenged, and not use the material at my disposal? I went out of my way when I came here this morning to try your patience, Mr. President, by asking you to deal with this matter, and I think it is entirely wrong that an attempt should be made to convey the impression that we are behaving in a way that is inconsistent with all the nice things that the representative of the United Kingdom said. One way to preserve Commonwealth relations is to appreciate that it is a two-way relationship.

59. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): In view of what my colleague from India has said, I must make it clear that all I appealed to him to do was not to read out the textual account of these private conversations. I did not suggest that he should make no allusion to them, because my colleague from Pakistan has already

représentant du Pakistan. Qu'a dit celui-ci? A la fin de son point 5, il est déclaré: "l'Inde l'a rejetée" [761ème séance, par. 52]. A la fin du paragraphe suivant, il est dit ceci: "le Pakistan a accepté cette proposition; l'Inde l'a rejetée" [ibid., par. 53]. A la fin du point 7, on trouve cette phrase: "le Pakistan a accepté cette proposition; l'Inde, une fois de plus, l'a rejetée" [ibid., par. 54]. On répète constamment la même chose. Ce sont là des affirmations précises, qui portent atteinte à l'honneur de mon gouvernement et à celui du Premier Ministre de l'Inde, qui a été partie à ces entretiens. J'étais en droit de lire ces documents, et je ne suis responsable qu'envers mon gouvernement.

56. Deuxièmement, je tiens à dire ici que je suis désireux autant que quelconque de sauvegarder les liens qui unissent les nations du Commonwealth et je crois pouvoir dire que, dans le passé, j'ai fait autant dans ce but que toute autre personne qui se trouve à cette table. Je regrette vivement que sir Pierson Dixon n'ait pas élevé d'objection auparavant, et j'ai été froissé par ce qu'a dit le représentant de l'Australie, à savoir que le compte rendu dont j'avais donné lecture était celui qu'avait fait établir mon Premier Ministre, impliquant par là que ce compte rendu n'était pas digne de foi-peut-être, mais on pouvait le dire autrement. Dans ce cas, puisque la question est actuellement en discussion, que le Premier Ministre d'Australie vienne ici et nous dise ce qui s'est passé!

57. Sir Pierson aurait dû soulever plus tôt sa question d'ordre, mais je suis disposé, même à l'heure actuelle, à faire supprimer du procès-verbal le texte dont il s'agit, à condition que le représentant du Pakistan fasse supprimer, dans le procès-verbal de la 761ème séance, les points 5, 6 et 7 de son discours. Pourquoi tant de susceptibilité à notre égard? Pourquoi le représentant du Royaume-Uni, en sa qualité de membre principal du Commonwealth, ne s'est-il pas levé lors de la déclaration du représentant du Pakistan et n'a-t-il pas dit: "Il n'est pas juste que vous parliez ainsi, alors que vous êtes si proche de nous, que vous êtes lié à nous par des alliances militaires, alors que nous vous avons toujours soutenu. Pourquoi ne retirez-vous pas ce que vous avez dit, car il ne convient pas que l'on fasse état de conversations privées?"

58. Vais-je rester assis, entendre des accusations contre mon gouvernement et ne pas utiliser la documentation dont je dispose? Je suis sorti de mes habitudes lorsque, ce matin, j'ai mis votre patience à contribution, Monsieur le Président, en vous demandant de régler cette question. Je pense qu'il n'est absolument pas juste que l'on tente de faire croire que nous nous comportons d'une manière qui n'a rien à voir avec tout ce qu'a déclaré le représentant du Royaume-Uni. Si l'on veut sauvegarder les liens unissant les nations du Commonwealth, il faudrait se rendre compte qu'il s'agit là de rapports bilatéraux.

59. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: A la suite de ce qu'a déclaré mon collègue de l'Inde, je tiens à préciser que tout ce que je lui ai demandé, c'était de ne pas donner lecture du compte rendu de ces entretiens privés. Je ne lui ai pas demandé de ne pas faire état de ces entretiens,

made that allusion. As I said when I raised this point, my colleague from India will wish to make a reply. The only point I was making, and I had hoped it was clear to the Council and to my colleague from India, was to suggest to him the undesirability of reading out a textual account which, as we have heard, contains a lot of quite intimate remarks about peoples' health and that kind of thing. It does not seem to me that it is conducive to the development of this discussion to do it in that way, and I should have thought that was a perfectly reasonable point.

60. With regard to the time when I should have raised that point, that surely is entirely within my discretion. I must say that it never occurred to me that Mr. Menon would in fact read out actual textual accounts. Had I thought that, I might have raised the point when Mr. Menon asked for a ruling.

61. Mr. WALKER (Australia): I said that I thought that the representative of India was at liberty to use any material and information at his disposal. In my concluding remarks, I only intervened in support of my colleague, Sir Pierson Dixon, to reinforce his appeal that detailed records of these private conversations should not be read out here if that could be avoided. I think that Mr. Menon misunderstood my remark that the record from which he read was his own Prime Minister's record. At private conversations the various participants normally keep their own records, and is certainly not my intention to introduce any such competing material or to make any suggestions at all regarding the accuracy of the record kept by the Prime Minister of India. I just did note that the document being read from was not an official report of the conference but just a private record.

62. The PRESIDENT: While it is interesting to listen to this British Commonwealth family discussion, an appeal has been made to the representative of India, and the representative of India may proceed.

63. Mr. Krishna MENON (India): With great respect, I submit that this is not a "family discussion". It is a point of order raised in connexion with the proceedings of the Security Council. If, in the exercise of your office as President, you at any time call me to order I will obey you. But I am not going to be pushed into the position of not stating the position of my Government. I look around this table and I know that I have got to fight my battles. We will see more about it in the subsequent meetings. The record is there.

64. I stated categorically and very plainly that I was going to read the notes of these discussions and that is in the record. Therefore, there can be no reason for Sir Pierson Dixon to tell the Council that he might have raised the point if he had known or if he had thought that this was an intimate discussion and that this, that, the other and something else was going to happen. I do not think that is correct.

car mon collègue du Pakistan y avait déjà fait allusion. Comme je l'ai dit lorsque j'ai soulevé cette question, il est naturel que mon collègue de l'Inde soit désireux d'y répondre. La seule question que j'ai soulevée — et j'avais espéré que ce serait clair à la fois pour le Conseil et pour le représentant de l'Inde — c'était qu'il n'était pas désirable de donner lecture d'un compte rendu qui, comme nous l'avons entendu, contient une série de remarques d'un caractère tout à fait privé au sujet de la santé de certaines personnes et autres choses du même genre. Il ne me paraît pas qu'en agissant de la sorte on apporte un élément concret à la discussion, et je pensais que c'était là une observation tout à fait raisonnable.

60. Quant à savoir à quel moment j'aurais dû soulever cette question, je répondrai que cela dépend entièrement de moi. Il ne m'est jamais venu à l'idée, je dois le dire, que M. Menon donnerait lecture d'extraits de ces comptes rendus. Si je l'avais pensé, j'aurais soulevé la question lorsque M. Menon a demandé au Président de prendre une décision.

61. M. WALKER (Australie) [traduit de l'anglais]: Dans ma précédente intervention, j'ai dit qu'à mon avis le représentant de l'Inde était en droit d'utiliser tous les renseignements dont il disposait. Je me suis seulement joint en terminant à l'appel de mon collègue, sir Pierson Dixon, qui lui avait demandé d'éviter autant que possible de lire le compte rendu détaillé d'entretiens privés. Je crois que M. Menon ne m'a pas compris lorsque j'ai dit qu'il lisait le compte rendu qu'a fait établir son Premier Ministre. Il est d'usage que chacun de ceux qui participent à des conversations privées fasse établir un compte rendu. Je n'ai certes pas l'intention de présenter un texte contradictoire ni de faire la moindre observation sur la véracité du compte rendu qu'a fait établir le Premier Ministre de l'Inde. J'ai seulement fait observer que M. Menon ne lisait pas un procès-verbal officiel de la conférence, mais uniquement un document privé.

62. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Cette discussion de famille entre membres du Commonwealth britannique est fort intéressante. Néanmoins, un appel a été adressé au représentant de l'Inde; il peut maintenant poursuivre son exposé.

63. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: Je ferai respectueusement observer qu'il ne s'agit pas d'une "discussion de famille", mais d'une question d'ordre soulevée à propos des débats du Conseil de sécurité. Si, dans l'exercice de vos fonctions, à un moment quelconque, vous me rappelez au respect du règlement, Monsieur le Président, je me soumettrai à votre décision. Mais je n'accepte pas qu'on m'empêche d'expliquer la position de mon gouvernement. Quand je regarde autour de moi, je vois bien qu'il faut que je lutte. Les prochaines séances le prouveront. Il suffit de consulter le compte rendu de nos séances.

64. J'ai déclaré très nettement et sans équivoque possible que j'allais lire les notes prises au cours de ces discussions; c'est ce qui est inscrit au compte rendu. Sir Pierson Dixon n'a donc aucune raison valable de dire au Conseil qu'il serait intervenu s'il avait pensé ou s'il avait su que ces notes avaient un caractère aussi confidentiel, ou que quelque chose allait se produire. A mon avis, cela n'est pas justifié.

65. In what position is the representative of the Government of India? Certain allegations are made about a private conversation by one party, a conversation at which I was not present. Would the Council have been satisfied if I simply had said that points (5), (6) and (7) of the statement made at the 761st meeting are inaccurate or if I had given an incorrect narration of it? When the representative of Australia tells me: "That is your Prime Minister's record", he should have told me: "That is your version of what your Prime Minister's record is." That would be another step removed. Therefore, I had no option.

66. At the same time, if I am allowed to, I will make an appeal to Sir Pierson Dixon to exercise some degree of fair play in dealing with different members of the Commonwealth—at least in public. As an earnest of my intentions, I am prepared to agree, if the President agrees, that in the written record matters which are not relevant to points (5), (6) and (7) may be excluded. The only reason I read everything out was that I did not want it to be said afterwards that I was selecting extracts. Therefore, as I said, I do hope that the representative of the United Kingdom will be able to follow the practice that has obtained in the past of at least in public exercising some degree of fair play as between two members of what the President calls "the family". The objection should have come several days ago when points (5), (6) and (7) were read out. I should have objected then, but I did not want to interrupt because the President would have called me to order as I am not a member of the Security Council. I therefore say as an earnest thereof that I am prepared to have a summary inserted in the official records, only if the President agrees with us that it is a correct summary of what I said here, a summary of the contradictions or the untrue allegations that are made in points (5), (6) and (7).

67. I think that in the position we find ourselves here, it is necessary for me to substantiate every statement I make from the record. It may be boring, but then we have suffered in the past in this discussion by trusting too much to the good sense of everybody all around. We therefore propose to state our case in such a way that at least posterity will know where the truth is. Therefore, this is my response to the appeal of Sir Pierson Dixon. I do not expect any response in return. Not that it would not come, but I do not expect it.

68. Is that agreeable to the President?

69. The PRESIDENT: Yes.

70. Mr. Krishna MENON (India): Now we come to point (8) of the statement of the representative of Pakistan [761st meeting, para. 55], which refers to some mediation or some endeavour by the then President of the Security Council, Mr. Muniz. This is the same point about arbitration, so I do not want to repeat the argu-

65. Dans quelle situation se trouve placé le représentant de l'Inde? L'une des parties a avancé un certain nombre d'allégations au sujet d'entretiens privés auxquels je n'ai pas moi-même assisté. Le Conseil aurait-il été satisfait si j'avais simplement dit que les points 5, 6 et 7 de la déclaration faite à la 761ème séance étaient inexacts ou si j'avais fait un récit déformé des entretiens? Le représentant de l'Australie ne m'aurait pas dit alors: "c'est le compte rendu qu'a fait établir votre Premier Ministre", mais: "c'est votre version du compte rendu qu'a fait établir votre Premier Ministre". C'est ce que j'ai essayé d'éviter. Je n'avais pas le choix.

66. Je voudrais aussi, si vous m'y autorisez, Monsieur le Président, prier sir Pierson Dixon de faire preuve d'un minimum d'impartialité dans ses rapports avec les divers membres du Commonwealth — tout au moins en public. Pour que l'on n'ait aucun doute sur mes intentions, je me déclare prêt à accepter que l'on ne fasse pas figurer dans le compte rendu écrit des débats les choses qui ne se rapportent pas aux points 5, 6 et 7 de la déclaration du représentant du Pakistan. J'ai cité le texte intégral uniquement pour qu'on ne puisse m'accuser ensuite d'avoir choisi les passages qui me convenaient. J'espère donc que le représentant du Royaume-Uni pourra se conformer à l'usage qui a prévalu jusqu'ici et faire preuve, tout au moins en public, d'un certain degré d'impartialité, comme il convient envers un autre membre de ce que vous avez appelé, Monsieur le Président, la "famille" du Commonwealth. On aurait dû soulever des objections il y a plusieurs jours, lorsque les points 5, 6 et 7 ont été lus. J'aurais pu moi-même en formuler, mais je n'ai pas voulu interrompre l'intervention, car le Président m'aurait rappelé au respect du règlement, puisque je ne suis pas membre du Conseil de sécurité. Je dis donc qu'afin de prouver la sincérité de mes intentions, j'accepte que l'on insère dans le compte rendu officiel un résumé mettant en évidence les contradictions et les fausses allégations contenues dans ces points 5, 6 et 7, à condition que le Président et nous-mêmes reconnaissions que ce résumé est fidèle à mes paroles.

67. Je crois que, étant donné la situation dans laquelle nous nous trouvons, je suis obligé de prouver chaque déclaration que je fais en m'appuyant sur des documents officiels. Cela importe peut-être les membres du Conseil; mais, dans le passé, nous avons commis l'erreur d'avoir une trop grande confiance dans le bon sens de chacun. Nous voulons présenter notre thèse en sorte que l'avenir au moins sache de quel côté se trouve la vérité. Voilà comment je désirais répondre à l'appel de sir Pierson Dixon. Je ne crois pas qu'il me donne une réponse à son tour. Non que ce soit impossible, mais je ne crois pas qu'il le fasse.

68. Puis-je poursuivre, Monsieur le Président?

69. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Oui.

70. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: J'arrive maintenant au point 8 de la déclaration du représentant du Pakistan [761ème séance, par. 55], qui concerne une médiation ou une tentative de médiation faite par le président du Conseil de sécurité de l'époque, M. Muniz. J'ai déjà traité ce point à propos

ment which I have given. Point (9) also relates to the same thing.

71. Point (10) [ibid., para. 57] relates to the intervention of Mr. Frank P. Graham, the United Nations Representative, stating that he "put forward a number of proposals on the subject of the demilitarization". It states that "each one of these was accepted by Pakistan, but rejected by India". Now, there can be no objection to going into the facts of this case because Mr. Graham is not a member of the Commonwealth. The full position in regard to point (10) is that India also accepted the proposals and not, as was said here, that India rejected them. India accepted the proposal that demilitarization should be a single and continuous process. That is the first denial. The second is Pakistan's assertion that it accepted without exception all demilitarization proposals which were rejected by India; that is not correct.

72. Mr. Graham suggested in his proposals of 4 September 1952 [S/2783 and Corr. 1, annexe 8] the following criteria for fixing the quantum of military forces on each side of the cease-fire line, the actual figures to be decided at a conference of civil and military representatives of the two Governments. On the Pakistan side of the cease-fire line a minimum number of forces are required "for the maintenance of law and order and of the cease-fire agreement, with due regard to the freedom of the plebiscite". That is Mr. Graham's proposal. On the Indian side, a minimum number of forces are required "for the maintenance of law and order and of the cease-fire agreement, with due regard to the security of the State and the freedom of the plebiscite". India considered that these principles—and this is where the contradiction comes in, the contradiction to the Pakistan allegation—were conceived in the right spirit and as a basis for the evolution of a suitable definition of functions of the forces on both sides of the cease-fire line. India considered that the principles contained the germ of a settlement but despite several efforts to evolve a suitable draft in terms of the language used in the Commission's resolution, no understanding could be reached with the Pakistan Government. Point (10) says it was accepted by Pakistan and rejected by India; the facts are exactly the reverse.

de l'arbitrage, je ne répéterai pas les arguments que j'ai donnés. Le point 9 a trait à la même question.

71. Le point 10 [ibid., par. 57] porte sur l'intervention du représentant des Nations Unies, M. Frank P. Graham, qui aurait "présenté un certain nombre de propositions relatives à la démilitarisation". Selon le représentant du Pakistan, "toutes ces propositions ont été acceptées par le Pakistan, mais rejetées par l'Inde". Cette fois, on ne peut s'élever contre un examen des faits, puisque M. Graham n'est pas membre du Commonwealth. La vérité est que l'Inde a elle aussi accepté ces propositions et non, comme on l'a dit, qu'elle les a rejetées. L'Inde a accepté que la démilitarisation soit une opération unique et continue. Voilà donc un premier démenti. Le second est qu'il est faux de dire que le Pakistan a accepté sans exception toutes les propositions au sujet de la démilitarisation qui ont été prétendument rejetées par l'Inde.

72. Dans les propositions qu'il a formulées le 4 septembre 1952 [S/2783, annexe 8], M. Graham a suggéré quel critère devrait permettre de décider de l'importance des forces militaires de chaque côté de la ligne du cessez-le-feu, une conférence de représentants civils et militaires des deux gouvernements devant fixer les chiffres exacts. Du côté pakistanais de la ligne de suspension d'armes, il faut l'effectif minimum de forces armées nécessaire "pour assurer le maintien de l'ordre public et faire respecter l'accord de suspension d'armes, compte dûment tenu des conditions nécessaires à la liberté du plébiscite". Voilà ce que proposait M. Graham. Du côté indien, il faut l'effectif minimum de forces nécessaires "pour assurer le maintien de l'ordre public et faire respecter l'accord de suspension d'armes, compte dûment tenu des conditions nécessaires à la sécurité de l'Etat et à la liberté du plébiscite". L'Inde a considéré que ces principes — et voici ce qui contredit les affirmations du Pakistan — étaient bien conçus et qu'ils fournissaient une base pour la mise au point d'une définition acceptable des fonctions des forces armées des deux côtés de la ligne de suspension d'armes. L'Inde a considéré que ces principes contenaient des possibilités de règlement mais, en dépit d'efforts répétés pour aboutir à un texte satisfaisant fondé sur le libellé de la résolution, aucune entente n'a pu se faire avec le Gouvernement pakistanais. Il est dit au point 10 que le Pakistan a accepté les conditions alors que l'Inde les a rejetées; c'est exactement l'inverse qui s'est produit.

73. Au cours de discussions officieuses qui se sont déroulées entre l'Inde et le Pakistan en décembre 1953, l'Inde a suggéré que, après le retrait de l'armée pakistanaise, le désarmement des forces "azad" — désarmement qui, on s'en souviendra, faisait partie des assurances données — et le retrait du gros des forces indiennes, il demeure environ 21.000 hommes des forces indiennes en sus de la milice d'Etat du côté de l'Inde et, du côté de l'"azad", une force armée civile se montant à 6.000 hommes, la moitié "azad" et la moitié non "azad", tous armés, si besoin était. L'Inde avait donc consenti à quelques concessions en la circonstance: tout d'abord, elle avait accepté une augmentation notable des forces armées civiles du Pakistan, ce qui allait à l'encontre des assurances qui avaient été données à l'Inde, ces forces passant de 4.000 à 6.000 hommes; deuxième-

73. During the informal discussions between India and Pakistan in December 1953, the Indian Committee suggested that after the withdrawal of the Pakistan Army, the disarmament of the "Azad" forces which, as will be remembered, was part of the assurances, and the withdrawal of the bulk of the Indian forces, there should remain 21,000 Indian troops in addition to the State militia on the Indian side and a civil armed force of 6,000 men on the "Azad" side, half "Azad" half non-"Azad", all of them armed, if necessary. The Indian side therefore made some concessions in this matter: first, a substantial increase in the civil armed forces on the Pakistan side, which was totally against the assurances that had been given to us, from the 4,000 originally proposed to 6,000; secondly, the readiness to come to a satisfactory solution about the ratio between the armed and unarmed forces, as well as the

type of equipment to be supplied and even to the extent of all the civil force being armed, if necessary—previously India had insisted that half of the force should be armed and the other half unarmed; thirdly, acceptance of the Pakistan point of view about the security of the northern areas and the consequent need for the retention of their scouts, that is to say, as a matter of compromise although it no longer binds us—and I want that to go into the record—we even agreed that in the places which these people have militarily occupied we were prepared to recognize the existence of the scouts which were established, as I shall point out later, under the British administration and who surrendered this territory without anybody's authority. In spite of these concessions, Pakistan did not accept these proposals. I ask whether that corresponds to the allegations made in the paragraph referred to.

74. Point (11) deals with the resolution adopted by the Security Council at its 611th meeting, urging:

"...the Governments of India and Pakistan to enter into immediate negotiations under the auspices of the United Nations Representative for India and Pakistan in order to reach agreement on the specific number of forces to remain on each side of the cease-fire line at the end of the period of demilitarization, this number to be between 3,000 and 6,000 armed forces remaining on the Pakistan side of the cease-fire line and between 12,000 and 18,000 armed forces remaining on the Indian side of the cease-fire line." [761st meeting, para. 58.]

75. Our answer to this is that while the Government of India could not accept a resolution which suggested a number of forces which in India's view was insufficient for security, the Government of India did enter into further negotiations with Mr. Graham. It is only normal to suggest that the Government of India must be the judge of what forces are required for the security of the forces themselves in this very large area. There was no question of total rejection at that time; we did enter into negotiations with Mr. Graham afterwards.

76. That concludes the comments with regard to the allegations made. It will therefore be seen that out of these eleven statements made, every one of them is incorrect. In the majority of them, the position is exactly the reverse. And if arguing a case before this body has any value on the decisions it makes or any impact on the Governments represented here, I beg to submit that this refutation, with chapter and verse from the documents, must be regarded as an important item.

77. Therefore, the charges of non-performance, in my submission, are wrongly laid at our door. On the other hand, while we are not responsible for the conditions of non-performance, as I have already pointed out, we went a long way, even departing from the assurances we had received, even allowing these rebel and Pakistani forces on the other side to be armed, and

ment, elle était prête à accepter une solution satisfaisante quant à la proportion des forces armées et des forces non armées, le genre d'armement dont elles seraient équipées, et elle allait jusqu'à admettre que l'on arme, en cas de besoin, la totalité des forces civiles, alors qu'auparavant elle insistait pour que la moitié des forces soit armée et l'autre non armée; troisièmement, elle a accepté le point de vue du Pakistan concernant la sécurité des régions du Nord et, par voie de conséquence, le maintien des éclaireurs—et, comme solution de compromis, qui d'ailleurs ne nous lie plus (et je désire que ceci figure bien au compte rendu), nous avons même consenti, là où ces éclaireurs avaient militairement occupé la région, à reconnaître l'existence des éclaireurs, dont la création, comme je le soulignerais plus tard, remontait à l'administration britannique, qui ont livré le territoire alors qu'ils n'avaient pas qualité pour agir. Malgré ces concessions, le Pakistan n'a pas accepté ces propositions. Je voudrais savoir si ces faits correspondent aux allégations formulées dans le paragraphe mentionné du discours dont il est question.

74. Le point 11 de la déclaration traite de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 611ème séance, résolution qui invite

"... les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan à entamer immédiatement des négociations, sous les auspices du représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, afin d'aboutir à un accord sur les effectifs précis des forces armées à maintenir des deux côtés de la ligne de suspension d'armes à la fin de la période de démilitarisation, ces effectifs devant être de 3.000 à 6.000 hommes du côté pakistanaise de la ligne de suspension d'armes, et de 12.000 à 18.000 hommes du côté indien de la ligne de suspension d'armes". [761ème séance, par. 58.]

75. Nous répondrons à cela que, si le Gouvernement de l'Inde ne pouvait pas accepter une résolution qui proposait des effectifs que l'Inde juge insuffisants pour assurer la sécurité, il a entrepris d'autres négociations avec M. Graham. Il est normal de penser que le Gouvernement de l'Inde est le meilleur juge des forces qui pourront assurer leur propre sécurité dans cette région très vaste. A cette époque, il n'était pas question de rejeter complètement la résolution, et nous avons entamé par la suite des négociations avec M. Graham.

76. J'en ai terminé avec les observations relatives aux allégations qui nous ont été présentées. On aura pu constater que, sur 11 déclarations, aucune n'est exacte. Dans la plupart des cas, ces assertions sont même exactement à l'opposé de la vérité. Si tant est qu'en présentant une question devant cet organe, on a quelque chance d'influer sur les décisions qu'il prend ou d'amener les gouvernements qui y sont représentés à modifier leurs points de vue, je demande qu'on accorde à cette réfutation ainsi qu'aux documents sur lesquels elle s'appuie l'importance qu'ils méritent.

77. J'estime donc que c'est à tort qu'on nous accuse de ne pas nous conformer aux décisions du Conseil. Non seulement ce n'est pas le cas, mais, comme je l'ai déjà indiqué, nous avons fait de nombreuses concessions, allant jusqu'à renoncer aux assurances qui nous avaient été données, à permettre aux forces rebelles et pakistanaises du côté adverse d'être

virtually taking into account the position that time had passed and some crystallization had taken place. All that went by the board. Therefore, it is not as though we did not try very hard, it is not as though we did not meet Mr. Graham or Sir Owen Dixon, or any of these people, or as though the Commonwealth Prime Ministers agreed with the view of the Pakistanis.

78. At this stage, especially in view of the intervention of the representative of Australia, I will take the liberty of reading paragraph 21 of Sir Owen Dixon's report to the Security Council which is an important paragraph. And if the Security Council decides, and I hope it will, that the primary concern is obedience to the Charter and the sanctity of the provisions of the Charter with regard to territories, then it will pay heed to this. This paragraph states:

"Upon a number of occasions in the course of the period beginning with the reference on 1 January 1948 of the Kashmir dispute to the Security Council, India had advanced not only the contention to which I have already referred that Pakistan was an aggressor, but the further contention that this should be declared. The Prime Minister of India, at an early stage of the meeting"—that is, the meeting with Sir Owen Dixon—"made the same contention and he referred to it repeatedly during the conference. I took up the positions, first that the Security Council had not made such a declaration; secondly that I had neither been commissioned to make nor had I made any judicial investigation of the issue; but thirdly that, without going into the causes or reasons why it happened, which presumably formed part of the history of the sub-continent, I was prepared to adopt the view that when the frontier of the State of Jammu and Kashmir was crossed, on I believe 20 October 1947, by hostile elements, it was contrary to international law, and that when, in May 1948, as I believe, units of the regular Pakistan forces moved into the territory of the State, that too was inconsistent with international law." [S/1791, para. 21.]

79. We have not held back anything that is used against us. But this was the finding of one of the investigators who, on balance, was not favourable to the Indian position and had a considerable number of reservations. But on this issue, with his judicial training and with the facts before him—and every lawyer knows that whatever may be the right of the occupant, no trespasser has a right to priority—he said that. So here is a categorical statement in a report of the United Nations Representative that there was an aggression.

80. Therefore, we say that, even assuming for argument's sake—which I do not assume and I do not ask the Security Council to accept—that India has not been forthcoming in all these matters, the primary question remains that Pakistan came here as an invader; it trespassed into territory which was not its own; it tried to change the situation by force of arms—we did not obtain accession by force of arms—it tried

armées, et à tenir compte de la situation et des circonstances créées par le temps. Tout cela a été oublié. Mais la situation n'est pas la même que si nous n'avions pas fait de notre mieux, si nous n'avions pas discuté avec M. Graham, sir Owen Dixon et d'autres, et si les Premiers Ministres du Commonwealth avaient accepté le point de vue pakistanais.

78. Je vais me permettre maintenant, surtout après l'intervention du représentant de l'Australie, de lire le paragraphe 21 du rapport de sir Owen Dixon au Conseil de sécurité, parce que ce passage est très important. Si le Conseil de sécurité décide, comme je l'espère, qu'il importe avant tout de respecter la Charte et le caractère sacré de ses dispositions, il en tiendra compte. Voici ce texte:

"Au cours de la période commençant à la date où le différend du Cachemire fut pour la première fois soumis au Conseil de sécurité, le 1er janvier 1948, non seulement l'Inde fit valoir à plusieurs reprises l'argument que j'ai déjà rappelé — à savoir que le Pakistan était l'agresseur — mais elle demanda en outre qu'il fut reconnu comme tel. Au début de nos conversations (c'est-à-dire des conversations avec sir Owen Dixon), le Premier Ministre de l'Inde présenta la même demande, sur laquelle il revint fréquemment au cours de la conférence. Ma position fut la suivante: en premier lieu, le Conseil de sécurité n'avait pas fait de déclaration dans ce sens; deuxièmement, je n'avais pas reçu d'instructions pour étudier cette question du point de vue juridique, et je n'avais pas procédé à une telle étude; toutefois, j'indiquai que, sans chercher à discerner les causes ou les raisons des événements intervenus, lesquelles formaient sans doute une partie de l'histoire de la péninsule, j'étais prêt à estimer que le passage de la frontière de l'Etat de Jammu et Cachemire par des éléments hostiles, le 20 octobre 1947, si je pouvais me fier à ma mémoire, était contraire au droit international, et que l'invasion du territoire de l'Etat par les unités de l'armée régulière du Pakistan, effectuée à ma connaissance en mai 1948, était, elle aussi, contraire au droit international." [S/1791, par. 21.]

79. Nous n'avons passé sous silence aucune des attaques formulées contre nous. Voilà quelles étaient les conclusions d'un observateur qui, dans l'ensemble, n'était pas favorable à l'Inde et formulait de nombreuses réserves. Voilà ce qu'un homme qui avait une formation de juriste et qui connaissait les faits pensait du conflit — tout homme de loi sait que quel que soit le droit de l'occupant, celui qui pénètre sans autorisation sur le fonds d'autrui n'a jamais priorité. On peut donc trouver dans un rapport du représentant des Nations Unies l'affirmation catégorique qu'il y a eu agression.

80. Même en admettant que l'Inde n'ait pas eu une attitude très constructive — ce que je ne saurais admettre et me garde de suggérer au Conseil — il n'en demeure pas moins que le Pakistan a envahi le Cachemire; ses troupes ont pénétré dans un territoire qui n'était pas le sien; il a essayé de modifier une situation par la force des armes — ce n'est pas ainsi que nous avons obtenu le rattachement; il s'est efforcé

to unite Kashmir with its country by force of arms and, what is more, the worst part of it was that it did not keep the Security Council informed about it and kept the information away from the Security Council not only once but continually, and this has been repeatedly referred to in the report of the Commission.

81. Another condition that the Commission laid down—and as I said before, it was obsessed by this conception of the cease-fire when this agreement was concluded—was that it was realized that it was necessary to create an atmosphere of settlement. The statements of Pakistani Ministers are included in annex II of my statement [S/PV.762/Add.1, annex II]. I want to say that this document is not up to date or even complete. A great amount of vitriolic abuse has been showered on our country and our statesmen by name, some of which is unprintable and some of which I would like to read out later. There is so much that I can give you only samples.

82. That is, in our opinion, a serious condition that has seriously affected the non-implementation. That is to say, it is not possible to agree to open out one's country to the entry of other people during a plebiscite period or to throw the whole of the established conditions into an unsettled state when, on the other side, there is always this campaign of war. Some of these statements, which I do not propose to read out, are by members of the Legislative Assembly. The Pakistan Government may say that they are not by the Government—but they are Government statements. There is the press of Karachi, and papers founded by Mr. Jinnah himself, and statements of their own ministers.

83. For example, there is a statement by Sardar Abdur Rab Nishtar, who was at one time in charge of Kashmir affairs and was the Governor of West Punjab—not an irresponsible person. This is what he said:

"Mr. Nehru understands only the language of force. We will have to exhibit our strength if we want to take Kashmir."

Another statement:

"We would not mind being cut into pieces but will certainly conquer Kashmir." [S/PV.762/Add.1, annex II, sect. 1.]

These are the people who accepted the agreement.

84. Then there is this statement by the Chief Minister of the Northwest Frontier Province, from whose territory these raiders came in the beginning:

"You can take it from us that the day we become desperate and lose all hopes of a just solution of the problem, not only the entire Pathan population of Pakistan and the tribal areas will rise up for the holy 'Jehad' in Kashmir, but our brothers from across the Afghan frontier will also throw in their lot with us for the cause." [Ibid.]

That is an invitation to another country for a military attack upon our own people.

d'unir le Cachemire à son propre territoire en reculant à la violence; qui plus est, il n'en a même pas informé le Conseil de sécurité et cela, non pas une fois, mais en maintes occasions, comme la Commission le souligne à maintes reprises dans son rapport.

81. La Commission avait également énoncé une autre condition — comme je l'ai déjà dit, elle était obsédée par l'idée d'un cessez-le-feu au moment où l'accord a été conclu — on s'était rendu compte qu'il fallait créer une atmosphère favorable à un règlement. On trouvera dans l'annexe II à ma déclaration [S/PV.762/Add.1, annex II] des déclarations de ministres du Pakistan. Je tiens à faire observer que ce document n'est pas à jour et qu'il est incomplet. En effet, les attaques lancées contre mon pays et ses dirigeants étaient si violentes et parfois conçues en termes si injurieux qu'elles ne pouvaient être reproduites. Je voudrais lire certains passages de ce document. Je ne puis vous donner qu'un aperçu, car il y aurait trop à citer.

82. On a là les marques d'une grave situation qui permet de comprendre pourquoi les résolutions n'ont pas été appliquées. En effet, une nation ne peut ouvrir son territoire à un autre pays pendant que se déroule un plébiscite et y laisser semer la confusion lorsque cet autre pays poursuit une campagne d'incitation à la guerre. Certaines de ces déclarations, que je n'ai pas l'intention de lire ici, ont été faites par des membres de l'Assemblée législative. Le Gouvernement du Pakistan dira peut-être que ce ne sont pas des déclarations officielles — mais elles sont faites par des membres du gouvernement. On peut citer les articles de la presse de Karachi et des journaux fondés par M. Jinnah lui-même, ainsi que des déclarations de ministres pakistanais.

83. Par exemple, le sardar Abdur Rab Nishtar, qui a été un temps chargé des affaires du Cachemire et Gouverneur du Pendjab occidental — ce n'est donc pas quelqu'un d'irresponsable — a dit:

"M. Nehru ne comprend que le langage de la force. Si nous voulons prendre le Cachemire, nous devrons démontrer notre force."

Ou encore:

"Le Cachemire sera conquis, dussions-nous être mis en morceaux." [S/PV.762/Add.1, annex II, sect. 1.]

Voilà l'état d'esprit de ceux qui ont accepté l'accord.

84. Je citerai encore la déclaration du Premier Ministre de la province frontière du Nord-Ouest, d'où venaient les envahisseurs à l'origine:

"Vous pouvez être certains que le jour où nous aurons perdu tout espoir en une juste solution du problème, ce ne sera pas seulement la population pathan tout entière, ce ne sera pas seulement les tribus de toute cette région qui répondront à l'appel de la guerre sainte pour le Cachemire, mais également nos frères habitant de l'autre côté de la frontière afghane qui feront cause commune avec nous." [Ibid.]

Ainsi, on invite un autre pays à lancer une attaque militaire contre nous.

85. The Governor of West Punjab, Sardar Abdur Rab Nishtar, also made this statement:

"So long as a single Pakistani is alive, nobody dare snatch Kashmir from Pakistan by force.... If the problem is not settled immediately, the whole of Asia would be engulfed in the flame of war which might lead to a world conflagration." [Ibid.]

86. The "Times of Karachi" of 16 August 1956 contains the following report of a statement made by Chaudri Mohammed Ali, who was then Prime Minister of Pakistan and who is, I believe, coming to Washington shortly as Ambassador:

"I am ready for the liberation of Kashmir", he said, and added, 'but I want the people to get ready.' The freedom of Pakistan would not be complete without Kashmir, he asserted, and exhorted the people to acquire the spirit of unity, faith and discipline... He said the Kashmir dispute was now going before the Security Council,"—that refers to this meeting—"but asserted that the nation would not rest there." [Ibid.]

87. That statement was by the Prime Minister, by a man who is reputed to be a man of extreme moderation in language. We are told in his statement that this reference to the Security Council is only preliminary to other action. That is what the Foreign Minister of Pakistan told us the other day—and I shall refer to that later. That is to say, the Security Council is to be given a chance—but, if necessary, "we will do something else".

88. It would be taxing to the Council if I were to read a great deal of this material. Some of it, as I have said, is from the newspapers, and any Government can say: "We have a free press and they can print what they like", though it may not correspond with the facts that obtain in a particular place.

89. The Chief Minister of West Punjab had this compliment to pay to the Security Council:

"If the United Nations proves to be a band of thieves"—that is all of us—"we will have nothing to do with it. We will prove that we can liberate Kashmir with the strength of our arms." [Ibid.]

90. In this particular matter, it is also to be noted that even foreign observers who are not friendly to India in their comments on these matters, such as magazines published in the United States, have pointed out that the whole conception of the State of Pakistan in regard to its alliances is to attack India.

91. Here is Mr. Falk, of Chicago, in "Newsweek":

"Pakistan is taking the United States for a ride. This is evident from your report and from my observations in that country, where I worked until recently. Pakistan thinks it did us a favour by joining SEATO and the Baghdad Pact. They do not worry about the danger of Russian aggression. Pakistani leaders merely humour our concern about

85. Le Gouverneur du Pendjab occidental, le sardar Abdur Rab Nishtar, a dit également:

"Tant qu'un seul Pakistanais sera en vie, personne ne pourra arracher le Cachemire au Pakistan par la force (...). Si le problème n'est pas immédiatement réglé, toute l'Asie sera plongée dans les flammes d'une guerre qui pourrait conduire à un conflit mondial." [Ibid.]

86. Le "Times of Karachi" rapporte comme suit, en date du 16 août 1956, une déclaration faite par Chaudri Mohammed Ali, qui était alors Premier Ministre du Pakistan — et qui, je pense, viendra prochainement à Washington en qualité d'ambassadeur:

"Je suis prêt à libérer le Cachemire, a-t-il déclaré, puis il a ajouté: mais je veux que le peuple soit prêt lui aussi." Il a affirmé que la liberté du Pakistan ne serait pas complète sans le Cachemire, et a exhorté la population à s'unir dans la foi et la discipline (...). Il a indiqué que le différend au sujet du Cachemire allait être examiné au Conseil de sécurité (c'était une allusion à la session actuelle), mais il a affirmé que son pays n'en resterait pas là." [Ibid.]

87. Il s'agit d'une déclaration du Premier Ministre, c'est-à-dire d'un homme qui a la réputation de s'exprimer en termes très modérés. On nous dit là que le recours au Conseil de sécurité n'est qu'une première mesure. C'est ce que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a déclaré l'autre jour — j'y reviendrai. Cela signifie qu'on donnera une chance au Conseil de sécurité, mais que, s'il le faut, on emploiera "d'autres moyens".

88. Je ne veux pas abuser de la patience du Conseil en multipliant les citations de ce genre. Certains de ces extraits, je l'ai dit, sont empruntés à des journaux, et tout gouvernement peut dire: "Notre presse est libre et les journaux peuvent imprimer ce qu'ils veulent", bien que, en certains endroits, cela ne corresponde pas nécessairement aux faits.

89. Le Premier Ministre du Pendjab occidental a eu ces paroles aimables à l'égard du Conseil de sécurité:

"Si l'on s'aperçoit que l'Organisation des Nations Unies est un ramassis de brigands (il s'agit de nous tous), nous n'aurons plus de rapports avec elle. Nous prouverons que nous pouvons libérer le Cachemire par la force de nos armes." [Ibid.]

90. Il convient également de noter, dans cet ordre d'idées, que même des observateurs étrangers dont les commentaires ne sont pas favorables à l'Inde en l'occurrence, ainsi que des revues publiées aux Etats-Unis d'Amérique, ont montré que l'idée qui dominait toute la politique du Pakistan en matière d'alliances était d'attaquer l'Inde.

91. Voici ce qu'a écrit M. Falk, de Chicago, dans "Newsweek":

"Le Pakistan est en train de mener les Etats-Unis en bateau. C'est ce qui ressort clairement de votre rapport et des observations que j'ai pu faire dans ce pays, où je me suis trouvé récemment pour mon travail. Le Pakistan estime qu'il nous a fait une faveur en adhérant à l'OTASE et au Pacte de Bagdad. Il ne se préoccupe guère d'une agression russe.

Communist expansion in order to get economic and military 'Bakshish' and to strengthen their hand against India." [Ibid., sect.2.]

92. And here is Mr. A.T. Steele, writing in "The New York Herald Tribune":

"The average Pakistani thinks very little about the Communist threat if he thinks of it at all. His hostility is toward India rather than the Soviet Union. And he assumes that in the event of a showdown with India, the American military supplies will be drawn upon." [Ibid.]

93. In regard to these last two statements, I want to say that our quoting from them has no reference whatsoever—and I want to say this categorically—to the intentions of the United States in regard to this matter. We are talking only about Pakistan opinion.

94. I will put these statements aside now. One could read all of them—and I hope the members of the Council will. They do not make very pleasant reading, but it is reading that is pertinent to the argument that we have put forth.

95. Then we have the situation involving the whole Constitution of Pakistan itself. That is entirely an internal matter and we have no wish to interfere in it. But insofar as it affects this situation of a State which is heterogeneous in character, where the people who do not belong to the Islamic religion do not have equal rights with the others in certain respects—and if that is challenged I will quote from the Constitution, if it comes to that—, it is not possible for us to take the view that the campaigns that go on are not of this character.

96. The next point I wish to refer to relates to the various violations that have taken place. And I want to say here and now that my Government does not wish to make a point of the normal kind of skirmishes and crossings of the frontier that can take place on a military cease-fire line which represents no natural division but is a line which is reached for convenience, so that the local villagers may not know about it, may go and snatch cattle, and so on. We are not referring to that kind of thing. There have, however, been major incidents. I do not want to burden the Council with a description of a whole set of them. I shall therefore refer to only one—and that is what has been called the Nekowal incident.

97. Nekowal is a small village on the Indian side of the Jammu-Sialkot border. I refer to this incident because it developed into the proportions of a minor battle. On 7 May 1955, the Pakistan border police—and these police are not just boy scouts in uniform, but armed police—opened fire without warning at an Indian party consisting of Major Badhwar, an officer on loan to the Central Mechanized Farm—he was there not on military duty—nine civilian employees and a small military escort of eight persons who were supervising the ploughing of land at a distance of about 500 yards from the village, on our side. As a result of the firing by the Pakistanis, Major Badhwar and

Les dirigeants pakistanais tirent simplement parti de l'inquiétude des Etats-Unis au sujet de l'expansion communiste afin de toucher leur bakhchich économique et militaire et de renforcer ainsi leur position à l'égard de l'Inde." [Ibid., sect. 2.]

92. Et voici ce qu'écrit M. A. T. Steele dans le "New York Herald Tribune":

"La plupart des Pakistanais se préoccupent fort peu — pour ne pas dire ne se préoccupent nullement — de la menace communiste. Leur hostilité se manifeste à l'égard de l'Inde plutôt que de l'Union soviétique. Ils sont persuadés que, dans le cas d'un conflit avec l'Inde, ils utiliseront l'aide militaire des Etats-Unis." [Ibid.]

93. Je tiens à déclarer tout à fait catégoriquement, au sujet de ces deux dernières citations, que je n'ai nullement voulu faire allusion aux intentions des Etats-Unis dans ce domaine; nous ne nous occupons ici que de l'attitude des Pakistanais.

94. J'en resterai là dans mes citations. On pourrait les lire toutes, et j'espère que les membres du Conseil le feront. Ce n'est pas une lecture très agréable, mais elle est instructive et confirme notre argument.

95. Il y a également la Constitution du Pakistan elle-même... Il s'agit là, à tous égards, d'une question purement intérieure, dont nous n'avons pas l'intention de nous mêler. Mais dans la mesure où elle détermine la situation d'un Etat hétérogène, dont les habitants qui ne sont pas musulmans ne jouissent pas, à certains égards, des mêmes droits que le reste de la population — si on le conteste, je citerai la Constitution s'il le faut — il ne nous est pas possible d'admettre que les campagnes que l'on mène n'ont pas ce caractère.

96. Passons aux diverses violations qui ont été commises. Je tiens à préciser ici que mon gouvernement ne veut pas accorder d'importance aux escarmouches et aux passages de frontière qui ne manquent pas de se produire lorsqu'il s'agit d'une ligne de suspension d'armes qui n'est pas une frontière naturelle, mais une limite dont il a été convenu pour les besoins de la cause, de telle sorte que les paysans de la région peuvent fort bienne pas en avoir connaissance ou la franchir d'un côté ou de l'autre pour aller voler du bétail et autres affaires de ce genre. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il y a eu des incidents graves. Je ne veux pas importuner le Conseil en les décrivant tous. Je n'en mentionnerai qu'un seul, ce que l'on a appelé l'incident de Nekowal.

97. Nekowal est un petit village situé, du côté indien, à la frontière entre le Jammu et le Sialkot. Si je cite cet incident, c'est parce qu'il a pris les proportions d'une petite bataille. Le 7 mai 1955, la police frontière pakistanaise — il ne s'agit pas de boy-scouts en uniforme, mais d'une police armée — a ouvert le feu sans avertissement sur un groupe d'Indiens composé du commandant Badhwar, officier détaché auprès du Service central de la mécanisation agricole — il n'était pas là à titre militaire — de neuf fonctionnaires civils et d'une petite escorte militaire de huit hommes, qui surveillaient le labourage du sol à 500 mètres environ du village, de notre côté de la frontière. Le

five other ranks and six civilians were killed, and one of the other ranks was wounded. We lost an officer and five men there.

98. On 8 and 9 May, the United Nations observers conducted a joint investigation at the site of the incident, on a complaint lodged with the United Nations observers' team at Jammu. The observers declared this incident to be a border violation by the Pakistan border police.

99. Immediately on receipt of the information about this incident, the Government of India lodged an emphatic protest with the Government of Pakistan and, in accordance with the internationally accepted principle for claiming compensation, demanded compensation of the Government of Pakistan, in the amount of 1,200,000 rupees, for the moral and material wrong done to the Government and nationals of India as a result of this incident.

100. After a long correspondence in regard to the liability to pay compensation - not with regard to the incident, but with regard to the liability to pay compensation - the Prime Minister of Pakistan wrote as follows on 19 May 1956, and I should like to say that this is not a private letter but one that has been quoted in Parliament:

"While, for reasons given above, I do not consider that my Government is at all liable to pay any compensation in respect of the Nekowal incident, I am personally conscious of the human suffering involved in an incident where a number of lives have been lost. Having regard to this aspect of this matter, we would be prepared to make an *ex gratia* contribution of one lakh rupees to the rehabilitation of the relatives of those who lost their lives on the Jammu side of the frontier."

The point about this is that we agreed to this *ex gratia* arrangement in order not to exacerbate the situation.

101. This is only one of the incidents that have taken place—and, by the time the United Nations observers get around to it, the trouble has already occurred.

102. There have been a considerable number of attempts at probing our frontiers. If I so desired, I could have given you a number of instances. They have taken place not only on the cease-fire line—and I am confining myself to Kashmir—but there have been offensive actions against us on the Indo-Pakistan border. And may I say here that we have few troops on this border. We have armed police at posts. And there have been skirmishes which have resulted in considerable loss of life in one or two instances, in which the army had to be called in.

103. Therefore, the responsibility for non-performance in regard to the conditions of part II, in regard to the violations of international law, in regard to the campaigns of hatred that go on, and in regard to the non-maintenance of the peaceful atmosphere, is not on our side.

104. There is one other aspect of this item that I want to mention before I leave it, and that has to

commandant Badhwar et cinq autres militaires, ainsi que six civils, ont été tués, tandis qu'un autre militaire était blessé. Nous avons perdu un officier et cinq hommes.

98. Les 8 et 9 mai, les observateurs des Nations Unies ont procédé à une enquête sur le lieu de l'incident à la suite d'une plainte déposée auprès du groupe des observateurs des Nations Unies, à Jammu. Les observateurs ont déclaré qu'il s'agissait d'une violation de frontière commise par la police frontière pakistanaise.

99. Aussitôt après avoir été informé de l'incident, le Gouvernement indien a protesté énergiquement auprès du Gouvernement du Pakistan et lui a réclamé, en vertu du droit d'indemnisation reconnu par toutes les nations, une indemnité de 1.200.000 roupies pour le préjudice moral et matériel causé par cet incident au Gouvernement indien ainsi qu'à des ressortissants de l'Inde.

100. Après une longue correspondance relative au paiement de l'indemnité — il n'était pas question de l'incident, mais du paiement de l'indemnité — le Premier Ministre du Pakistan a écrit ce qui suit le 19 mai 1956 (je tiens à souligner que ce n'est pas une lettre privée, mais une lettre dont il a été donné lecture au Parlement):

"Bien que, pour les raisons exposées plus haut, j'estime que mon gouvernement n'est nullement tenu de payer d'indemnité quelconque à l'occasion de ce qui s'est passé à Nekowal, je suis personnellement conscient des souffrances qui accompagnent un incident ayant causé la perte de nombreuses vies humaines. Compte tenu de cet aspect de la question, nous serions disposés à verser, à titre gracieux, une contribution de 100.000 roupies pour venir en aide aux parents de ceux qui ont perdu la vie du côté de la frontière située sur le territoire de Jammu."

J'ajoute que nous avons accepté cet arrangement à l'amiable pour ne pas agraver la situation.

101. Ce n'est là qu'un des incidents qui se sont produits — et, quand les observateurs des Nations Unies s'en sont saisis, le mal était déjà fait.

102. Il y a eu de très nombreuses opérations de "sondage" le long de notre frontière. Si j'avais voulu, j'aurais pu vous donner de multiples exemples. Ces incidents n'ont pas eu lieu seulement sur la ligne de suspension d'armes — et je ne parle que du Cachemire — mais des actions offensives ont été également menées contre nous à la frontière indo-pakistanaise. Je tiens à dire ici que nous avons peu de troupes sur cette frontière. Il y a des postes de police. Dans un ou deux cas, des escarmouches ont provoqué la perte de nombreuses vies humaines et il a fallu faire appel à l'armée à cette occasion.

103. Par conséquent, si les conditions stipulées dans la deuxième partie de la résolution n'ont pas été remplies, si le droit international a été violé, si des campagnes de haine ont été déclenchées et si l'on n'a pas maintenu une atmosphère de paix, ce n'est pas nous qui sommes responsables.

104. Il y a encore un autre aspect de la question que je voudrais mentionner. Il s'agit des régions septen-

do with the northern areas. The northern areas are those areas of Chitral, Gilgit and Baltistan - there is a map attached to one of the documents submitted as annexes to my statement—which are very sparsely populated areas and which, to a very considerable extent, even under British occupation, have been left to the people who were there. In this area, first of all, Pakistan—against the resolutions of the United Nations—has annexed territories and incorporated them. What is more, such incorporation had taken place before the resolutions of the United Nations, and the United Nations Commission was not informed about these matters; they came to know about it later.

105. Now, what happened in regard to this area known as Gilgit, which is strategically very important to India for its defence, where, in the British days, there was a body called Gilgit Scouts under British Command? The territory was handed over to the Maharaja by the British when they left. Therefore, there is no question of this not being part of Kashmir. And the Maharaja sent there a Governor, and what was done was that these Scouts, under the Command of Major Brown, arrested the Governor. On 31 October the Gilgit Scouts led by Major Brown and other officers—presumably of the Pakistan Army—surrounded the Governor's house. He never suspected that these people were going to attack him. There were rifle shots exchanged and one round was fired in the air to frighten them away. But what happened was that they arrested him, put him in prison and handed over the territory. Major Brown made a declaration, or something of that kind, and it was through him that this particular territory went over to Pakistan. The point here is this, that there has not even been a popular rising in this place. The custodians of this area were the Scouts under British Command. The British Government had no responsibility in this matter because after they handed over the territory the Scouts remained as an independent force. But the British personnel handed over this territory and the accession was received from them. Now in view of the time, I propose to make that story very short. The Territory is now occupied; it has been incorporated, and there is a considerable army in that area.

106. The other area to which I want to refer is Chitral. Chitral is mentioned as one of the territories of Pakistan in the Pakistan Constitution. Therefore, it is an outstanding instance of annexation de facto and de jure. And the Commission has said time after time that there can be no change in the sovereignty. It is sometimes argued that Chitral was not part of Kashmir. But there are the records of the British Government, most of which are in our possession, which show that this area was under the suzerainty of the Maharaja of Kashmir, and all those territories that were under suzerainty were part of the State. Irrespective of the value of Chitral to one side or the other, and whatever may be done in the far future if ever there was an agreement between the two sides, the annexation of this territory, the receiving of accession from a former feudatory to the Maharaja who had no right to do so is a direct piece of annexation.

trionales, c'est-à-dire du Chitral, du Gilgit et du Baltistan — une carte est jointe à l'un des documents soumis comme annexes à ma déclaration — qui sont des régions dont la population est très clairsemée. Déjà sous l'occupation britannique, elles étaient plus ou moins laissées aux populations qui les habitent. Tout d'abord, le Pakistan — en violation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies — y a procédé à des annexions. Qui plus est, il a annexé les territoires en question sans attendre ces résolutions et sans en informer la Commission des Nations Unies; c'est seulement plus tard qu'elle en a eu connaissance.

105. Que s'est-il passé dans cette région de Gilgit, qui, au point de vue stratégique, est très importante pour la défense de l'Inde et où il y avait, du temps des Britanniques, un corps d'éclaireurs placé sous le commandement britannique? Le territoire a été remis au maharajah par les Britanniques lors de leur départ. Il n'est donc pas possible de prétendre que ce territoire ne fait pas partie du Cachemire. Le maharajah y envoya un gouverneur, mais les éclaireurs, ayant à leur tête le commandant Brown, arrêtèrent le gouverneur. Le 31 octobre, les éclaireurs du Gilgit, commandés par le major Brown et d'autres officiers — appartenant vraisemblablement à l'armée pakistanaise — entourèrent la maison du gouverneur celui-ci ne s'attendait pas à ce que ces gens fussent sur le point de l'attaquer. Des coups de feu furent échangés. Un coup fut tiré en l'air pour les effrayer. Mais ils arrêtèrent et emprisonnèrent le gouverneur et libérèrent le territoire. Quant au commandant Brown, il fit une déclaration, ou quelque chose de ce genre, et c'est par son intervention que ce territoire est passé au Pakistan. Il n'y a même pas eu de soulèvement populaire dans cette région. Les gardiens en étaient les éclaireurs, sous commandement britannique. Aucune responsabilité n'incombe en cette affaire au Gouvernement britannique car, après qu'il eut remis le territoire au maharajah, les éclaireurs y sont restés en tant que force indépendante. Mais c'est le personnel britannique qui a remis le territoire au maharajah, et c'est par son intermédiaire que l'accésion a eu lieu. En raison de l'heure avancée, je me propose d'être bref. Ce territoire est maintenant occupé; il a été annexé, et des forces importantes y sont stationnées.

106. L'autre région dont je voudrais parler est celle du Chitral. La Constitution du Pakistan mentionne le Chitral comme un territoire appartenant à ce pays. C'est donc là un exemple remarquable d'annexion à la fois de facto et de jure. La Commission a cependant déclaré à de nombreuses reprises qu'il ne pouvait pas y avoir de changement de souveraineté. Parfois, on prétend que le Chitral ne faisait pas partie du Cachemire. Mais il ressort des archives du Gouvernement britannique, qui sont presque toutes entre nos mains, que cette région était sous la suzeraineté du maharajah du Cachemire, et tous les territoires placés sous cette suzeraineté faisaient partie de l'Etat. Quelle que soit l'importance du Chitral pour l'un et l'autre pays et quoi que l'on puisse faire dans l'avenir si jamais un accord intervient entre les deux parties intéressées, le transfert de ce territoire — l'acceptation d'une accession décidée par un ancien vassal du maharajah

107. Then there is the other argument, the final argument, in regard to non-performance, that the whole of the position of Pakistan in regard to the conclusion of the truce, if one were to summarize it briefly and state it in one point, which probably would not be as accurate as it should be, is that they insist on what they call a military balance. That military balance has been rejected by the Commission. I wish to refer the Council to paragraph 2 of annex 12 of the third interim report which says:

"The Commission, however, cannot accept the interpretation that 'the declared objective of the truce arrangements is described as being the creation of a military balance between the forces on each side'. There can be no other objective of the truce arrangements than to establish peaceful and normal conditions throughout the State such as will be conducive to the organization and holding a plebiscite. Similarly, the process of synchronizing the withdrawal of the Pakistan and Indian forces to be arranged between the respective High Commands and the Commission, in effect tends to create a corresponding situation on either side as withdrawal of one and reduction of the other take place, but in no way does this affect the ultimate aims of the resolution of 13 August..."<sup>3/</sup>

108. I will not read the other paragraphs in view of the time, but I would like to refer to paragraphs 203, 204 and 225 in the same report<sup>4/</sup> which deals with the same problem; that is, that the Commission has at no time agreed to the idea of military parity or a military balance. If it agreed to a military balance, then it would mean placing these two sides in a position of equality. The position which the Commission held was that it was inconsistent with the sovereignty of Jammu and Kashmir, inconsistent with the terms of reference of the Security Council and, what is more, a condition in which the security of the State could not be maintained.

109. I shall now deal with the position to which I made some references today in quoting to the Council the international practice in regard to the interpretation of treaties and what are the conditions that should govern. I am not going to repeat that, nor am I going to quote legal doctrine. But there is well established legal doctrine, there are the main supporters of the United States of America and the United Kingdom, which say that the passage of time and the change of circumstances must affect the nature of agreements reached. That is a very common sense proposition. It is not necessary to quote Latin phrases in support of it.

110. First of all, with regard to this time factor, the Commission, and India, and I presume, if I am not contradicted, Pakistan, expected the operation of part III of the agreements, that is the plebiscite, to be taken in reasonable time. In that background, that the plan was accepted with all its reservations, is it

<sup>3/</sup> See Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 7, document S/1430/Add.1, annex 12, para. 2.

<sup>4/</sup> Ibid., S/1430.

qui n'avait aucun droit d'agir ainsi — constitue une véritable annexion.

107. Il y a ensuite l'autre argument, l'argument définitif, au sujet de la non-exécution des conditions. Toute la thèse du Pakistan touchant la conclusion de la trêve, pour la résumer en une phrase — qui n'est probablement pas aussi exacte qu'elle devrait l'être — consiste à insister sur ce que ce pays appelle l'équilibre militaire. Cette thèse a été rejetée par la Commission. Je renvoie le Conseil au paragraphe 2 de l'annexe 12 du troisième rapport provisoire, où il est dit:

"Toutefois, la Commission ne saurait accepter l'interprétation selon laquelle "l'objectif déclaré des arrangements relatifs à la trêve est de créer un équilibre militaire entre les forces des deux parties". Les accords de trêve ne sauraient avoir d'autre objectif que d'établir dans tout l'Etat des conditions normales de paix, qui permettent d'organiser un plébiscite. De même, la synchronisation du retrait des forces du Pakistan et de celles de l'Inde, qui doit faire l'objet d'arrangements entre les deux hauts commandements, d'une part, et la Commission, d'autre part, tend en réalité à créer, de part et d'autre, une situation analogue par le retrait des forces d'une partie et la réduction des forces de l'autre; mais cette opération ne modifie en rien (ni) les buts essentiels de la résolution du 13 août ...<sup>3/</sup>"

108. Je ne lirai pas les autres paragraphes pour gagner du temps, mais je voudrais attirer l'attention sur les paragraphes 203, 204 et 225 du même rapport<sup>4/</sup>, qui traitent du même problème. La Commission n'a approuvé à aucun moment l'idée d'une parité ou d'un équilibre militaire. Admettre l'idée d'un équilibre militaire aurait signifié que les deux parties seraient mises sur un pied d'égalité. La Commission a estimé que ce serait incompatible avec la souveraineté de l'Etat de Jammu et Cachemire, incompatible avec le mandat du Conseil de sécurité et, ce qui est plus important, que ce serait une situation dans laquelle il ne serait pas possible d'assurer la sécurité de l'Etat.

109. Je vais maintenant parler d'une question à laquelle j'ai fait allusion plusieurs fois aujourd'hui lorsque j'ai parlé devant le Conseil de la pratique internationale en matière d'interprétation des traités et que j'ai indiqué quelles conditions devraient prévaloir. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit et je n'exposerai pas la doctrine juridique. Mais il y a une doctrine juridique bien établie, particulièrement en faveur aux Etats-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni, selon laquelle la nature des accords se trouve modifiée par le temps et le changement des circonstances. Il s'agit là d'une conception qui se fonde sur le sens commun, et il n'est pas besoin de citer des formules latines à l'appui.

110. Tout d'abord, pour ce qui est du facteur temps, la Commission, l'Inde et, je présume, le Pakistan s'attendaient à ce que la troisième partie des accords, relative au plébiscite, soit appliquée dans un délai raisonnable. Dans ces conditions et comme le plan a été accepté sous toutes réserves, est-il raisonnable,

<sup>3/</sup> Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 7, document S/1430/Add.1, annexe 12, par. 2.

<sup>4/</sup> Ibid., document S/1430.

reasonable to expect that matters would stand still in regard to the territory of Kashmir, over which India has active control, in the social, economic or political respects, taking into account the conditions that obtain in India itself? Therefore, considerable changes have taken place—economic, social and communication developments, for example—and all these have brought about big changes in the state of affairs. What is more, the disturbance of the existing conditions is calculated to impoverish the people of Kashmir. When I refer to the conditions that prevailed there, under a later heading, it will be clear to the Security Council, if it is disposed to receive the facts and the arguments, that that is the position.

111. The other change factor I have already referred to, namely, the consolidation of the occupied territory. Time after time it has been said in this report that there should be only local authorities—meaning de facto local authorities; there should be no consolidation of territory. Western Kashmir is practically a province of Pakistan, administered by its central Government. It has no local government and, therefore, has become integrated in that way.

112. The same applies to other areas, directed by the Pakistan Army or the Pakistan Government. Therefore, this consolidation, the factual division of Kashmir that has been made by Pakistan occupation on the other side of the cease-fire line, is a change-condition which makes the operation of part II very difficult.

113. We want to refer to other changed conditions of vital importance to our country. The Commission noted that there were thirty-two battalions of "Azad" forces on the "Azad" Kashmir side. That does not apply to the northern and extreme northwestern areas, but only to western Kashmir, where there is a population of 500,000, and it is there that there are forty-five battalions today, according to our estimate. And these forces are officered by Pakistan officers and Pakistani-trained officers who go to Pakistan military schools, where there are a large number of commandos organized for guerrilla warfare. These commandos were organized and thrown back into the population. Their number may be only a few hundred—the last time I heard, there were only 800 of them, but that is not an absolute figure. However, they are being trained for guerrilla warfare. This is something affecting the whole conception of the opening of the territory for a plebiscite. It would be imprudent for any country not to take note of these conditions.

114. The Commission says in paragraph 203 of its report:

"The resolution of 13 August 1948 recorded one major change in the situation as contemplated by the Security Council during its deliberations in the early part of that year, namely, the presence of Pakistan troops in the State of Jammu and Kashmir. It did not, however, record a second element which has developed subsequently into a serious problem"—this, again, after the Security Council was seized of the situation and after the resolutions asking them not to make changes—"in the implementation of that resolution: The 'Azad' (Free) Kashmir move-

même si l'on tient compte des conditions qui règnent dans l'Inde de s'attendre que la situation ne change pas en ce qui concerne le territoire du Cachemire, dans lequel l'Inde exerce une action intense au point de vue social, économique et politique? Des changements considérables ont eu lieu, par exemple dans les domaines économique, social et des communications, et tout cela a entraîné d'importants changements. Le bouleversement de la situation ne peut qu'appauvrir la population du Cachemire. Lorsque j'en viendrai aux conditions qui ont régné dans cette région, le Conseil de sécurité se rendra compte, s'il est disposé à examiner les faits et les arguments, que telle est bien la situation.

111. J'ai déjà parlé de l'autre facteur, à savoir du rattachement du territoire occupé. Il a été dit à de nombreuses reprises dans le rapport qu'il ne devrait y avoir que des autorités locales, ce qui veut dire des autorités de fait — que le territoire ne devait pas être rattaché. Le Cachemire occidental est pratiquement une province du Pakistan, administrée par le gouvernement central. Il n'y a pas d'organe local de gouvernement; c'est ainsi qu'il a été intégré.

112. La même constatation est vrai pour d'autres régions, soumises au contrôle de l'armée ou du Gouvernement pakistanais. Ce rattachement, cette division de fait du Cachemire résultant de l'occupation pakistanaise de l'autre côté de la ligne de suspension d'armes, constitue une modification qui rend très difficile la mise en œuvre de la deuxième partie de l'accord.

113. Je voudrais attirer l'attention sur d'autres changements d'une importance capitale pour notre pays. La Commission a constaté qu'il y avait 32 bataillons des forces "azad" au Cachemire "azad". Cela ne s'applique ni aux régions du Nord ni à l'extrême nord-ouest, mais seulement au Cachemire occidental, où vivent 500.000 personnes. C'est là que sont actuellement stationnés 45 bataillons, selon nos estimations. Ces forces sont commandées par des officiers pakistanais ou des officiers qui ont fréquenté des écoles militaires pakistanaises, où de nombreux commandos sont formés pour la guérilla et ensuite dispersés dans la population. Il est possible qu'il ne s'agisse que de quelques centaines d'hommes. La dernière fois que j'en ai entendu parler, ils étaient au nombre de 800 seulement, mais ce n'est qu'une estimation. Quoi qu'il en soit, ces commandos sont entraînés pour la guérilla, et ce facteur modifie complètement les conditions d'un plébiscite dans le territoire. Il serait imprudent pour un pays quel qu'il soit de ne pas tenir compte de telles conditions.

114. La Commission déclare ce qui suit au paragraphe 203 de son rapport:

"La résolution du 13 août 1948 enregistrait un changement majeur de la situation telle que l'envisageait le Conseil de sécurité au cours de ses délibérations de la première partie de cette année, à savoir la présence des troupes pakistanaises dans l'Etat de Jammu et Cachemire. Elle ne tenait toutefois pas compte d'un deuxième élément qui a suscité ultérieurement un problème sérieux (cela, encore, après que le Conseil de sécurité eut été saisi de la question et après qu'eurent été adoptées les résolutions demandant aux parties de n'apporter aucun

ment, the fighting forces of which today"—that was in 1949—"number some thirty-two well-equipped battalions. This movement, Muslim in character, has become the centre of strong and violent resistance to the accession of the State to India. It controls a considerable part of the western area of the State, it claims to be fully organized as a government and its political activities appear to be directed toward the accession of the State to Pakistan. The Government of India, of course, grants no recognition to the 'Azad' organization and holds, officially at any rate, its existence to be a problem of internal public order. On the other hand, the Government of Pakistan has rendered important assistance to the 'Azad' movement; it has officered the 'Azad' forces with officers of the Pakistan Army. Units of the Pakistan Army itself are present in 'Azad' Kashmir and have operated in the closest co-operation with the local forces. However, Pakistan has not given formal recognition to the 'Azad Kashmir Government'. In a letter dated 6 September 1948 [S/1100, para. 99] Pakistan informed the Commission that it could not make commitments on behalf of the 'Azad' organization. The Commission has never negotiated with its representatives; having no international standing, the organization can have no international responsibility."

115. The Commission states in paragraph 204:

"At the time that the Commission adopted the resolution of 13 August 1948 it had reason to believe that the 'Azad' forces did not constitute a properly organized and equipped military force and that consequently their disposal, once the Pakistan Army had withdrawn from the State, would not constitute a major difficulty."—The Security Council must draw its own inferences as to why the Commission came to the conclusion at that time that it was not a serious factor because the Pakistanis did not inform it.—"In accepting the 13 August resolution, India apparently agreed that these forces could be dealt with after the truce became effective."—Does that sound unreasonable on our part?—"Four months later, during the conversations which immediately preceded the Commission's resolution of 5 January 1949, the Government of India stressed the importance it attached to the disbanding and disarming of those forces as a condition vital to the holding of a plebiscite. The Commission agreed that a large-scale reduction and disarming of the 'Azad' forces should take place. Provision for this was made in the resolution of 5 January as follows:..."

Then, the Government of India said, in a communication, that it was prepared to regard this as a matter of chronology. It did not ask that it should be done first, but that it should be done before the plebiscite was taken,

116. I am going to read another paragraph but I should like to omit all the others in view of the time. The Commission states in paragraph 225:

changement à la situation) à l'égard de l'application de cette résolution: le mouvement du Cachemire "azad" (libre), dont les forces combattantes comptent actuellement (c'était en 1949) quelque 32 bataillons bien équipés. Ce mouvement, de caractère musulman, est devenu le centre d'une résistance vigoureuse et violente à l'accès de l'Etat à l'Inde. Il exerce son autorité sur une partie considérable de la région occidentale de l'Etat et prétend être pleinement organisé en tant que gouvernement; son activité politique semble tendre vers l'accès de l'Etat au Pakistan. Le Gouvernement de l'Inde, bien entendu, ne reconnaît à aucun titre l'organisation "azad" et considère son existence, officiellement tout au moins, comme un problème intérieur d'ordre public. Par contre, le Gouvernement du Pakistan a fourni une aide importante au mouvement "azad"; il a encadré les forces "azad" d'officiers de l'armée pakistanaise. Des unités de l'armée pakistanaise elle-même sont présentes dans la partie du Cachemire occupée par les forces "azad" et opèrent en coopération très étroite avec les forces locales. Toutefois, le Pakistan n'a pas reconnu officiellement "le Gouvernement du Cachemire azad". Dans une lettre en date du 6 septembre 1948 [S/1100, par. 99] le Pakistan informait la Commission qu'il ne pouvait prendre d'engagement pour le compte de l'organisation "azad". La Commission n'a jamais négocié avec ses représentants; d'ailleurs, cette organisation, n'ayant pas de statut international, ne peut assumer de responsabilités internationales."

115. La Commission déclare ce qui suit au paragraphe 204:

"Au moment où la Commission a adopté la résolution du 13 août 1948, elle avait des raisons de croire que les forces "azad" ne constituaient pas une force militaire bien organisée et équipée et qu'en conséquence, lorsque l'armée pakistanaise se serait retirée de l'Etat, sa dissolution ne présenterait pas de difficulté majeure. (Le Conseil de sécurité doit tirer ses propres conclusions touchant la question de savoir pourquoi, à l'époque, la Commission a estimé que ce n'était pas là un facteur important parce que les Pakistanais ne l'avaient pas informée.) En acceptant la résolution du 13 août, l'Inde semble avoir accepté que le sort de ces forces soit réglé après l'entrée en vigueur de la trêve. (Est-ce que cela paraît déraisonnable de notre part?) Quatre mois plus tard, au cours des conversations qui ont précédé immédiatement l'adoption de la résolution de la Commission en date du 5 janvier 1949, le Gouvernement de l'Inde soulignait l'importance qu'il attachait à la dissolution et au désarmement de ces forces, condition fondamentale de tout plébiscite. La Commission a convenu qu'il fallait procéder dans une large mesure à la réduction et au désarmement des forces "azad". C'est ce que prévoit la résolution du 5 janvier dans les termes suivants (...)."

Le Gouvernement de l'Inde a fait alors savoir, dans une communication, qu'il était prêt à considérer cela comme une question de chronologie. Il n'a pas demandé que ce soit fait d'abord, mais que ce soit fait avant que le plébiscite n'ait lieu.

116. Étant donné l'heure avancée, je me bornerai à lire un autre paragraphe seulement. Au paragraphe 225, la Commission déclare ce qui suit:

"There is, indeed, no doubt that the 'Azad' forces now have a strength which changes the military situation and to that extent makes the withdrawal of forces, particularly those of India, a far more difficult matter to arrange within a structure which considers only the regular forces of two armies. Although it might be a matter of discussion whether the numerical strength of the 'Azad' Kashmir forces has actually increased since August 1948, there is no question that those forces, who have since then been working in close co-operation with the Pakistan regular Army and who have been trained and officered by that Army, have increased their fighting strength. It is reasonable to suppose that, if the Commission had been able to foresee that the cease-fire period would be prolonged throughout the greater part of 1949 and that Pakistan would use that period to consolidate its position in the 'Azad' territory, the Commission would have dealt with this question in part II of the resolution of 13 August."

117. Could there be anything more conclusive in favour of what I have been saying? Therefore, those are the changed conditions in regard to the army of that area.

118. I have already referred to the war of propaganda; therefore I do not propose to repeat it. Now comes the international position of the State of Pakistan.

119. Here I want to preface my observation by saying that whatever I say does not constitute in any way a reflection upon the motives of the six other States represented around this table that are in military alliance with one party in this situation. My Government has stated its position in regard to these matters. Wherever there has been opportunity of direct communication with Governments or of personal contacts, we have explained that we do not doubt their motives. We do not for a moment say that their purpose is to arm Pakistan against India. But the question is, what will happen to this considerable amount of equipment that now goes into this territory, whereby the entire military balance has been altered?

120. If the representative of the United Kingdom, whose country had the responsibility at the time of the partition, would go into the history of that period, he would find that one of the main problems discussed at the time of partition was the balance of military forces and equipment on either side in order to maintain stability. Now, that equilibrium has been upset; and, therefore, this neighbouring country of ours, in dispute with us, always threatening war and crusades and keeping up a campaign of hatred, has now at its disposal very considerable quantities of equipment for use on the ground and in the air. When we come to the question of the military preparations, I shall read out such information as we have. Therefore, the equilibrium that obtained, at the time of the conclusion of the signing of this plan, which is called the Commission's resolution, no longer exists. Whenever there is talk about the withdrawal of troops, which the Foreign Minister of Pakistan mentioned in his observations, all these factors have to be taken into consideration.

"Il est, de fait, incontestable que les forces "azad" sont maintenant assez fortes pour modifier la situation militaire; dans ces conditions, il est bien plus difficile d'organiser le retrait des forces — celles de l'Inde notamment — dans le cadre de dispositions qui ne tiennent compte que des forces régulières des deux armées. On peut se demander si l'effectif numérique des forces "azad" a réellement augmenté depuis le mois d'août 1948, mais il ne fait pas de doute que, ayant, depuis lors, opéré en liaison étroite avec l'armée régulière pakistanaise, ayant été instruites et commandées par des officiers de cette armée, ces forces ont sensiblement augmenté leur puissance de combat. On peut supposer à bon droit que, si elle avait pu prévoir que la suspension des hostilités se prolongerait pendant presque toute l'année 1949 et que le Pakistan mettrait cette période à profit pour consolider sa position dans le territoire du Cachemire "azad", la Commission aurait traité cette question dans la deuxième partie de la résolution du 13 août."

117. Mes déclarations pourraient-elles être mieux confirmées? Tels sont donc les changements d'ordre militaire qui se sont produits dans cette région.

118. J'ai déjà parlé de la guerre de propagande; je n'y reviendrai donc pas. Je voudrais traiter maintenant de l'attitude du Pakistan dans toute l'affaire.

119. Je tiens à dire, à titre de remarque préliminaire, que mes observations ne constitueront en rien une critique des intentions des six Etats représentés autour de cette table qui ont conclu une alliance militaire avec ce pays, qui est l'une des parties à l'affaire. Mon gouvernement a déjà fait savoir ce qu'il pense de l'attitude de ces gouvernements. Chaque fois que nous avons été directement en communication avec ces gouvernements ou que nous avons eu des contacts personnels avec leurs membres, nous avons expliqué que nous ne mettions pas en cause leurs intentions. Nous ne voulons aucunement dire qu'ils cherchent à armer le Pakistan contre l'Inde. Mais il s'agit de savoir à quoi serviront ces quantités considérables de matériel qui sont actuellement envoyées au Pakistan et modifient complètement l'équilibre militaire.

120. Si le représentant du Royaume-Uni, dont le pays exerçait l'autorité à l'époque du partage, fait un retour sur cette période, il verra que l'un des principaux problèmes qui se sont posés au moment du partage a été celui de l'équilibre à établir entre les forces armées des deux parties pour assurer la stabilité. Cet équilibre est maintenant rompu et ce pays voisin du nôtre, en conflit avec nous, qui nous menace continuellement d'une guerre ou d'une croisade et entretient une campagne de haine, dispose à l'heure actuelle d'une quantité de matériel terrestre et aérien très considérable. Lorsque j'en viendrai à la question des préparatifs militaires, je vous donnerai lecture des renseignements à ce sujet qui sont en notre possession. L'équilibre qui existait à l'époque de l'adoption du plan que l'on appelle la résolution de la Commission n'existe donc plus. Il convient de prendre tous ces facteurs en considération lorsqu'on parle de retrait de troupes, comme l'a fait le Ministre des affaires étrangères du Pakistan.

121. When India was partitioned, some seven or eight million people from either side went to the other country. It was an exodus which inflicted a great deal of hardship on the populations concerned. Fortunately for us, we have resettled practically all of them. With an idea of the problem of the refugees, the Council will be able to see that there is a steady stream coming from the other side, with which we have to deal, but any change in this situation, any stirring up of trouble here, any attempt to unsettle conditions today, would start a scare and an influx of refugees. The first thing that happens when there is an influx of refugees is the slaughter of populations of the community in the country concerned. It will happen in India, and I fear it will happen in Pakistan.

122. To sharpen the statement I have to make this morning, I might take the problem of refugees itself. The Pakistan Foreign Minister, in speaking to the Security Council, referred to the 500,000 refugees that have gone into Pakistan. I do not know whether those refugees referred to were people from Kashmir alone or whether this is a reference to the 1947 period, when they were trekking both ways. I have no doubt that 500,000 people went through Kashmir into Pakistan [761st meeting, para. 30]. More or less may have gone; it is immaterial.

123. However, what is of relevance to us is the position now and the treatment of the minorities. Our present figures—and we have a very considerable organization for dealing with this—show that the migration of Hindus from East Pakistan to India was 4 million. The migration of Hindus from West Pakistan to India was 4.7 million. The migration of Muslims from India to East Pakistan was 1.5 million. The migration of Muslims from India to West Pakistan was 6.1 million. However, the important part today is the return of these people to India. The return, not of Hindus, but the return to India of Muslims who have migrated to East Pakistan is at the present moment 1 million. Therefore, what I said yesterday about our being a secular State stands vindicated. One million of the Muslim faith have come over from East Pakistan to us. About 100,000 have come over from the West to us.

124. In Kashmir itself, the Jammu and Kashmir Government have a very well organized refugee organization. Whilst the Foreign Minister says that 500,000 people went through Kashmir at that time, the present figures show that 450,000 Muslim refugees from Pakistan-occupied Kashmir have returned to Kashmir and they have been rehabilitated. We have figures on them because this rehabilitation costs money, and the figures show that 450,000 of them have been rehabilitated. Similarly, 122,429 non-Muslim refugees have come into Kashmir from Pakistan-occupied Kashmir. That is to say, very nearly 600,000 people have come in as against 500,000 who went out. What is more, they are all rehabilitated.

125. Today our problem is the problem of people of either faith coming into India because of better economic conditions, because of the secular conditions, and so on. In case the Foreign Minister challenges me on

121. Lorsque l'Inde a été partagée, 7 ou 8 millions de personnes sont passées, de chaque côté, dans l'autre pays. Cet exode a causé beaucoup de souffrances aux populations en question. Heureusement pour nous, nous avons réinstallé à peu près tous ceux qui sont venus en Inde. Pour peu qu'il étudie le problème des réfugiés, le Conseil se rendra compte qu'il existe un mouvement continu de réfugiés passant du Pakistan en Inde, dont nous devons nous occuper. Tout changement dans la situation, tout renouveau d'agitation, toute tentative en vue de modifier les conditions existantes, provoquerait une panique et un nouvel afflux de réfugiés. La première chose qui se produit lorsque des réfugiés affluent est un massacre commis à titre de représailles. C'est ce qui arrivera en Inde et, je le crains aussi, au Pakistan.

122. Pour rendre plus explicite ma déclaration, je pourrais évoquer le problème des réfugiés. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a dit au Conseil que 500.000 personnes s'étaient réfugiées au Pakistan [761ème séance, par. 30]. Je ne sais pas trop s'il s'agissait de réfugiés venant tous du Cachemire ou si le Ministre parlait de l'année 1947, où il y a eu de grands mouvements de réfugiés dans les deux sens. Je veux bien croire que 500.000 personnes aient quitté le Cachemire pour le Pakistan. Qu'il y en ait eu plus ou moins ne change rien à l'affaire.

123. Ce qui importe, c'est la situation actuelle et la façon dont les minorités sont traitées. Les chiffres dont nous disposons — et nous avons d'importants services qui s'occupent des réfugiés — montrent que l'Inde a accueilli 4 millions d'hindous venus du Pakistan oriental et 4.700.000 venus du Pakistan occidental. Les musulmans qui ont quitté l'Inde pour le Pakistan oriental ont été au nombre de 1.500.000, et ceux qui se sont rendus de l'Inde au Pakistan occidental au nombre de 6.100.000. Le fait important à l'heure actuelle est que ces réfugiés reviennent en Inde. Un million de musulmans — je dis bien "de musulmans" — qui étaient réfugiés au Pakistan oriental sont maintenant retournés dans l'Inde. Cela montre la justesse de ce que j'ai dit hier au sujet du caractère laïque de notre Etat. Un million de musulmans ont quitté le Pakistan oriental pour venir dans l'Inde. Quelque 100.000 autres nous sont venus du Pakistan occidental.

124. Au Cachemire, le Gouvernement de l'Etat de Jammu et Cachemire dispose d'un excellent service des réfugiés. Si le Ministre des affaires étrangères du Pakistan prétend que 500.000 personnes ont quitté le Cachemire à cette époque, les chiffres actuels montrent que 450.000 réfugiés musulmans de la partie du Cachemire occupée par le Pakistan sont retournés au Cachemire, où ils ont été réinstallés. Nous avons des chiffres à ce sujet parce que cette réinstallation est coûteuse, et il résulte des chiffres que 450.000 réfugiés ont été réinstallés. De même, 122.429 réfugiés non musulmans sont passés de la partie du Cachemire occupé par le Pakistan au Cachemire. En d'autres termes, près de 600.000 personnes sont entrées au Cachemire, alors que 500.000 en étaient parties. Qui plus est, elles ont toutes été réinstallées.

125. Le problème qui se pose à nous en ce moment est le suivant: des personnes appartenant aux deux religions se réfugient en Inde parce que, notamment, les conditions économiques y sont meilleures et que

that, I shall read a very short extract from a statement by his own Prime Minister of today. Mr. Suhrawardy questioned a member's statement during a discussion in the Pakistan National Assembly in October 1956 with regard to the treatment of peoples in their own country and why people of a non-Muslim faith should be loyal. This is what he said:

"You tell me today what signs have they"—that is, the non-Muslims—"shown of loyalty to Pakistan. My answer is clear. What have you done for them to get their loyalty? In what way have you shown them that you treat them in the same manner in which you have treated the Muslims? How many posts, offices, jobs, positions of honour and positions of responsibility have you given them?"

126. That is the statement of the present Prime Minister of Pakistan. In East Pakistan there have been Government regulations in the way of official circulars asking firms not to employ people who are not of the Muslim faith and for the exclusion of non-Muslims from the cloth trade, which is held 80 per cent by them, and official instructions to all foreign oil companies for the exclusion of non-Muslims. There is an increase in the number of crimes against this particular section of the community, and the whole system of education is being placed on a religious and non-secular basis. What is worse, there is the wholesale cancellation of licences for fire-arms for the non-Muslim population, while there is a free distribution of them to the other side.

127. Those are the changed conditions that exist. In view of those changed conditions, how can the Security Council consider that the position that existed in 1949 exists today? If there were a possibility of the total withdrawal of all these forces and the restoration of law and order and peaceful conditions, that would be different. This is what has happened.

128. The repercussion of all these matters in India is very considerable. The instability that will be created in our part of the world is such that any attempt to inflict any hardship on the minorities in Pakistan is bound to have equal repercussions in spite of a very stern policy of our Government in regard to racial or religious offences. In spite of that, it will create trouble. When violence breaks out, it will break out in a very large way.

129. In dealing with changed conditions in the State, I must also refer to the economic and social position in the Indian-administered area.

130. In the first five-year plan, the State laid out £9 million; in the second five-year plan, £32 million. It has abolished what used to obtain in the old, feudal days: the compulsory levy of grain on the peasants. Debt conciliation boards have scaled down rural debts by 80 per cent. An area of over 50,000 acres has been brought into cultivation. About 3.5 million pounds

l'Etat est laïque. Pour le cas où le Ministre des affaires étrangères du Pakistan serait tenté de contester ce que je dis, je vais lire un très bref extrait d'une déclaration faite par le Premier Ministre actuel de son pays. Au cours d'une discussion qui s'est déroulée à l'Assemblée nationale pakistanaise en octobre 1956 concernant le traitement des populations et les raisons pour lesquelles la population non musulmane devait faire preuve de loyalisme, M. Suhrawardy a critiqué une remarque faite par un député et voici ce qu'il a déclaré:

"Vous me dites aujourd'hui: quelles preuves de loyalisme ont-ils (c'est-à-dire les non-musulmans) données au Pakistan? Ma réponse est claire. Qu'avez-vous fait pour eux afin qu'ils donnent des preuves de loyalisme? En quoi leur avez-vous montré que vous les traitiez comme s'il s'agissait de musulmans? Combien d'emplois, de fonctions, de places, de positions honorifiques ou de postes importants leur avez-vous donnés?"

126. C'est là ce qu'a dit l'homme qui est actuellement Premier Ministre du Pakistan. Il y avait dans le Pakistan oriental des règlements gouvernementaux, sous forme de circulaires officielles, demandant aux entreprises de n'employer aucune personne qui ne soit musulmane et visant à exclure les non-musulmans du commerce du vêtement, qui est entre leurs mains à concurrence de 80 pour 100, et des instructions officielles envoyées à toutes les compagnies pétrolières étrangères pour les inviter à ne pas employer de non-musulmans. Le nombre des délits portant préjudice à la partie non musulmane de la population a augmenté, et on est en train de donner une base religieuse à toute l'organisation de l'enseignement. Autre fait grave, on annule tous les permis de port d'armes à feu accordés à des non-musulmans alors que l'autre partie de la population reçoit librement de tels permis.

127. Voilà en quoi les conditions ont changé. Comment le Conseil de sécurité pourrait-il donc considérer que la situation est aujourd'hui ce qu'elle était en 1949? S'il était possible de retirer toutes les forces armées et de rétablir l'ordre, la tranquillité, ce serait une autre affaire. Mais voilà ce qui s'est passé.

128. Tout cela a des répercussions très importantes en Inde. L'instabilité de notre région du monde est telle que toute tentative visant à opprimer les minorités du Pakistan aurait inéluctablement des répercussions non moins graves chez nous, en dépit de l'attitude très ferme qu'observe notre gouvernement en matière de conflits raciaux ou religieux. Des troubles ne manqueraient pas d'éclater et, lorsque la violence se déchaîne, elle ne connaît plus de bornes.

129. Puisque je décris les changements survenus au Cachemire, je dois également dire ce qu'est la situation économique et sociale dans la zone administrée par l'Inde.

130. L'Etat a dépensé 9 millions de livres pour le premier plan quinquennal et a prévu d'en dépenser 32 millions pour le second. Il a aboli la pratique féodale que constituaient les prélèvements sur les récoltes de céréales. Des organismes de conciliation ont réduit de 80 pour 100 l'endettement des paysans. Plus de 20.000 hectares de terres ont été mis en

of fertilizer are distributed each year. During the last two years, 100,000 acres of land have been reclaimed. Electric power has begun to go into the villages. Local installations of power plants and the purchase of bulk electricity from neighbouring India contribute a very considerable part of the light and power in the area. Four hundred and twenty-five miles of new roads have been built, and a large number of the old roads have been improved. New bridges have been built. The customs duties between India and Kashmir have been abolished. Factories have been opened for the processing of minerals, the tanning of leather, and so forth. An industrial revolution is taking place in the area.

131. The most important change, however, in so far as it affects the other factors which have been mentioned, relates to the visits of foreigners to Kashmir. During the days of the trouble, when actual hostilities were going on, we restricted, for security reasons, the entry of foreigners into Kashmir. In 1944, which was before the days of the trouble and a peak year for tourists, 27,000 people went to Kashmir in the tourist season; last year, 62,000 people went there, out of which 9,000 were non-Indians—that is, European and American tourists.

132. I turn now to the field of education. Over 500 new primary schools have been established, 126 secondary schools, and seven colleges. Thanks to the operation of the United Nations Children's Fund, there has been an extensive campaign to improve health conditions, particularly as regards tuberculosis, which is one of the troubles in Kashmir.

133. In this connexion, I should like to read a few brief comments made by foreign observers. This is what a special correspondent of the "Manchester Guardian"—a United Kingdom newspaper—had to say:

"In Srinagar, rations have gone up from 18 to 24 ounces"—of course, this may sound very small to representatives of Western countries—"and the price has gone down by 10 per cent. The import duty on salt has gone, water rates have been lowered, Government servants' wages raised; and, to silence anti-bureaucratic feelings, peoples' tribunals to examine corruption and nepotism are being set up;... co-education is to go and education is to be free for all."

134. A special representative of the "Sunday Times", one of the organs of British conservative opinion, said the following—which I quote because the Foreign Minister of Pakistan made references to suppression in the Indian-administered area of the State:

"The Prime Minister [of Kashmir] moved unescorted among crowds who garlanded him, and peasants showered lumps of sugar, signifying a sweet welcome, on his car; while everywhere there were shouts of 'long live' and women sang 'our bread-winner has come'."

135. This is what the special correspondent of "The Times" of London had to say:

"More than Rs. 20 million of debts have already been reduced to Rs. 3,500,000... Irrigation is being extended, and improved seed and artificial fertilizer

culture. Environ 1,500 tonnes d'engrais sont distribuées chaque année. Au cours des deux dernières années, on a remis en culture 40.000 hectares de terre. On a commencé l'électrification des campagnes. L'énergie électrique provient surtout de centrales construites dans la région et de la fourniture de courant par l'Inde voisine. On a construit 680 kilomètres de routes nouvelles et amélioré de nombreuses routes anciennes. On a édifié des ponts. Les droits de douane entre l'Inde et le Cachemire ont été supprimés. On a créé des usines pour le traitement des minéraux, des tanneries, etc. C'est une véritable révolution industrielle qui s'accomplit au Cachemire.

131. Un changement très marquant, qui a des répercussions sur les autres facteurs dont j'ai fait état, concerne l'entrée au Cachemire de voyageurs étrangers. Pendant la période troublée, au cours de laquelle des hostilités se sont déroulées, nous avions restreint, pour des raisons de sécurité, l'entrée des étrangers au Cachemire. Alors qu'en 1944, c'est-à-dire avant les troubles, une année record au point de vue touristique, 27.000 personnes étaient venues au Cachemire, on en a compté l'an dernier 62.000, dont 9.000 non-Indiens, c'est-à-dire des Européens et des Américains.

132. Je passe maintenant à l'enseignement. On a ouvert plus de 500 nouvelles écoles primaires, 126 écoles secondaires et 7 collèges. Grâce à l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, on a entrepris une grande campagne sanitaire, pour lutter en particulier contre la tuberculose, qui est l'un des motifs de préoccupation du Cachemire.

133. Je voudrais, à propos du Cachemire, lire quelques brèves appréciations d'observateurs étrangers. Voici ce qu'a écrit un correspondant spécial du journal anglais "Manchester Guardian":

"A Srinagar, les rations alimentaires sont passées de 18 à 24 onces (cela semble, sans doute, bien peu de choses aux représentants des pays occidentaux) et leur prix a diminué de 10 pour 100. Les droits sur l'importation du sel ont été supprimés, le tarif de l'eau a baissé, les traitements des fonctionnaires ont été relevés; pour faire disparaître l'hostilité du public envers la bureaucratie, on crée des tribunaux populaires qui connaîtront des cas de corruption et de népotisme; (...) l'enseignement mixte sera supprimé et l'éducation sera gratuite pour tous."

134. Voici maintenant ce qu'a écrit un envoyé spécial du "Sunday Times", l'un des organes conservateurs anglais. Je le cite parce que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a parlé d'oppression dans la partie de l'Etat que l'Inde administre:

"Le Premier Ministre [du Cachemire] a traversé sans escorte la foule, qui lui offrait des guirlandes; les paysans répandaient, en signe de bienvenue, des morceaux de sucre sur sa voiture; des vivats s'élevaient de partout et les femmes chantaient "notre bienfaiteur est parmi nous".

135. Voici encore ce qu'a écrit le correspondant spécial du "Times" de Londres:

"On a déjà ramené le total des dettes de plus de 20 millions de roupies à quelque 3,500.000 roupies (...). On développe l'irrigation, on fournit à prix

supplied at cost price... Electric power is being increased, and industries...improved and expanded."

136. Similar accounts were contained in "The Economist" of London, "The New York Times", Swedish newspapers, Egyptian newspapers, and so forth. Statements to the same effect have been made by ordinary visitors to Kashmir.

137. I have now described the changed conditions on our side of the State, that is, the Indian-administered side. These changed conditions have a bearing on the Council's consideration of the present problem. The Council must view the resolution adopted in 1949 in the light of all the changed conditions and circumstances to which I have referred.

138. I turn now to conditions in the Pakistan-occupied part of Kashmir. In this connexion, I shall quote from our annex III [S/PV.762/Add.1, annex III], which, like the other documents to which I have referred and shall refer, I ask to be received as an official document of the United Nations.

139. First, I shall read excerpts from a memorandum to the members of the Pakistan Constituent Assembly from the All-Jammu and Kashmir Muslim Conference—that is, the large national organization of "Azad" Kashmir to which the Commission referred as wishing to accede to Pakistan:

"For the last few years the people of 'Azad' Kashmir in general, and those of Poonch (the sword-arm of Pakistan and 'Azad' Kashmir) in particular, have been subjected to great torture and terrorization. Account of this terrorism is very heart-rending. The 'Azad' Kashmir Government, acting on the advice of the Ministry of Kashmir Affairs, is primarily and mainly responsible for the conditions that prevail in Poonch today."

140. The memorandum then goes on to describe these conditions as follows:

"Martial law was imposed in Poonch last time without any justification... At least a dozen houses were blasted with dynamite, a number of poor families rendered homeless. Ruthless and random firing by mortar guns took place, resulting in many deaths.

"Arrests of men, women and in some cases of children were effected. About 400 persons are still under detention in the concentration camp at Pullandri."—these statements are interesting in the light of the reference which has been made to persons detained by the Kashmir Government in the Indian-administered area of Kashmir.—"... The people have been arrested without any warrants of arrest, on mere suspicion or personal vendetta... They are rotting in the concentration camps at Bagh, Bari, Pullandri and Sarsawah. They are forced to live under sub-human conditions. ...in Pullandri jail 340 persons are detained in two rooms which have been built to accommodate only thirty-six persons. Eighteen hundred gallons of water are required daily in this prison, but only 800 gallons are supplied.

coûtant des semences et des engrains artificiels (...). On augmente la production d'électricité, on améliore et on développe (...) les industries."

136. Des indications du même genre ont été publiées dans l'"Economist" de Londres, le "New York Times", la presse suédoise, égyptienne, etc. De simples voyageurs qui avaient été au Cachemire ont fait des déclarations analogues.

137. Je viens de décrire en quoi la situation a changé dans la partie de l'Etat qui nous concerne, celle qui est administrée par l'Inde. Ces changements doivent entrer en ligne de compte dans l'étude du problème. Le Conseil doit examiner la résolution adoptée en 1949 à la lumière de ces nouvelles conditions et des circonstances dont j'ai fait état.

138. Je voudrais maintenant parler de la situation dans la partie du Cachemire occupée par le Pakistan. A cet égard, je citerai des extraits de notre annexe III [S/PV.762/Add.1, annexe III], que je voudrais voir considérer, au même titre que les autres documents que j'ai mentionnés ou mentionnerai, comme un document officiel des Nations Unies.

139. Je lirai tout d'abord quelques extraits d'un mémoandrum adressé aux membres de l'Assemblée constituante pakistanaise par la All-Jammu and Kashmir Muslim Conference, importante organisation nationale du Cachemire "azad" dont la Commission a dit qu'elle souhaitait le rattachement au Pakistan:

"Au cours de ces dernières années, la population du Cachemire "azad" en général, et celle du Poonch ("bras droit" du Pakistan et du Cachemire "azad") en particulier, ont été soumises à beaucoup de tortures et de terreur. Les récits de ces actes de terrorisme déchirent le cœur. Le Gouvernement du Cachemire "azad", qui agit sur le conseil du Ministère des affaires du Cachemire, est le premier et principal responsable des conditions de vie qui règnent actuellement dans le Poonch."

140. Le mémorandum décrit ensuite cette situation de la manière suivante:

"C'est sans aucune justification que la loi martiale a été décrétée la dernière fois dans le Poonch (...). Une douzaine de maisons sautèrent à la dynamite et un certain nombre de familles pauvres devinrent des sans-abri (...) On a tiré au hasard et sans pitié sur la foule avec des mortiers, faisant ainsi de nombreux morts (...).

"Il a été procédé à l'arrestation d'hommes, de femmes et, dans certains cas, d'enfants. Environ 400 personnes sont encore détenues dans le camp de concentration de Pullandri." (Ces déclarations sont particulièrement intéressantes si l'on se souvient que le Gouvernement du Cachemire a été accusé d'avoir emprisonné des personnes dans la zone administrée par l'Inde.) "... Les gens ont été arrêtés sans mandat d'arrêt, simplement parce qu'ils étaient suspects ou victimes de vengeance personnelle. Ils pourrissent dans des camps de concentration à Bagh, Bari, Pullandri et Sarsawah, où on leur impose des conditions de vie inhumaines (...). Dans la prison de Pullandri 340 personnes sont détenues dans deux salles qui n'ont été conçues que pour loger 36 personnes. L'intendant général de la prison a fait savoir

"...There is a concentration camp at Muzaffarabad also... The face of Ghazi Feroze Ali, Secretary of the Pullandri Muslim Conference, was blackened. He was dragged through the bazaar, garlanded with shoes"—that is a form of insult in our part of the world—"and the police spit upon him and hissed and hooted him for hours... The same treatment was meted out to Abdul Aziz Maloti. Women were arrested and subject to unbecoming and insulting treatment."—and there follows a description of cases of molestation which I do not wish to read out.

141. The memorandum then refers to the collection of arms, and states that persons practising legal professions in that part of the world have been terrorized. I continue to quote from the document:

"Arrests and detentions without trial are a common feature of public life now..."

"For the last six years, people of 'Azad' Kashmir have not been allowed to elect a government of their own. The refugees of Jammu and Kashmir, half a million of whom are on this side of the cease-fire line, are living in sub-human conditions. Their rehabilitation has been entrusted to unpopular, callous and unsympathetic so-called leaders who serve the personal purposes of the officers of the Kashmir Affairs Ministry..."

"To say that 'Azad' Kashmir has been developed economically is to deceive the world and yourselves..."

142. This submission is not meant for propaganda purposes. It was sent to the Pakistan Constituent Assembly by a political party seeking some redress. The following quotation from the memorandum is very important to the Council's consideration of this case:

"The Kashmir Affairs Ministry (Pakistan) are the actual rulers of 'Azad' Kashmir... People of 'Azad' Kashmir are stunned to see what Pakistan means to them and those in Indian-held Kashmir have become hesitant in their blind love for the Crescent..."

143. The memorandum then demands the recall of all Punjab constabulary from "Azad" Kashmir immediately and the recall of most of the non-Kashmiri officers, the appointment of courts of inquiry, and the establishment of a legislative assembly.

144. I repeat that this memorandum is not meant for purposes of agitation or propaganda. It was sent to members of the Pakistan Constituent Assembly by the All-Jammu and Kashmir Muslim Conference.

145. I should now like to read out some excerpts from an appeal made to the members of the Pakistan Constituent Assembly by important representatives of the people of "Azad" Kashmir. This appeal is also worthy of the Security Council's attention.

(...) qu'il ne disposait que de 3.600 litres d'eau par jour, alors qu'il en faut plus de 8.000 pour subvenir aux besoins de la prison.

"(...) Il y a aussi un camp de concentration à Muzaffarabad (...). Ghazi Feroze Ali, secrétaire de la Pullandri Muslim Conference, s'est vu barbouiller le visage de noir, après quoi il fut traîné à travers le "bazar", décoré d'une guirlande de chaussures (ce qui est dans nos pays une grave humiliation), les policiers lui crachant au visage, le sifflant et l'insultant pendant des heures (...). Abdul Aziz Maloti fut traité de la même façon. Des femmes ont été arrêtées et soumises à des traitements insultants et outrageants." (Suit la description de voies de fait dont je ne donnerai pas lecture.)

141. Le mémorandum parle ensuite du ramassage des armes et signale que des personnes exerçant des professions juridiques ont été terrorisées. Le texte poursuit:

"Les arrestations et les détentions sans jugement font maintenant partie de la vie publique (...).

"Depuis six ans, la population du Cachemire "azad" n'a pas été autorisée à élire un gouvernement de son choix. Les réfugiés de Jammu et Cachemire, dont un demi-million vivent de ce côté-ci de la ligne du cessez-le-feu, vivent dans des conditions inhumaines. Leur réadaptation a été confiée à de soi-disant dirigeants, impopulaires, impitoyables et antipathiques, qui servent les désirs personnels des fonctionnaires du Ministère des affaires du Cachemire (...)."

"Dire que l'économie du Cachemire "azad" s'est développée, c'est tromper le monde autant que vous trompez vous-même (...)."

142. Cet exposé de la situation n'a pas été écrit à des fins de propagande. Il a été envoyé à l'Assemblée constituante pakistanaise par un parti politique qui voulait obtenir quelques réformes. Voici maintenant un passage du document qui devra retenir l'attention du Conseil pour son examen de l'affaire:

"Le Ministère des affaires du Cachemire (au Pakistan) est en fait le dirigeant du Cachemire "azad" (...). La population du Cachemire "azad" est frappée de voir comment le Pakistan se comporte à son égard, et celle du Cachemire occupé par l'Inde ne porte plus le même amour aveugle pour le Croissant (...)."

143. Le mémorandum réclame ensuite le rappel immédiat du Cachemire "azad" de toutes les forces de police du Pendjab et de la plupart des fonctionnaires non originaires du Cachemire, la désignation de commissions d'enquête et la création d'une assemblée législative.

144. Ce document, je le répète, n'a pas été rédigé à des fins d'agitation et de propagande. Il a été présenté aux membres de l'Assemblée constituante du Pakistan par la All-Jammu and Kashmir Muslim Conference.

145. Je voudrais lire maintenant un extrait d'un appel adressé aux membres de l'Assemblée constituante pakistanaise par des personnalités représentant la population du Cachemire "azad". Cet appel mérite lui aussi de retenir l'attention du Conseil de sécurité.

"For the last seven years the people of 'Azad' Kashmir and the Jammu and Kashmir refugees have not been given a chance to elect their own government. Governments have been imposed upon them... The Ministry for Kashmir Affairs wields totalitarian control over the administration of 'Azad' Kashmir."

146. The people who signed this appeal are all responsible persons in terms of Pakistan political life, according to their designations. They made this submission on the "Azad" Kashmir side. I have said nothing about the local conditions in the northern area, because it is very largely inaccessible, but the people live under very primitive conditions and the developments that have taken place in these areas are of a military character, to which I shall refer later.

147. In his statement, the Foreign Minister of Pakistan referred to conditions of repression and imprisonment in the heart of the Kashmir State which is not occupied by foreign forces. He read out a large number of names, and said that these people were in prison at the present time. I should like to say, because this will go out to India, that some of the persons he mentioned are not in prison now; they have been out of prison for a long time. He said that Prem Nath Bazaz, a Hindu, was in prison. He is not in prison. He was imprisoned for a year, and was released a long time ago. The people were detained on the orders of the Kashmir Government. It was stated that Mr. Ghulam Ahmad Ashai is now in prison, but he was released in 1954. Another person mentioned, Mr. Pir Maqbool Shah Gilani, was released about a year ago. Mr. Abdul Ghani Goni was released on parole in the middle of last year. Mr. Ghulam Mohammed Dar was released towards the end of last year, and Mr. Sadruddin Mujahid was released on 5 October last year.

148. I am putting all these facts before the Security Council because an attempt has been made to show that there is a reign of terror in our part of this country. Last summer 62,000 people entered Kashmir as visitors, and 9,000 of them were non-Indians, they were foreigners. A great many of them were newspaper correspondents, cinema-men—because it is a great place for taking photographs—tourists and writers. They travelled all over the country, and that fact is a sufficient indication that there is not an "iron curtain".

149. Reference has been made to Sheikh Abdullah. I have already read from his statement to the Constituent Assembly to show what his political position is. Sheikh Abdullah was placed under detention by the Government of Kashmir. There is a detention law in Kashmir, just as there is a detention law in India. This is a piece of legislation which, in spite of our desires to maintain an abstract liberty, we found to be necessary in view of subversive movements in the country. Today, under this law, there are forty-nine people under detention in the whole of Kashmir, a good many of them for acts which have nothing to do with political crimes.

150. What is the procedure under this law? First of all, their offences must be stated to the "détenus".

"Depuis sept ans, la population du Cachemire "azad" et les réfugiés du Jammu et Cachemire n'ont pas eu la possibilité d'écrire leur propre gouvernement. Des gouvernements leur ont été imposés (...). Le Ministère des affaires du Cachemire exerce un contrôle totalitaire sur l'administration du Cachemire "azad".

146. Les personnes qui ont signé cet appel sont toutes, comme leurs titres l'indiquent, des personnes jouissant de la considération publique au Pakistan, et voilà ce qu'elles ont écrit sur la situation au Cachemire "azad". Je n'ai encore rien dit de la situation dans la région du Nord, qui est quasi inaccessible et où la population a des conditions de vie très primitives. Je reviendrai plus tard sur les événements d'un caractère militaire qui ont eu lieu dans cette région.

147. Dans sa déclaration, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a parlé de mesures répressives et d'emprisonnements qui auraient été ordonnés au cœur de l'Etat du Cachemire, qui n'est pas occupé par des forces étrangères. Il a cité les noms d'un grand nombre de personnes qui, à l'en croire, se trouveraient actuellement en prison. Comme cette liste sera envoyée en Inde, je tiens à dire que plusieurs personnes qu'il a nommées ne sont plus en prison, mais ont été libérées depuis longtemps. Il a dit qu'un hindou du nom de Prem Nath Bazaz se trouvait en prison. Cela est faux. La personne en question a été emprisonnée pendant un an, mais elle a été libérée il y a longtemps. Les prisonniers ont été détenus sur l'ordre du Gouvernement du Cachemire. On a dit que M. Ghulam Ahmad Ashai était en prison, mais il a été libéré en 1954. Une autre des personnes dont il a été question, M. Pir Maqbool Shah Gilani, a été libéré il y a environ un an. M. Abdul Ghani Goni a été libéré sur parole au milieu de l'année dernière. M. Ghulam Mohammed Dar a été libéré vers la fin de l'année dernière, et M. Sadruddin Mujahid a été libéré le 5 octobre de l'année dernière.

148. Je donne tous ces détails au Conseil de sécurité parce qu'on a tenté de montrer que notre zone est soumise à un règne de terreur. Soixante-deux mille personnes sont entrées au Cachemire l'été dernier, dont 9,000 n'étaient pas des Indiens, mais des étrangers. Beaucoup d'entre eux étaient des journalistes, des cinéastes — car le Cachemire est un paradis pour les photographes — des touristes et des écrivains. Ils ont parcouru tout le pays, ce qui suffit à prouver qu'il n'y a pas de "rideau de fer".

149. On a parlé du cheik Abdullah. J'ai déjà donné lecture d'extraits du discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée constituante, pour exposer ses idées politiques. Le cheik Abdullah a été arrêté sur l'ordre du Gouvernement du Cachemire. Il y a au Cachemire, comme dans l'Inde, une loi autorisant la détention préventive. C'est là une loi que, malgré notre désir de voir régner une liberté absolue, nous avons jugée nécessaire en raison des menées subversives qui se sont produites dans notre pays. Aujourd'hui, il y a dans tout le Cachemire 49 personnes détenues par suite de cette loi, et bon nombre d'entre elles pour des délits qui n'ont aucun caractère politique.

150. Quelle est la procédure suivie aux termes de cette loi? Tout d'abord, on doit donner aux détenus

A man cannot just be detained, he must be told why. They have access to a tribunal of high level, to judicial persons who have to investigate the cases. Objection might be taken to this legislation, and there are some people in India who seriously object to it. The cases are examined by the judicial tribunal, which can order the release of a "détenus", and the Government cannot refuse that release. The "détenus" are not brought to public trial because there are reasons which may affect relations between States, not only with the State of Pakistan, but with other States. You have already heard, when I read from a document this morning, that my colleague from the United Kingdom quite rightly felt very concerned. I was more concerned, but I did not get any remedy for my concern, though he did for his. That is how the world is, Mr. President. If some of these men were brought to trial, the Government could not withhold any evidence under our system, whoever that evidence might affect. It would create an enormous number of difficulties, but I do not want to ask the Council to go into all the details. I simply wish to say that, even taking the quantum of it, there are forty-nine persons under detention, some for short periods, some for longer.

151. It is quite true that the former Prime Minister of Kashmir is under detention, but may I say, without any offence whatever, that the present Prime Minister of Pakistan was arrested in 1948. It is one of those things that happen in times of social changes. My Prime Minister was under detention for a long time, and he has said that he learned a great deal during that period. The present Prime Minister of Pakistan was a prisoner of the former Pakistan Government, but I must say that he has not retaliated in the same way.

152. With regard to Sheikh Abdullah, in a document which I am now going to put in, there are at least five or six extracts from testimonials to Sheikh Abdullah given in previous times by Pakistan publicists and ministers, and there is no name that was too bad for Abdullah at that time. The question is, at which time did he turn quisling.

153. The letter of the former Prime Minister, Sheikh Abdullah, has been put in as a document by Mr. Khan Noon, and I am sure that he will agree with me that the only way to understand correspondence is to put in both the letter and the reply. Therefore, I have assisted him by providing technical assistance in putting in the reply of Mr. Sadiq, the President of the Kashmir Constituent Assembly. The letter of Sheikh Abdullah, which was put in as a criticism of the Government and against accession and so on, was sent to the President of the Constituent Assembly in order to make certain protests. The President of the Constituent Assembly was elected. He sent a reply; so if the Security Council looks into one letter it must look into the other. Therefore, in the annexes to my statement [S/PV.762/Add.1, annex VII] we have put the two together.

le motif de leur arrestation. Un individu ne peut être purement et simplement arrêté; on doit lui en donner la raison. Les détenus ont le droit d'en appeler à une juridiction supérieure, c'est-à-dire à des magistrats chargés d'étudier chaque affaire. On peut trouver cette loi critiquable et il y a, en Inde, des gens qui la critiquent. Chaque affaire est examinée par le tribunal, qui peut ordonner la mise en liberté du détenu, à laquelle le gouvernement ne peut s'opposer. L'audience n'est pas publique, car certains des faits reprochés au détenu pourraient affecter les relations de l'Inde avec d'autres Etats, pas seulement avec le Pakistan, mais avec d'autres pays. Vous savez que, lorsque j'ai lu ce matin des extraits d'un certain document, mon collègue le représentant du Royaume-Uni en a conçu, ce qui était naturel, beaucoup d'inquiétude. Cela m'embarrassait plus encore, mais rien n'est venu soulager mon inquiétude, alors que le représentant du Royaume-Uni a vu la sienne apaisée. C'est ainsi qu'est le monde, Monsieur le Président. Si certains de ces détenus étaient jugés en public, le gouvernement devrait, d'après notre code de procédure, rendre publics tous les faits reprochés, quelle que soit la personne ou le pays que cela pourrait atteindre. Il en résulterait d'innombrables difficultés que je ne veux pas exposer en détail devant le Conseil. Je me bornerai donc à dire qu'il n'y a que 49 personnes détenues, les unes pour de courtes périodes, les autres pour plus longtemps.

151. Il est parfaitement exact que l'ancien premier ministre du Cachemire se trouve actuellement en prison, mais que l'on me permette de dire, sans vouloir offenser personne, que l'actuel Premier Ministre du Pakistan a été arrêté en 1948. Ce sont des choses qui arrivent en période de bouleversements politiques. Notre Premier Ministre a été, lui aussi, très longtemps en prison, et il a dit qu'il avait beaucoup appris pendant son incarcération. L'actuel Premier Ministre du Pakistan a été emprisonné par le précédent gouvernement pakistanais, et je dois dire qu'il n'a pas usé de représailles.

152. En ce qui concerne le cheik Abdullah, on trouve, dans un document que je vais maintenant présenter, cinq ou six extraits d'appréciations qu'ont portées naguère sur lui des publicistes et des ministres pakistanais. Il n'y avait pas alors, pour parler de lui, de qualificatifs assez désobligeants. La question est de savoir à quelle époque il est devenu un Quisling.

153. La lettre du cheik Abdullah, ancien premier ministre, a été versée au dossier par M. Khan Noon, et je suis sûr qu'il conviendra avec moi que, pour bien comprendre une correspondance, il faut lire à la fois la lettre et la réponse. C'est pourquoi je lui ai prêté mon assistance technique en versant au dossier la réponse de M. Sadiq, président de l'Assemblée constituante du Cachemire. La lettre du cheik Abdullah, qu'on présente comme une critique du gouvernement du Cachemire, un argument contre l'accession, que sais-je encore, a été envoyée au Président de l'Assemblée constituante à titre de protestation. Le Président de l'Assemblée constituante a été élu. Il a envoyé une réponse et, si le Conseil de sécurité prend connaissance d'une des lettres, il doit aussi lire l'autre. C'est pourquoi nous les avons rassemblées dans les annexes à ma déclaration [S/PV.762/Add.1, annexe VII].

154. I have a great many more notes here about which I wished to talk, but I think you have heard me long enough. I shall only deal with the essential point that remains. I have no time to contradict every paragraph that appears in the statement of the Foreign Minister of Pakistan. There is, however, a misquotation from a Commission document which gives a totally erroneous impression of its meaning. I think that in saying that I am being moderate enough.

155. The present series of meetings are being held because of the letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan to the President of the Security Council. In presenting his case, the Foreign Minister of Pakistan has done two things. First, he delivered what amounts to threats. He indicated that trouble would brew. We have had an opportunity of comparing some of these statements with the statements made in 1947. They have, shall I say, a very close family resemblance, especially if you read them parallel to the other statements I read out a while ago; that is to say, if this was a beginning, then this would not end with the Security Council: Pakistan would propose to do something itself, and so on.

156. Then Mr. Khan Noon said:

"Here I would like to say that it is sometimes argued by India that everything is peaceful"—we have only said it is peaceful now on the Indian-administered side; on the contrary, we have said it is not on the other side—"so why bother about Kashmir? But I warn you,"—he warns the Security Council—"that is a calm before the storm." [761st meeting, para. 105.]

Now I ask you gentlemen whether this is the language of the Charter: "But I warn you, that is a calm before the storm. Everything is not peaceful."?

157. Mr. Khan Noon continued:

"We have just seen a telegram which states that, on 11 January, our Minister for Information, Mr. Amir Azam Khan, made a statement in Karachi that the Indians have massed their troops on our border. The excuse that Mr. Nehru gives is that he fears an attack from Pakistan, whereas we have not sent one soldier to our border. The fact that he is afraid of a war breaking out because of the Kashmir problem should assure the Security Council and the world that it is peaceful on the surface, but if the Security Council closes the door on a peaceful settlement we cannot say what will happen. If the Indian troops are there because India fears war between India and Pakistan, that should be a sufficient answer to those people who say that 'all is quiet in the Kingdom of Kashmir'—it is not a kingdom any more—"and India and Pakistan and the Security Council need not take any action!." [Ibid.]

158. Then he gives some advice to the Security Council:

"Please do not be misled by the fact that we are peaceful and that we want a peaceful solution."—

154. J'ai devant moi beaucoup d'autres notes dont je voudrais parler, mais je crois qu'il y a assez longtemps que vous m'écoutez. Je me bornerai à parler de la question très importante qu'il me reste à traiter. Je n'ai pas le temps de m'inscrire en faux contre chacun des paragraphes de la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Pakistan. On y trouve toutefois une citation d'un document de la Commission qui est inexacte et donne une impression totalement fausse du sens de ce document — je crois qu'en m'exprimant ainsi je fais preuve de quelque modération.

155. Le Conseil tient séance à cause d'une lettre que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a adressée le 2 janvier 1957 au Président du Conseil de sécurité. En exposant sa thèse, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a fait deux choses. D'abord, il a formulé ce que je puis appeler des menaces. Il a dit que des troubles se produiraient. Nous avons comparé quelques-unes de ses déclarations avec celles qui ont été faites en 1947. Il y a, si je peux m'exprimer ainsi, un grand air de famille entre les premières et les secondes, si tant est que les nouvelles déclarations préludent à des troubles et si l'on rapproche ces déclarations de certaines autres dont j'ai donné lecture il y a un moment et selon lesquelles le Pakistan ne se bornerait pas à en appeler au Conseil, mais se proposerait d'agir.

156. Puis M. Khan Noon a déclaré:

"L'Inde prétend parfois que le calme règne (nous avons dit seulement que le calme règne dans la partie administrée par l'Inde et, au contraire, nous avons dit qu'il ne règne pas de l'autre côté) et qu'il est donc inutile de s'inquiéter du Cachemire. Mais, je tiens à vous en avertir (il avertit donc le Conseil de sécurité) c'est le calme avant la tempête." [761ème séance, par. 105.]

Est-ce là, Messieurs, le langage de la Charte: "Mais, je tiens à vous en avertir, c'est le calme avant la tempête. Tout ne va pas bien"?

157. M. Khan Noon a continué en ces termes:

"Nous avons reçu un télégramme qui précise que, le 11 janvier, notre Ministre de l'information, M. Amir Azam Khan, a déclaré à Karachi que les Indiens avaient massé leurs troupes sur notre frontière. L'excuse donnée par M. Nehru est qu'il craint une attaque de la part du Pakistan, alors que nous n'avons pas envoyé un seul soldat à nos frontières. S'il craint que la question du Cachemire n'entraîne une guerre, cela devrait prouver au Conseil et au monde que le calme ne règne qu'en surface et que, si le Conseil de sécurité ferme la porte à tout règlement pacifique, nous ne pourrons pas répondre de l'avenir. Si la présence des troupes indiennes s'explique par la crainte de l'Inde de voir surgir un conflit armé entre elle et le Pakistan, voilà qui constitue une réponse suffisante à ceux qui prétendent que "tout va pour le mieux dans le royaume de Cachemire, (en fait ce n'est plus un royaume) de l'Inde et du Pakistan", et que l'intervention du Conseil de sécurité est inutile." [Ibid.]

158. Puis il fait une recommandation au Conseil de sécurité:

"Je vous demande de ne pas vous laisser induire en erreur par le fait que nous sommes pacifiques

The Security Council has had sufficient evidence adduced before it by me to show the nature of these intentions.—"We are looking to the Security Council to do justice to these poor and poverty-stricken people"—I have also read to you the conditions on either side—"of Kashmir to whom it has promised a free and fair plebiscite under the auspices of the Security Council, which plebiscite has been denied to them for the last eight years." [Ibid., para. 106.]

That is a denial of fact because what has been promised is what is under part III of the agreement.

159. I shall first deal with this statement. There is an allegation here which is of a serious character and I say with the highest respect to the Foreign Minister of Pakistan this should have been a subject of protest to my Government. That is the normal practice between two neighbouring Governments if either masses troops on its border. Now what is the position? In actual fact we have reduced the military strength in Kashmir recently. I referred this to my own Prime Minister and this is the truth. There is no truth whatsoever in the statement made by the Pakistan Minister for Information on 11 January. Of course, the Minister for Information, as you know, in peacetime is the reincarnation of the Minister of Propaganda in wartime.

160. The United Nations observer teams are located all along the cease-fire line in Jammu and Kashmir. If there had been any massing of troops in that area, as alleged by Pakistan, the matter would have been immediately dealt with by the chief military observer of the United Nations group. That is with regard to the cease-fire line.

161. If the complaint is that we are massing troops on the Indo-Pakistan border, along the Indo-Pakistan border in the Punjab, that is in the western area, there has been no increase in the strength of our troops. The Prime Minister at the moment is Minister of Defence as well as Prime Minister, so he ought to know. If at all, the strength of troops deployed on the border has decreased as the majority of border posts have been handed over by the army to the Punjab armed police as the local police, not of the State Government. I do not know why and where the information came from; it may be that some observation from the air miscarried. Observers probably mistook Pakistan troops for Indian troops; they look alike. That is quite possible, but I think the interesting part of it is that on this day, when we were supposed to be making all these great troop movements in preparation for war, the great majority of our generals were taking part in a polo tournament in Calcutta. That is not the way to wage war. Therefore, there is no substance whatsoever to it. This is part of the propaganda of the Minister for Information. The Foreign Minister has only relayed what his Minister of Propaganda put out.

et que nous voulons une solution pacifique. (J'ai présenté au Conseil des preuves suffisantes sur la nature de ces intentions.) Nous nous tournons vers le Conseil de sécurité pour qu'il rende justice à cette malheureuse et misérable population du Cachemire (je vous ai décrit les conditions qui règnent de chaque côté) à laquelle il a promis d'organiser un plébiscite libre et loyal, qu'on lui refuse depuis huit ans." [Ibid., par. 106.]

C'est là une contrevérité: ce qui a été promis est ce qui figure dans la troisième partie de l'accord.

159. Je commenterai tout d'abord cette déclaration. Les accusations qu'elle contient sont si graves qu'elles auraient dû, et je le dis avec tout le respect que j'ai pour le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, faire l'objet d'une protestation auprès de mon gouvernement. C'est la pratique normale entre deux gouvernements voisins, si l'un des deux masse des troupes à la frontière. Quelle est en fait la situation? Nous avons récemment réduit nos forces au Cachemire. J'ai consulté à ce sujet mon Premier Ministre, et telle est la vérité. La déclaration faite le 11 janvier par le Ministre de l'information du Pakistan est absolument dénuée de fondement. Les ministres de l'information, comme vous le savez, sont la réincarnation en temps de paix des ministres de la propagande du temps de guerre.

160. Des observateurs des Nations Unies sont installés tout le long de la ligne du cessez-le-feu dans l'Etat de Jammu et Cachemire. Si des troupes avaient été massées dans cette zone, comme l'a prétendu le Pakistan, la question aurait immédiatement retenu l'attention du chef des observateurs militaires des Nations Unies. Voilà pour la ligne du cessez-le-feu.

161. Si on nous accuse d'avoir massé des troupes le long de la frontière indo-pakistanaise du Pendjab, c'est-à-dire dans la région occidentale, je dirai qu'il n'y a eu aucune augmentation de l'effectif de nos forces. Mon Premier Ministre est actuellement Ministre de la défense nationale aussi bien que Premier Ministre. Il doit donc le savoir. L'effectif des troupes indiennes stationnées sur la frontière ne peut qu'avoir diminué, car l'armée a remis la majorité des postes frontières à la police du Pendjab, force locale qui ne dépend pas du gouvernement de cet Etat. Je ne sais pas d'où et comment ces prétendus renseignements sont venus. Il est possible que des observateurs aériens aient fait une erreur; des troupes pakistanaises ont peut-être été prises pour des troupes indiennes, tant les unes et les autres se ressemblent. Cela est très possible, et je crois qu'il est intéressant de noter que le jour où nous étions censés procéder à ces importants mouvements de troupes pour préparer une guerre, la plupart de nos généraux prenaient part à un tournoi de polo à Calcutta. Ce n'est pas ainsi qu'on peut faire la guerre. Les renseignements en question n'ont donc absolument aucun fondement. Ce n'est que de la propagande du Ministre de l'information. Le Ministre des affaires étrangères s'est borné à transmettre ce que son Ministre de la propagande avait déclaré.

162. De notre côté, nous nous trouvons obligés de constater que, non seulement des troupes pakistanaises se trouvent au Cachemire — et vous qui représentez

162. As against that, we have to take the position that not merely are there Pakistani troops in Kashmir—and all of you sitting around this table repre-

sent independent States realize that the security of a country is a vital concern—but all the Pakistan military concentrations of any importance are on our border. Abbottabad is sixteen miles from the Kashmir border. It is one of the main military concentrations. Rawalpindi, which is the General Headquarters, is thirty-one miles from the Kashmir border. Murree, where another concentration of the 12th Infantry Division of the Pakistan army is located, is fifteen miles from our border. Jhelum is four miles from our border. Kharian is thirteen miles from our border. Sialkot is six miles away, so that we are ringed around by Pakistan concentrations the whole time. In annex II of my statement [S/PV.762/Add.1], which has been distributed, there is a map which shows how this encirclement is carried out, so that when we talk about security we are not just producing an argument.

163. If you want any further details, since the Minister for Foreign Affairs of Pakistan has taken the liberty of making a public statement about the disposition of our troops which turns out to be inaccurate, I take the liberty of telling you how their troops are deployed in the Kashmir area. I did not ask the Pakistan Government where they got their information. I only pointed out that it was inaccurate. This happens to be accurate. Scouts in the northern area of Pakistan-occupied Kashmir—that is the Gilgit area—number 3,000. They are officered by Pakistan Regular Army officers. Formerly, there was a distinction between the A and B categories of the "Azad" battalions, but now it has almost disappeared, meaning thereby the local militia has now become a regular army. All "Azad" Kashmir battalions and their training and equipment are on a par with Pakistan regular troops. Regular Pakistan army officers with Pakistan forces and scouts in Pakistan-occupied Kashmir are more than sixty. The commanding officer and adjutants in most "Azad" Kashmir battalions are from the Pakistan Regular Army. There is a sprinkling of regular Pakistan officers also in all "Azad" Kashmir battalions and in the scouts organization.

164. As far as the deployment of troops is concerned—because it affects our security, as I gave the distances—there is one corps in the Rawalpindi area, one armoured division in the Rawalpindi area, the 12th Infantry Division under the operational control of the 15th Infantry Division, three infantry brigades in the Sialkot area, and this division is under its operational control. In other words it is these nerve centres that control the entire territory of Kashmir under Pakistan occupation. Kharian and Jhelum are being developed as big bases, only four miles from us and a new component for the armoured division is to be used as a base for supplies of the new military equipment coming in under American aid. "Bashkars" are being trained for military operations in the "Azad" Kashmir territory. Personnel is drawn from the "Azad"

ici des Etats indépendants comprenez que la sécurité d'un pays est une question d'importance capitale — mais que toutes les concentrations de troupes pakistanaises de quelque importance se trouvent à notre frontière. Abbottabad est à 25 kilomètres de la frontière du Cachemire; c'est un des principaux centres de concentration militaire. Rawalpindi, où se trouve le quartier-général, est à 49 kilomètres de la frontière du Cachemire. Murree, où se trouve une autre concentration de troupes de la 12ème division d'infanterie de l'armée pakistanaise, est à 24 kilomètres de notre frontière. Jhelum est à 7 kilomètres de notre frontière. Kharian est à 20 kilomètres de notre frontière. Sialkot en est à 10 kilomètres. Ainsi, nous sommes entourés de concentrations de troupes pakistanaises. L'annexe II des documents que nous avons présentés [S/PV.762/Add.1] contient une carte qui montre ce qu'est cet encerclement. En parlant de notre sécurité, nous ne faisons donc pas qu'avancer un argument.

163. Pour vous donner des renseignements plus détaillés, et puisque le Ministre des affaires étrangères du Pakistan s'est permis de faire une déclaration publique qui est inexacte sur la répartition de nos troupes, je me permettrai de vous indiquer comment sont disposées les troupes pakistanaises au Cachemire. Je n'ai pas demandé au Gouvernement pakistanais d'où il tirait ses prétendus renseignements; j'ai seulement dit qu'ils sont inexacts. Ceux que je vais vous donner sont exacts. Dans la région septentrionale de la partie du Cachemire occupée par le Pakistan, c'est-à-dire la région de Gilgit, les éclaireurs sont au nombre de 3.000. Ils sont commandés par des officiers de l'armée régulière pakistanaise. Il y avait auparavant une distinction entre les catégories A et B des bataillons "azad", mais elle a maintenant presque complètement disparu, ce qui signifie que la milice est devenue maintenant une armée régulière. Tous les bataillons du Cachemire "azad", leur entraînement et leur équipement, sont les mêmes que ceux des forces régulières pakistanaises. Les officiers de l'armée pakistanaise qui se trouvent, avec les forces pakistanaises et les éclaireurs, dans la partie du Cachemire occupée par le Pakistan, sont plus de 60. Le commandant et les capitaines de la plupart des bataillons du Cachemire "azad" proviennent de l'armée pakistanaise régulière. Il y a également un assez grand nombre d'officiers pakistanais de l'armée régulière dans tous les bataillons du Cachemire "azad" et dans les Eclaireurs.

164. En ce qui concerne le déploiement des troupes — c'est une question qui touche à notre sécurité, étant donné les distances que j'ai indiquées — il y a un corps d'armée dans la région de Rawalpindi, une division blindée dans la région de Rawalpindi, la 12ème division d'infanterie, sous le commandement opérationnel de la 15ème division d'infanterie, trois brigades d'infanterie dans la région de Sialkot, et cette division est sous son commandement opérationnel. En d'autres termes, ce sont ces centres nerveux qui commandent la totalité du territoire du Cachemire occupé par le Pakistan. On est en train d'établir à Kharian et à Jhelum des bases importantes, à 7 kilomètres seulement de notre territoire, et l'on crée un nouveau centre qui sera utilisé par la division blindée comme base de ravitaillement en matériel militaire neuf

Kashmir battalions and is trained by Pakistan personnel.

165. Here is another important part of it. Most of the airstrips and landing-grounds are being widened and improved to take the latest type of jet aircraft. We have the length of these airstrips and the increases that have been made recently and we are quite satisfied that the increase in the length of these runways is for the purpose of taking the jet planes which they could not have taken before.

166. The 12th and 15th Infantry Divisions have been under the operational control of that part of Kashmir. Formerly this was the responsibility of the 12th Infantry Division. The former armed forces personnel is being organized by ex-Major-General Akbar Khan and others, to raise a volunteer corps to liberate Kashmir. This is the same Akbar Khan who was not supposed to be in Kashmir but appeared under the name of General Tariq and who was prosecuted by the Pakistan Government for conspiracy against the Pakistan Government; and now, I suppose, a new patriotic phase has emerged and he is going to liberate Kashmir. So the former insurrection leader has also been put into this thing. I would like the Security Council to take note of this position.

167. In regard to air bases in Northern Kashmir, Gilgit and Chitral are the two important airfields; they are on the Soviet-Chinese-Indian border and, according to the reports that we have, are being expanded and developed. Of course, equipment cannot be manufactured in Pakistan. Heavy machinery and radar are reported to have arrived there. The "Azad" Kashmir forces have no air arm of their own. Before November 1948, there were only two cross runways in the Gilgit airfield; one was 915 yards and the other 650 yards. They were for the small observation planes of the British days to come down on. But now the runways have been increased to 2,000 and 2,500 yards. I do not think I will read out the remainder because it is highly confidential information.

168. I have said, and I would like the delegations of the countries which are in military alliance with Pakistan—and particularly the United States—to accept my assurance, that in any observations I make, no reflection that such assistance as they give is intended to be used against us. But unfortunately weapons of war have no magazine for intentions; their only magazines are for projectile power. You cannot decide beforehand which way they will fire.

169. I will not quote statements from the newspapers or from legislators or agitators, it is too serious a matter for that. But I will quote the present Prime Minister. The Prime Minister, speaking at Lahore on 2 December 1956, not long ago, defended Pakistan's policy of military alliances. He said that when the Government of Pakistan decided to remain neutral and

fourni au titre de l'aide américaine. On instruit des "bashkars" en vue d'opérations militaires dans le territoire du Cachemire "azad". On les préleve sur les bataillons du Cachemire "azad", et un personnel pakistanaise les entraîne.

165. Il faut signaler un autre fait important. On agrandit et on améliore la plupart des pistes et des terrains d'aviation afin que les avions à réaction du dernier modèle puissent les utiliser. Nous connaissons la longueur de ces pistes, nous savons de combien elles ont été agrandies récemment et nous avons la certitude que, si l'on allonge ces pistes, c'est pour qu'elles puissent recevoir les avions à réaction qui ne pouvaient pas y atterrir auparavant.

166. La 12ème et la 15ème divisions d'infanterie ont été placées sous le commandement opérationnel de cette partie du Cachemire. Auparavant, c'était la 12ème division d'infanterie qui était chargée de ce commandement. L'ex-général Akbar Khan, entre autres, organise les anciens militaires pour constituer un corps de volontaires pour la libération du Cachemire. C'est le même Akbar Khan qui était censé ne pas être au Cachemire, mais a fait son apparition sous le nom de général Tariq, et qui a été poursuivi par le Gouvernement du Pakistan pour complot contre ce gouvernement. Je suppose qu'il est maintenant devenu un grand patriote et qu'il va libérer le Cachemire. Ainsi, l'ancien chef de l'insurrection est également impliqué dans cette affaire. Je demande au Conseil de sécurité de prendre note de cette situation.

167. En ce qui concerne les bases aériennes du Cachemire septentrional, Gilgit et Chitral sont les deux grands terrains d'aviation; ils sont situés à la frontière soviéto-sino-indienne et, d'après nos renseignements, on est en train de les agrandir et de les aménager. Evidemment, ce n'est pas au Pakistan que l'on peut fabriquer l'équipement nécessaire. On a signalé l'arrivée de matériel lourd et d'installations de radar. Les forces du Cachemire "azad" n'ont pas d'aviation propre. Avant novembre 1948, le terrain d'aviation de Gilgit n'avait que deux pistes d'atterrissement en croix, l'une de 915 yards et l'autre de 650 yards. Elles étaient destinées à l'atterrissement des avions de reconnaissance légers employés sous l'administration britannique. Mais aujourd'hui ces pistes ont été agrandies respectivement à 2.000 et 2.500 yards. Je ne donnerai pas lecture du reste du rapport, car il s'agit de renseignements hautement confidentiels.

168. J'ai déjà dit, et je voudrais que les délégations des pays qui ont une alliance militaire avec le Pakistan — notamment les Etats-Unis — en acceptent l'assurance, que, dans toutes les observations que je présente, je ne veux nullement laisser entendre que l'assistance qu'ils accordent au Pakistan serait destinée à être utilisée contre nous. Malheureusement, toutefois, les armes n'ont pas de magasin à intentions; elles n'ont que des magasins à cartouches. On ne peut prévoir dans quelle direction elles feront feu.

169. Je ne citerai pas les déclarations faites par les journaux, par certains législateurs ou agitateurs, parce que la question est trop grave. Je citerai seulement le Premier Ministre actuel. Parlant à Lahore récemment, le 2 décembre 1956, le Premier Ministre a défendu la politique d'alliances militaires du Pakistan. Il a dit que, si le Gouvernement du Pakistan

weak there was no immediate danger to its own independence—it is quite obvious it was not its own security.

"I see no country that is prepared to attack, engulf or destroy us." That includes us, because Mr. Suhrawardy was formerly a member of our National Party—"I see no country that is prepared to attack, engulf or destroy us." I hope he still lives with that statement. The immediate disadvantage to Pakistan, however, is that it will not be able to assert its rights. The Prime Minister continues:

"We may have to keep our rights on Kashmir, on canal waters or to bow our heads to a superior and more powerful neighbour."

170. Then he went on to refer to India's attitude towards Pakistan. It is not a defensive affair, and these alliances therefore are intended to negotiate "from strength", as it is called, whatever that means.

171. The Foreign Minister said in Rawalpindi on 21 October:

"There is only one country in the world inimical to Pakistan and that is Bharat"—that means us, as they do not like us, but this word occurs in our Constitution and we have no objection to it, we are not ashamed—"on account of its intransigent policy in Kashmir."

There is only one country inimical to Pakistan, but they have signed a trade agreement and we are always common sufferers under certain conditions.

172. Mr. Firoz Khan Noon said at Lahore the previous day, speaking in justification of Pakistan's adherence to military alliances, and specially the Bagdad Pact and the SEATO, defended it on the grounds that:

"A powerful neighbour country which was inimical to Pakistan had in fact forced it to seek friendship elsewhere. That country had grave differences with this country and the two pacts have enabled Pakistan to ensure its defence against aggression. The country's freedom could only be preserved with the help of those friends."

173. These are some of the most restrained statements on this subject. I could quote a great many more, but it is not my purpose to aggravate this matter because so many other countries are involved; in spite of all the reservations I have made, it would be bound to leave a feeling that we were extending this debate to other matters such as the general world policies of certain countries.

174. At this moment it is necessary for me, in a few minutes, to say what our position is. There are certain proposals made by the Pakistan Government. I had intended to deal with them this morning but it is not necessary for me to deal with them now because of the draft resolution which is before us [S/3778]; no doubt they will be discussed at that time. But if I deal

décidait de rester neutre et faible, son indépendance ne serait pas immédiatement menacée — il est clair qu'il ne s'agissait pas de sa sécurité.

"Je ne vois pas qu'aucun pays ait l'intention de nous attaquer, de nous absorber ou de nous anéantir." Cette déclaration nous vise également, car M. Suhrawardy était autrefois membre de notre parti national. Il a donc déclaré: "Je ne vois pas qu'aucun pays ait l'intention de nous attaquer, de nous absorber ou de nous anéantir." J'espère qu'il maintient cette déclaration. Cependant, l'inconvénient immédiat pour le Pakistan est qu'il ne pourra pas faire valoir ses droits. Le Premier Ministre a poursuivi:

"Nous aurons peut-être à revendiquer nos droits sur le Cachemire, sur les canaux, ou nous devrons peut-être nous incliner devant un voisin plus puissant."

170. Il a parlé ensuite de l'attitude de l'Inde à l'égard du Pakistan. Il ne s'agit pas de défense, et ces alliances sont donc conclues afin de pouvoir négocier en partant d'une "position de force", suivant l'expression courante, quel que soit son sens.

171. Le Ministre des affaires étrangères a déclaré le 21 octobre à Rawalpindi:

"Il n'y a au monde qu'un seul pays hostile au Pakistan, c'est le Bharat (ils nous désignent ainsi parce qu'ils ne nous aiment pas, mais ce mot est employé dans notre Constitution et il ne nous gêne pas, nous n'en avons pas honte) en raison de sa politique intransigeante au Cachemire."

Il n'y a qu'un seul pays hostile au Pakistan, mais ces deux pays ont conclu un accord commercial, et nous sommes toujours compagnons d'infortune dans certaines circonstances.

172. Parlant à Lahore, la veille, M. Firoz Khan Noon a justifié l'adhésion du Pakistan à des alliances militaires, et notamment au Pacte de Bagdad et à l'OTASE, en disant:

"Un puissant pays voisin hostile au Pakistan l'a en fait obligé à rechercher des amitiés ailleurs. Ce pays a de grandes divergences avec le nôtre, et ces deux pactes ont permis au Pakistan d'assurer sa défense contre l'agression. La liberté de notre pays ne peut être sauvegardée qu'avec l'aide de ces amis."

173. Ce sont là certaines des déclarations les plus modérées qui ont été faites à ce sujet. Je pourrais en citer encore beaucoup, mais je n'ai pas l'intention d'aggraver cette affaire en raison du grand nombre de pays qui y sont impliqués; malgré toutes les réserves que j'ai faites, cela donnerait inévitablement l'impression que nous étendons ce débat à d'autres questions, par exemple à la politique extérieure générale de certains pays.

174. Il me faut maintenant dire, en quelques minutes, quelle est notre position. Le Gouvernement du Pakistan a fait certaines propositions. J'avais eu l'intention d'en traiter ce matin, mais il est inutile que je le fasse maintenant étant donné le projet de résolution dont nous sommes saisis [S/3778]; nous discuterons certainement ces propositions à cette occasion. Toute-

with these proposals briefly it should not be considered that we have exhausted our observations on this subject. The proposals are as follows:

"In view of this grave situation the Government of Pakistan requests the Security Council to take action on the following lines:

"First, call upon India to refrain from accepting the change envisaged by the new constitution adopted by the so-called Constituent Assembly of Srinagar..." [761st meeting, paras. 107 and 108.]

175. I explained yesterday that this Constituent Assembly does not proceed from the resolutions of the Jammu Conference or anything like that [763rd meeting, paras. 132 ff.]; it has its origin in the proclamation of the Head of the State, the text of which I read out to you, and its purpose is the creation of a constitution for Kashmir itself. The relation of Kashmir to India, so far as we are concerned, is decided by the accession. Therefore, it is not the Constituent Assembly that should be attacked and I do not see what restraint can be imposed upon the exercise of the sovereign rights of an independent country. How can the Security Council turn round to us and say that a constituent party to a federation cannot have its own constitution, to order its own life in its own way? If anything is to be attacked it must be the accession, as I pointed out yesterday, and I submitted that the Security Council is in no position under the Charter to go into the legality of the accession; and so far as we are concerned it is complete.

176. The second paragraph of the proposals reads:

"Secondly, under Article 37, paragraph 2, of the United Nations Charter, spell out the obligations of the parties, under the terms of the international agreement for a plebiscite as embodied in the United Nations resolutions." [Ibid., para. 109.]

177. I think it would be repetition several times over for me to point out the fallacy in the last three lines. There is no international agreement for a plebiscite; there is international agreement on a plan for which there are certain pre-conditions. In these matters we must not jump from one thing to another; it does not mean the same thing. We are always willing to have the obligation of this body under the Charter spelled out.

178. Then there are remedies proposed. I do not think I shall deal with these in detail, but so far as the remedies in paragraph 77 of the first report of the Commission [S/1100], are concerned, before those who are applying their minds to it make their final decision, I would request them, particularly those who regard themselves as in close relations with us, to refer to the Commission's report on this subject made nine years ago. It is a bad policy to subscribe oneself to courses of action for reasons that are not related to this subject. So far as paragraph 77 of the report is concerned, we reserve our comments, except to refer to the paragraph in the Commission's report in regard to the introduction of other troops and forces in the

fois, si je parle rapidement de ces propositions, il ne faudra pas considérer que nous aurons ainsi épousé les observations que nous avons à faire à ce sujet. Ces propositions sont les suivantes:

"En raison de la gravité de la situation, le Gouvernement du Pakistan prie le Conseil de sécurité de prendre les mesures suivantes:

"Premièrement, inviter l'Inde à ne pas accepter la modification envisagée dans la nouvelle constitution adoptée par la prétendue Assemblée constituante de Srinagar..." [761ème séance, par. 107 et 108.]

175. J'ai expliqué hier que cette Assemblée constituante ne découle pas de résolutions adoptées à la Conférence de Jammu ou d'une décision semblable [763ème séance, par. 132 et suiv.]; elle a son origine dans la proclamation du chef de l'Etat, dont je vous ai donné lecture, et son objet est l'établissement d'une constitution propre au Cachemire. Les relations du Cachemire avec l'Inde, pour ce qui nous concerne, ont été réglées par l'accésion. Il ne faut donc pas s'en prendre à l'Assemblée constituante, et je ne vois pas comment on pourrait imposer une limitation à l'exercice des droits souverains d'un pays indépendant. Comment le Conseil de sécurité pourrait-il s'adresser à nous pour nous dire qu'une des parties constitutives d'une fédération ne peut avoir sa propre constitution et ordonner sa vie de la façon qui lui plaît? Si l'on veut s'en prendre à quelque chose, c'est à l'accésion, comme je l'ai fait ressortir hier, et j'ai soutenu que le Conseil, aux termes de la Charte, n'est pas habilité à examiner la légalité de l'accésion; pour ce qui nous concerne, l'accésion est achevée.

176. Le deuxième paragraphe des propositions est ainsi conçu:

"Deuxièmement, énoncer, conformément à l'Article 37, paragraphe 2, de la Charte des Nations Unies, les obligations qui incombent aux parties, aux termes de l'accord international relatif au plébiscite, tel qu'il ressort des résolutions de l'Organisation des Nations Unies." [Ibid., par. 109.]

177. Je crois que je me répéterais en indiquant que les deux derniers membres de phrase sont fallacieux. Il n'y a pas d'accord international relatif au plébiscite; il y a un accord international relatif à un plan soumis à certaines conditions préalables. On n'a pas le droit de passer d'une chose à l'autre; il s'agit de deux choses différentes. Nous sommes toujours disposés à ce que les obligations du Conseil de sécurité en vertu de la Charte soient énoncées.

178. On a proposé ensuite des solutions. Je ne pense pas que j'en parlerai en détail, mais, en ce qui concerne les solutions visées au paragraphe 77 du premier rapport de la Commission [S/1100], je demanderai à ceux qui les étudient, et particulièrement à ceux qui considèrent qu'ils ont des relations étroites avec nous, de se référer, avant de prendre une décision définitive, au rapport rédigé à ce sujet par la Commission il y a neuf ans. C'est une mauvaise chose de prendre des décisions en se fondant sur des raisons qui n'ont rien à voir avec la question. Pour ce qui est du paragraphe 77 du rapport, nous réservons nos observations; je mentionnerai seulement le paragraphe du rapport de la Commission qui

area, and the answers that have been given. This was a Pakistan request, made by Sir Mohammed Zafrullah Khan nine years ago; it was reviewed and the Commission turned it down. I want to submit also, for those who are very constitutionally minded, that this is a contravention of the Charter.

179. I would like to say that the substance of my submission before the Council is that the Government of India asked the Council to carry out the provisions of the Charter, which is what it will do. We, on the other hand—and I make a solemn declaration on the part of the Government of India—shall not use force. We shall not do a single thing that will upset stability. We have no desire—and we have never done it in the past—to change the status quo in regard to any of our difficulties on our frontiers by the use of force. The most outstanding instance is the Portuguese colony of Goa on our western side. It is Indian territory under imperial occupation. We have a moral duty as a national movement to bring about its liberation. There are our friends from the Fourth Republic of France who have possessions of this kind in India. We patiently negotiated with them, as they did with us for over seven years; while if it were a question of force, it could have been decided one way or another before. Therefore we do not change the state of affairs by the use of force.

180. I have been asked by the Government of India to state, therefore, that not a gun, not a soldier will be used, not a shot will be fired by us. There will be no aggressive action taken so far as we are concerned. It is a little late in the day for Mr. Khan Noon to come and tell us about a no-war declaration—which sounds very well except when you read the conditions. A request was made by us to his predecessor when he was Prime Minister and Foreign Minister eight or nine years ago, and repeated time after time to his successors, including the Ambassador to Washington at the present time, for a no-war declaration. Therefore, while the present statement may have the same label, it has not got the same substance.

181. I am to assure you that so far as we are concerned, even in order to redress our wrongs, even in order to restore our territories, to assert the sovereignty which this Council has at no time challenged and, what is more, repeated time after time, and in order to pursue the purposes embodied in our Constitution, and to establish the integrity of our land, we are not prepared to use force. But at the same time, in view of the threats that have been made, if our territory is violated, then we shall use the provisions of the Charter to defend what is ours under the law and in terms of our possession. And this is merely a very humble statement of the position of the Government of India.

182. It has no relation whatsoever with our armed dispositions. I have with the utmost frankness told the Council what our armed disposition is. Ours is perhaps

a trait à l'introduction dans la région de nouvelles forces armées et les réponses que l'on a faites. Il s'agissait d'une demande du Pakistan, formulée par sir Mohammed Zafrullah Khan il y a neuf ans; la Commission l'a examinée et rejetée. Je voudrais dire également à ceux qui sont portés à tenir compte de considérations d'ordre constitutionnel qu'il y a ici une violation de la Charte.

179. Le point essentiel que j'ai à faire valoir devant le Conseil est que le Gouvernement de l'Inde demande au Conseil d'appliquer les dispositions de la Charte, et c'est certainement ce qu'il fera. D'autre part — et je le déclare solennellement au nom du Gouvernement de l'Inde — nous n'aurons pas recours à la force. Nous ne ferons rien qui puisse porter atteinte à la stabilité dans la région. Nous n'avons pas l'intention — et c'est une chose que nous n'avons jamais faite — d'avoir recours à la force pour modifier le statu quo quelles que soient les difficultés que nous rencontrons sur nos frontières. La meilleure preuve en est l'exemple de la colonie portugaise de Goa, dans l'ouest de l'Inde. C'est un territoire indien sous une occupation impérialiste. Nous avons le devoir moral, en tant que nation, d'obtenir sa libération. Nos amis de la IVème République française avaient aussi des possessions de ce genre dans l'Inde. Nous avons patiemment négocié avec eux pendant plus de sept ans; si cela avait été une question de force, le problème aurait pu être résolu plus tôt d'une façon ou d'une autre. Nous ne modifions donc pas l'état de choses existant par le recours à la force.

180. J'ai donc été chargé par mon gouvernement de déclarer que nous n'enverrons pas un seul soldat, que nous ne tirerons pas un seul coup de canon ni un seul coup de fusil. Pour notre part, nous ne commettrons aucun acte d'agression. Il est un peu tard aujourd'hui pour que M. Khan Noon vienne nous dire que son pays ne nous déclarera pas la guerre. Cela fait très bon effet, sauf lorsqu'on prend connaissance des conditions posées. Nous avions demandé au Pakistan qu'il s'engage à ne pas nous déclarer la guerre — cette demande a été faite à son prédécesseur lorsqu'il était premier ministre et ministre des affaires étrangères, il y a huit ou neuf ans, et a été renouvelée plusieurs fois à ses successeurs, notamment à l'actuel ambassadeur du Pakistan à Washington. Donc, s'il s'agit, avec la récente déclaration, de la même étiquette, il ne s'agit pas du même produit.

181. Je tiens à vous donner l'assurance que, en ce qui nous concerne, même pour redresser les torts qui nous sont faits, même pour rétablir et affirmer notre souveraineté sur ce qui est notre territoire, souveraineté que le Conseil non seulement n'a jamais contestée mais qu'il a maintes fois reconnue, même pour atteindre les buts énoncés dans notre Constitution et pour faire respecter l'intégrité de notre territoire, nous n'envisageons pas d'avoir recours à la force. Mais cependant, étant donné les menaces proférées, l'Inde, au cas où son territoire serait violé, s'autoriserait des dispositions de la Charte pour défendre ses possessions conformément au droit. Je le déclare très humblement, telle est la position du Gouvernement de l'Inde.

182. Cela n'est nullement en rapport avec la situation de nos forces armées. J'ai exposé au Conseil avec la plus grande franchise quelle est cette situation.

the only country in the world which has reduced its military budgets. We spent somewhere about 18 per cent of our total revenues on military expenditures, as against 37 per cent of Pakistan's. Our army has gone down in numbers and in its offensive power, while the other army has gone up. But believing as we do that it is not possible to equate this position, especially in the context of these military alliances, by entering into an arms race, and that probably the risks of peace are no greater than the risks of war, we are taking this line.

183. The Security Council, composed as it is, in the circumstances in which we find ourselves of not having considered this question for five years, and, I hope in view of the submissions I have made, has a serious responsibility to pronounce on this question. I say that the fundamental question is whether the Security Council is prepared to say to itself, and whether each member State of the Council is prepared to say to itself, that from an aggression, whatever may be the rights of the other side, other consequences beneficial to the aggressor can follow.

184. That is the issue we are considering in another context and in other places. Therefore, to disregard all that has been said by the Commission—and not in one paragraph, but in many—and, what is more, as I said this morning, to draft resolutions on this subject before another side has submitted its case, is not to proclaim the sense of justice and equity of this august Organization.

185. Therefore, my Government, in full faith, believing in the allegiance of the Security Council to the principles of the Charter, believing in its rights in law, in morality and in ethics, and what is more, knowing what are the interests of the peoples of India and Pakistan, knowing the consequences of unsettlement, remembering the grim tragedy of 1947, knowing the passions that are aroused when there is a quarrel between neighbours, asks you to be careful. We ask for your prudence; we ask for your sound judgement in not jumping into a situation without taking all these facts into consideration.

186. The Government of India here is not in the dock. We came here as complainants. A distinguished colleague of ours appears to have mentioned this today: why should we be so much on the defence? If it sounds to people that we are on the defence, it may be because we indulged in some understatements both in the past and in the present. We are here not in order to ask for condemnation of anybody, but we are here in order to state what are our rights under the Charter. Have we the right for the security of our territory? Have we the right to be free from threat? Have we the right to feel assured that the machinery of the Security Council and its resolutions are not going to be used as a smoke-screen for the preparation of aggression against us? Have we the right so far as the Council is concerned—and I say that it cannot impose it—to live side by side with our neighbour, free from the threats of a holy war? Have we the right to enable our peoples, the great majority of whom are below subsistence levels, to devote their energies, their attention, our resources,

L'Inde est peut-être le seul pays au monde qui ait réduit ses dépenses militaires. Nous consacrons environ 18 pour 100 de nos recettes totales aux dépenses militaires, alors que le Pakistan en consacre 37 pour 100. Nous avons réduit les effectifs et le pouvoir offensif de notre armée, alors que ceux de l'autre armée ont augmenté. Cependant, persuadés qu'il n'est pas possible d'établir un équilibre de forces, particulièrement en s'engageant dans une course aux armements, et considérant que les risques de la paix ne sont probablement pas plus grands que les risques de la guerre, nous avons adopté cette attitude.

183. Etant donné la composition actuelle du Conseil de sécurité et le fait qu'il n'a pas examiné la question Inde-Pakistan depuis cinq ans, étant donné d'autre part les explications que j'ai données, le Conseil assumera une grave responsabilité en se prononçant sur cette question. J'affirme que la question essentielle est de savoir si le Conseil de sécurité et chacun des Etats membres du Conseil sont prêts à admettre qu'un agresseur puisse, quels que soient les droits de la partie adverse, tirer profit de son agression.

184. Cette même question, nous l'examinons aussi ailleurs et à l'occasion d'autres circonstances. Ainsi, ne tenir aucun compte de tout ce qu'a déclaré la Commission — non dans un seul paragraphe, mais dans de nombreux paragraphes de son rapport — et, qui plus est, ainsi que je l'ai dit ce matin, rédiger des projets de résolution sur la question avant même que l'une des deux parties ait pu plaider sa cause, ce n'est pas faire preuve du sens de la justice et de l'équité qui doivent animer cette noble Organisation.

185. Le Gouvernement de l'Inde est persuadé que le Conseil de sécurité restera fidèle aux principes de la Charte; il est conscient de la valeur juridique et morale de ses droits; il sait où résident les intérêts des peuples de l'Inde et du Pakistan; il n'ignore pas les dangers de l'instabilité; il se souvient des événements tragiques de 1947; il connaît les passions que peut soulever un différend entre deux pays voisins. C'est pourquoi il demande aux membres du Conseil de sécurité de se montrer prudents, de réfléchir et de ne pas se lancer dans cette affaire sans prendre tous les faits en considération.

186. Le Gouvernement de l'Inde n'est pas ici au banc des accusés. Il est venu devant le Conseil comme plaignant. L'un de nos distingués collègues semble s'être demandé aujourd'hui pourquoi l'Inde se tient ainsi sur la défensive. S'il peut paraître à certains que nous soyons sur la défensive, c'est sans doute parce que nous nous sommes tenus jusqu'à présent à une grande réserve. Nous ne sommes pas ici pour demander la condamnation de quiconque, mais nous sommes ici pour affirmer les droits que nous confère la Charte. Avons-nous le droit à la sécurité de notre territoire? Avons-nous le droit de ne pas être menacés? Avons-nous le droit d'être assurés que l'on ne se servira pas du Conseil de sécurité et de ses résolutions comme d'un écran derrière lequel on préparera une agression contre nous? Avons-nous le droit — dont le Conseil, certes, ne peut imposer le respect — de vivre côté à côté avec notre voisin sans être sous la menace d'une guerre sainte? Avons-nous le droit de permettre à nos populations, qui souvent

our friendships, for their economic and political development?

187. These are the questions that face us. And while I have no desire to conclude in this way, I cannot but help referring—and I would not have done this if it had come from any other representative of the Government of Pakistan except our old friend Mr. Khan Noon—to what he told this Council when he said that between the friendship of the Indian and Pakistan people stands Mr. Nehru. I ask the Council to consider that statement, coming from a leading Indian personality only ten years ago, who is a family friend of most of what may be called the ruling families, if you like, the persons in Government positions in India, who knows our intentions and who represented the Government of India as a whole in many circumstances, and telling our people that between the two of us lies the personality of our Prime Minister.

188. If that is not incitement to revolt against the Government, I ask what is? It is the only part of that statement that has caused our delegation intense pain. That comes on top of the kind of thing that is written in Pakistan.

189. What I have here is from "Dawn". I am ashamed to read it, but it is my duty to do so. "Dawn" is a paper founded by the founder of Pakistan. It is still regarded as a kind of most important organ, I believe. It says:

"The Security Council will have barely ten days to decide upon some concrete, tangible, unequivocal and compelling step whereby that rapacious brigand of Asia, that hypocrite masquerading as an apostle of peace with his hands red with the blood of Kashmiris as well as Bharati Muslims, that double-facing, double-talking and double-dealing Brahmin Janus who shamelessly wooes both Moscow and Washington in order to have the best of both the worlds—can be prevented from accomplishing his designs."

"Will the United Nations this time act, or will it again temporize and shirk its responsibility?"

This is about the Prime Minister of India who, when he went to Pakistan—and I make no odious comparisons—was received with greater affection than any Pakistan leader. It goes on to say:

"Let us hope for the best, but be also prepared for the worst. The one thing certain is that Bharat shall not be allowed to grab Kasimur finally."—so there is no question of the plebiscite deciding—"If the United Nations fails, and those with whom we have thrown in our lot prove faithless"—those are the six military allies—"let the world take note that the prospect of a peaceful settlement will vanish forever. The inevitable alternative need not be spelled out—but come it will."

peuvent à peine assurer leur subsistance, de consacrer leur énergie et leurs efforts, nos ressources et l'aide de nos amis au progrès économique et politique du pays?

187. Telles sont les questions auxquelles il faut répondre. Et, bien que je n'aie pas l'intention de terminer sur cette note, je ne puis m'empêcher de rappeler — je ne l'aurais pas fait s'il ne s'était pas agi de notre vieil ami M. Khan Noon — ce que le représentant du Pakistan a déclaré au Conseil en disant que M. Nehru était un obstacle à l'amitié entre le peuple indien et le peuple pakistanais. Je demande au Conseil de retenir cette déclaration, émanant de quelqu'un qui était, il y a seulement 10 ans, une haute personnalité de l'Inde, qui est l'ami de la plupart des familles appartenant à ce que l'on peut appeler la classe dirigeante, celle des personnalités du gouvernement, qui connaît nos intentions, qui a représenté le Gouvernement de l'Inde tout entière en plusieurs circonstances, et qui vient maintenant déclarer que la personnalité de notre Premier Ministre est l'obstacle à l'amitié entre nos deux pays.

188. Si cette déclaration ne constitue pas une incitation à la révolte contre le gouvernement, je me demande ce qui en constituerait une. C'est la seule partie de ce discours qui ait profondément peiné ma délégation. Elle vient couronner ce qui s'écrivit au Pakistan.

189. J'ai sous les yeux un article du journal "Dawn". J'ai honte d'en donner lecture, mais mon devoir m'oblige à le faire. Le "Dawn" est un journal créé par le fondateur du Pakistan. Je crois qu'on le considère toujours comme un des organes les plus influents. Voici ce qu'il dit:

"Le Conseil de sécurité aura à peine 10 jours pour adopter des mesures concrètes, précises, sans équivoque et obligatoires pour que ce brigand rapace de l'Asie, cet hypocrite travesti en apôtre de la paix malgré ses mains rouges du sang des Cachemiriens et des musulmans du Bharat, ce Janus brahmane à double face, aux propos et aux actes trompeurs, qui, de manière éhontée, fait sa cour à Moscou et à Washington pour gagner le maximum sur les deux tableaux, ne puisse réaliser ses desseins.

"L'Organisation des Nations Unies va-t-elle agir enfin, ou bien va-t-elle encore tergiverser et esquiver ses responsabilités?"

Ces mots se rapportent au Premier Ministre de l'Inde, qui, lors de sa visite au Pakistan — et je ne veux me livrer à aucune comparaison déplacée — y a été reçu avec plus d'enthousiasme que n'importe quel dirigeant pakistanais. L'article continue en ces termes:

"Conservons les plus grands espoirs, mais préparons-nous cependant au pire. Une chose est certaine: on ne permettra pas que le Bharat s'empare finalement du Cachemire. (Il n'est donc pas question d'une décision à prendre par un plébiscite.) Si l'Organisation des Nations Unies échoue et si ceux auxquels nous avons uni notre sort ne respectent pas leur parole (il s'agit là des six alliés militaires), il faut que le monde sache que l'espoir d'un règlement pacifique aura disparu à tout jamais. Il est inutile de préciser davantage ce qui sera alors inévitable."

190. I do not say it is a statement of the Pakistan Government. But considering that while the Security Council is sitting here, demonstrations against our missions are taking place in Pakistan territory, and what is more, that those demonstrations are addressed and spoken to in cordial terms by the Prime Minister of Pakistan, I hope the Security Council will pardon me if I make references to this. Even where there are hostilities, even when there are greatly strained relations, there are proprieties to be observed. We have also a very sentimental population, not different from theirs. We have a larger country; we have pockets of Muslims all over. I come from a part of India where a considerable Muslim population forms a pocket. We do not want the conditions to be created where they will be the victims of fanaticism and of passion. Therefore, no errors have been made in this.

191. The Security Council regards this as a dispute. It is not a dispute for territory. There is only one problem before you—whether you will face it or not, and if you do not face it, I say with great respect it is a matter between yourselves and the instructed judgement of your Governments—and that problem is the problem of aggression. My Government, when once that is resolved and when all these elements of aggression are withdrawn, will not be wanting, in its allegiance to the Charter, in finding an arrangement by adjustment with our neighbours which will be to our common good. Any other procedures you may adopt will not only put off that day, but will aggravate the relations which we are trying very hard to make otherwise. It will also prove to those vast millions of the Indian people—and irrespective of all circumstances, they have many friends in this world, in all continents—to the masses of them, that the politics of power alignments, religious fanaticisms, personal antagonisms, take precedence over the fundamental principle of the Charter.

192. The Charter enjoins upon you, Mr. President, and your colleagues, an action consistent with the crime of invasion.

The meeting rose at 1.5 p.m.

190. Je ne prétends pas qu'il s'agisse là d'une déclaration du Gouvernement pakistanais. Si l'on pense cependant qu'à l'heure même où le Conseil de sécurité siège, des manifestations contre nos missions se déroulent en territoire pakistanais et que, de plus, le Premier Ministre du Pakistan s'adresse aux manifestants en termes cordiaux, le Conseil me pardonnera, je l'espère, de mentionner ces faits. Même lorsque des hostilités ont lieu, même lorsque les relations sont très tendues, il y a certaines formes à observer. Nous aussi nous avons une population très émotive, qui n'est pas différente de la leur. Notre pays est plus grand et sur tout son territoire se trouvent des enclaves musulmanes. Je suis moi-même originaire d'une région de l'Inde où se trouve une importante poche musulmane. Nous ne voulons pas qu'il se crée des conditions dans lesquelles ces musulmans seraient victime du fanatisme et de la passion. C'est pourquoi nous avons évité de commettre des erreurs dans cette question.

191. Le Conseil de sécurité estime qu'il s'agit d'un différend. Ce différend n'est pas d'ordre territorial. Que vous l'admettiez ou non — et je dirai avec le plus grand respect que si vous ne l'admettez pas, il s'agit là d'une affaire qui dépend de vous-mêmes et du jugement éclairé de vos gouvernements — le seul problème à résoudre est celui de l'agression. Une fois ce problème résolu et toute trace d'agression disparue, mon gouvernement, conformément aux obligations que lui impose la Charte, s'empressera de rechercher avec ses voisins une solution satisfaisante pour tous. Toute autre manière de procéder, non seulement retarderait ces contacts, mais encore les envenimerait, alors que nous faisons de notre mieux pour qu'il en soit autrement. Elle prouverait également aux nombreux millions d'habitants de l'Inde — qui, quelles que soient les circonstances, ont beaucoup d'amis en ce monde, dans tous les continents — que la politique des blocs de puissances, les fanaticismes religieux, les antagonismes personnels, ont le pas sur le principe fondamental de la Charte.

192. Monsieur le Président, Messieurs, la Charte vous enjoint de prendre la décision qu'exige le crime d'invasion.

La séance est levée à 13 h. 5.